

25\_DGA MCM\_SEFMCM\_01

## CONSEIL REGIONAL

11 et 12 décembre 2025

## DELIBERATION

**Communication relative aux rapports annuels des délégataires de service public  
pour l'exercice 2024**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 18 novembre 2025, s'est réuni le 11 décembre 2025 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Étaient présents :** Delphine ALEXANDRE, Olivier ALLAIN, Nicolas BELLOIR, Tristan BRÉHIER, Gael BRIAND, Gaby CADIOU, Nil CAOUISSIN, Fanny CHAPPÉ, Loïc CHESNAIS-GIRARD, André CROCQ, Forough DADKHAH, Olivier DAVID, Florent DE KERSAUSON, Gérard DE MELLON, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Claire DESMARES, Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 18h, puis pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Julie DUPUY, Benjamin FLOHIC, Laurence FORTIN, Anne GALLO-KERLEAU, Aziliz GOUEZ, Gladys GRELAUD, Christian GUYONVARCH, Loïc HENAFF, Philippe HERCOUËT, Kaourintine HULAUD, Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO (à partir de 14h), Katja KRÜGER, Émilie KUCHEL, Carole LE BÉCHEC, Olivier LE BRAS, Raymond LE BRAZIDEC, Agnès LE BRUN, Isabelle LE CALLENNEC, Patrick LE DIFFON, Marc LE FUR, Patrick LE FUR (jusqu'à 18h, puis pouvoir donné à Gérard DE MELLON), Aurélie LE GOFF, Fabien LE GUERNEVÉ, Loïc LE HIR, Gaëlle LE STRADIC (jusqu'à 17h, puis pouvoir donné à Forough DADKHAH), Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ, Bernard MARBOEUF, Aurélie MARTORELL (jusqu'à 16h15, puis pouvoir donné à Fabien LE GUERNEVÉ), Véronique MÉHEUST (jusqu'à 19h45, puis pouvoir donné à Nicolas BELLOIR), Paul MOLAC, Yvan MOULLEC, Armelle NICOLAS, Gaëlle NICOLAS, Gaëlle NIQUE (à partir de 14h), Goulven OILLIC, Denis PALLUEL, Mélina PARMENTIER, Anne PATAULT, Isabelle PELLERIN, Fortuné PELLICANO, Gilles PENNELLE, Stéphane PERRIN-SARZIER, Ronan PICHON, Pierre POULIQUEN (jusqu'à 18h, puis pouvoir donné à Anne GALLO-KERLEAU), Christine PRIGENT, Michaël QUERNEZ, Stéphane ROUDAUT, Ana SOHIER (jusqu'à 16h30, puis pouvoir donné à Gael BRIAND), Stéphanie STOLL, Valérie TABART (à partir de 14h), Renée THOMAÏDIS, Arnaud TOUDIC, Jérôme TRÉ-HARDY (de 14h à 18h, puis pouvoir donné à Béatrice MACÉ), Christian TROADEC, Simon UZENAT, Adeline YON-BERTHELOT.

**Étaient absents :** Daniel CUEFF (pouvoir donné à Goulven OILLIC), Maxime GALLIER (pouvoir donné à Mélina PARMENTIER), Alexandra GUILLORÉ (pouvoir donné à Stéphanie STOLL), Gaël LE MEUR (pouvoir donné Fanny CHAPPÉ), Astrid PRUNIER, Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Philippe HERCOUËT), Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Olivier LE BRAS), Régine ROUÉ (pouvoir donné à Arnaud TOUDIC), Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF).

Vu l'article L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Vu l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

Vu les échanges en commission « Aménagement et mobilités » en date du

Vu les avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 19h47 ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20251211-25\_DGA\_MCM\_01-DE

### **A PRIS ACTE**

des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2024.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Direction des transports et des mobilités

Direction des ports

Direction déléguée aux aéroports

Direction de l'immobilier

Session du Conseil régional - 10, 11 et 12 décembre 2025

## Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2024

L'article L. 3131-5 du code de la commande publique dispose que « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services* ».

L'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que « *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* ».

C'est dans ce cadre que vous sont communiqués les rapports annuels des délégataires qui ont été transmis à la Région Bretagne. Ils retracent l'exécution des contrats de délégation de service public conclus par la Région Bretagne dans les domaines suivants, pour l'exercice 2023 (sauf pour les réseaux BreizhGo en Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan où ils correspondent aux compétences exercées sur l'année scolaire 2023/2024) :

- Transport Régional de Voyageurs : organisation des lignes routières BreizhGo Rennes – Pontivy et Saint-Brieuc – Pontivy – Vannes / Lorient et du réseau BreizhGo en Côtes d'Armor (dont DSP Petit train de Bréhat / du réseau BreizhGo en Finistère 6 lots) / du réseau du réseau BreizhGo en Ile-et-Vilaine (2 lots en DSP et un lot en concession de service public) / du réseau BreizhGo en Morbihan (15 lots) ;
- Dessertes maritimes en passagers et marchandises vers les îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic et Arz ;
- Gestion, exploitation et aménagement des ports de Brest, Lorient, Saint-Malo, Roscoff, Audierne, Arz, Groix, Le Palais (Belle-île-en-Mer), Vannes, Séné, Quiberon, Concarneau, Le Conquet, Saint-Brieuc ;
- Gestion, exploitation et aménagement des aéroports de Brest-Bretagne, Dinard-Pleurtuit, Rennes-Saint-Jacques et Quimper-Pluguffan ;
- Exploitation de services aériens réguliers entre Brest et Ouessant ;
- Gestion et animation du centre d'hébergement de Kerampuilh à Carhaix.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT, la commission consultative des services publics locaux, réunie le 4 décembre 2025, a apprécié l'ensemble des rapports annuels des délégataires.

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2024.**

Le Président,

Loïc CHESNAIS-GIRARD

1 - LES PORTS

Le contexte

Le transport maritime de marchandises

Le shipping mondial a été fortement impacté par la sécheresse qui a limité le passage du canal de Panama, les conflits Russie-Ukraine et ainsi que les attaques houthistes en Mer Rouge. En outre, la « fébrilité » de l'économie européenne impacte le trafic de conteneurs des ports européens. Cette baisse de trafic se ressent également dans les grands ports maritimes français. Après une bonne année 2022, la majorité des ports français affichent des baisses de tonnages en 2023 et en 2024 (- 1,2 %). Le port de Calais stabilise sa hausse constatée en 2023 qui s'explique par le trafic de véhicules neufs en provenance du Royaume-Uni et de Tunisie mais les sept Grands Ports Maritimes métropolitains enregistrent une baisse globale de plus de 11 % par rapport à 2019.

Transport de passagers

Le transport de passagers par ferries est impacté par les contraintes liées au Brexit et reste encore inférieur de 13 % de son niveau de 2019. La croisière re rapproche de son niveau d'activité de 2019, avant la crise du Covid.

Le contexte régional

L'activité marchandises des ports bretons suit globalement la tendance des autres ports français, avec cependant des différences significatives entre les ports.

Trafic marchandises des ports de la Région Bretagne  
(En tonnes)

|            | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      | 2024      | Evolution<br>2024/2023 | Evolution<br>2024/2019 |
|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------------|------------------------|
| Brest      | 2 634 156 | 2 571 285 | 2 630 898 | 2 580 352 | 2 656 223 | 2 713 532 | 2,16%                  | 3,01%                  |
| Lorient    | 2 686 497 | 2 483 460 | 2 622 501 | 2 716 842 | 2 376 404 | 2 515 689 | 5,86%                  | -6,36%                 |
| Saint-Malo | 1 285 860 | 759 219   | 1 051 642 | 1 212 110 | 1 032 386 | 1 041 945 | 0,93%                  | -18,97%                |
| Le Légué   | 281 558   | 372 392   | 345 039   | 262 798   | 268 043   | 263 221   | -1,80%                 | -6,51%                 |
| Roscoff    | 436 501   | 164 895   | 134 262   | 250 446   | 266 299   | 256 337   | -3,74%                 | -41,27%                |
| Total      | 7 324 572 | 6 351 251 | 6 784 342 | 7 022 548 | 6 599 355 | 6 790 724 | 2,90%                  | -7,29%                 |

Bien qu'il continue à être pénalisé par les difficultés liées aux conteneurs, le port de Brest retrouve son niveau d'avant Covid et sa place de 1<sup>er</sup> port de commerce breton, hors Loire-Atlantique, en tonnes de marchandises traitées. Le trafic de marchandises de Brest en 2024 a dépassé le seuil de 2019.

Les marchandises transportées par cargo dans les ports de Lorient et St-Malo subissent les conséquences de la guerre en Ukraine, et enregistrent leur niveau le plus bas depuis 2018. Le trafic marchandises par ferry à St-Malo dépasse son niveau d'avant Covid.

Le port du Légué reste encore quant à lui très loin de son activité de 2018 et 2019 (- 6.51 %).

L'activité fret ferry au port de Saint-Malo retrouve son activité et son niveau de 2019 avec 364 KT de marchandises, contrairement à celui du port de Roscoff où, l'interruption des liaisons de la Brittany Ferries en hiver a fortement pénalisé le trafic.

Les ports bretons, avec près de 6,8 millions de tonnes de marchandises traitées, représentent près de 2 % du trafic national. Les ports bretons sont essentiellement des ports d'importation, qui représentent 3/4 des flux de marchandises. Les échanges commerciaux avec l'international représentent quant à eux, environ 3/4 des trafics.

Le transport maritime de passagers

Les contraintes liées au Brexit, ont un fort impact sur l'activité ferry des ports de Saint-Malo et Roscoff.

A Roscoff, les passagers à destination de l'Irlande sont en augmentation de 139 % par rapport à 2019, contrairement à ceux à destination du Royaume Uni qui sont en recul de 33 %. A St-Malo le trafic de passagers à destination du Royaume Uni a retrouvé son niveau de 2019. L'impact du Brexit se ressent plus fortement sur les liaisons avec les Iles Anglo-normandes qui enregistrent un recul de 18 % du nombre de passagers depuis 2019. On constate cependant une stabilisation du flux depuis 2022.

L'activité croisière dépasse son niveau d'activité d'avant Covid avec 96 000 croisiéristes accueillis. L'année 2023 représente un pic fort de l'activité qui perdure en 2024 pour les ports de Saint-Malo, Lorient et Roscoff. On constate une naissance de croisiériste à Concarneau évaluée à 2 % du trafic breton.

Publié le

### 1.1.1 Port de Lorient

## Concession commerce

|                     |                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2029<br>Concessionnaire : SAS Port de Commerce de Lorient Bretagne Sud (PCLBS)<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007         |
| Activité et trafics | 2 567 210 tonnes (+ 10,44 % au global par rapport à 2023)                                                                                                                                         |
| Effectifs           | 61 ETP                                                                                                                                                                                            |
| Finances            | Chiffre d'affaires : 11 803 K€<br>Résultat net : 257 K€                                                                                                                                           |
| Investissements     | Fourniture et pose couronne d'orientation et lacets<br>Bandes transporteuse<br>Toiture du Tir Wagon<br>Remplacement de la menuiserie du Silo                                                      |
| Environnement       | 45001, maintien des certifications ISO 9001, 14001 et 45001<br>Plan d'action quinquennal autour de 5 thématiques : Système de management intégré, Energie, Bâtiment, Gaz à effet de serre et Eau. |
| Qualité             | Taux de satisfaction client : 95 % (+9 pts / 2023)                                                                                                                                                |

## Activité – Trafic

Le tonnage global manutentionné s'établit à 2 567 210 tonnes en 2024, contre 2 324 487 tonnes en 2023, soit une hausse de 10,4 %. En outre, il faut souligner que le tonnage 2024 réalisé correspond à peu près aux objectifs contractuels (+ 1.1 %). Dans le détail, les trafics de vracs agro-alimentaires sont en hausse (+ 35,62 %) tandis que les vracs de construction et les hydrocarbures sont en légère baisse (- 2 %). L'année 2024 a fortement été impactée par le mouvement de contestation contre la réforme des retraites et a connu plusieurs journées de grèves impactant l'exploitation notamment sur l'activité hydrocarbure. Les très bons résultats sur la nutrition animale s'expliquent par la baisse importante du prix du tourteau de soja en 2024. Enfin, le déchargement de sable au port du Rohu est stable, cependant, le trafic de ciment chute (- 30 %/2023) du fait de la conjoncture et du changement des normes environnementales sur la composition du ciment (réorientation des flux potentielle). Le port a accueilli 482 navires sur l'année, dont 10 Panamax. Enfin, il faut noter que 10 paquebots de croisière ont été accueillis en 2024.

## Effectifs

Les effectifs représentent 61 ETP (idem 2023). Le taux d'absentéisme se situe à 7,7% (en baisse - 5 % / 2023).

## Finances

Le chiffre d'affaires s'élève en 2024 à 11 803 K€, contre 10 147 K€ en 2023, soit une hausse de + 16,3 %, en lien avec la hausse des activités. Ainsi, le chiffre d'affaires 2024 est supérieur aux objectifs contractuels, notamment du fait des recettes de l'activité Remorquage et de l'exploitation portuaire.

De plus, dans le même temps, les postes de charges ressortent, en cumul, à des niveaux supérieurs au contrat, notamment du fait des achats et autres charges externes, des dotations aux provisions et des frais de personnel. In fine, le résultat net 2024 s'élève à 257 K€ (366 K€ prévus au contrat), après participation des salariés (49 K€) et impôt sur les sociétés (98 K€) ; et la capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 1,4 M€.

## Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 1,2 M€ d'investissements en 2024, dont notamment :

- Fourniture et pose couronne d'orientation et lacets (407 K€)
- Bandes transporteuses (108 K€)
- Toiture tir wagon (113 K€)
- Remplacement des menuiseries du Silo (112 K€).

Environnement

Le port est engagé dans une stratégie quinquennale environnementale, conformément à l'avancement des actions prévues. Ainsi, en 2024, le concessionnaire a maintenu les certifications ISO 9001, 14001 et 45001 du port. Il continue de déployer la stratégie environnementale issue du contrat de concession et comportant 5 thématiques : Système de management intégré, Energie, Bâtiment, Gaz à effet de serre et Eau. Il n'y a pas eu de bilan à fin 2024 en raison de l'absence de la responsable QHSSE, mais le bilan réalisé à mi-2025 fait ressortir que les actions étaient engagées à 97,5% et réalisées à 55% à mi-2025. Le plan d'action détaillé est joint au rapport annuel dans la revue de direction exceptionnelle DQM111.

Qualité

Chaque escale de navire donne lieu à l'émission d'un bilan d'escale et à une évaluation de la satisfaction client. Le taux de satisfaction client moyen annuel a ainsi été de 95% pour 2024. De plus, des réunions sont organisées avec les manutentionnaires, afin de prendre en compte les préoccupations des clients et d'apporter des réponses à leurs attentes. Les réclamations sont suivies et tout dysfonctionnement constaté donne lieu à l'émission d'une fiche de non-conformité, permettant de mettre en place des actions d'amélioration.

Concession pêche

|                     |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 1994 au 31 décembre 2043 – durée 50 ans<br>Concessionnaire : Société d'économie mixte Lorient Keroman<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007 |
| Activité et trafics | Activité pêche : 16 626 tonnes (-3.05 % en volume)<br>Réparation navale : 6 152 journées (+3.2 % en nombre de jours)                                                                         |
| Effectifs           | 83.35 ETP<br>Masse salariale de formation : 3,26 %                                                                                                                                           |
| Finances            | Chiffre d'affaires : 11 193 K€                                                                                                                                                               |
| Investissements     | Ombrière (projet photovoltaïque) : 1 143 K€<br>Bardage tour sud : 3,6 K€                                                                                                                     |
| Environnement       | Suivi des consommations d'énergie et d'eau du port (- 41.72 % / année précédente)<br>Plus de 23 % de tonnages de déchets dangereux évacués                                                   |
| Qualité             | 5 agréments sanitaires                                                                                                                                                                       |

Activité – Trafic

Les chalutiers pélagiques, fileyeurs et senneurs de plus de 8m ont subi l'interdiction de la pêche dans le golfe de Gascogne pendant un mois en 2024. La halle à marée de Lorient voit ainsi sa production globale régresser de - 3.05 % en volume et progresser de + 3.72 % en valeur par rapport à 2023, pour atteindre 16 626 tonnes en 2024. Cela représente 19.57 % (17.90 % en 2023) de la production bretonne et 8,67 % (8,6 % en 2023) de la production française (deuxième port de pêche national en valeur et en tonnage). Après la disparition des 4 navires au titre du PAI en 2023, la pêche hauturière accuse un recul de - 7.82 % en 2024 soit une perte de - 379 tonnes par rapport à 2023. La pêche côtière affiche également des volumes en baisse sur le merlu avec une perte de 300 tonnes et une perte de valeur de 1 164 K€ due principalement à « l'arrêt cétaqués ». Cependant, le bilan global de l'année 2024 reste positif pour les côtiers avec une hausse de 31.97 % en tonnage et de 17.40 % en valeur malgré une baisse du prix de moyen de 11.06 %. Enfin, concernant la réparation navale, le nombre de mouvements a baissé de 265 en 2023 à 229 en 2024 (- 10 %). Cependant, le nombre de journées s'élève à 6 152 en 2024 contre 5 959 en 2023, soit + 3.2 %. Durant cette année 2024, l'effectif de l'équipe s'est maintenu à 8 personnes.

Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2024 s'élève à 83.35 ETP avec un taux d'absentéisme en hausse établi à 11.76 %. Le montant des formations du personnel représente 3,26 % de la masse salariale.

Finances

Le chiffre d'affaires global 2023 s'élève à 11 193 K€, soit + 1.34 % par rapport à 2023. Cette légère hausse est cohérente avec l'activité en 2024 en légère augmentation globale. Les redevances ad valorem, les redevances de l'aire de réparation navale et les recettes domaniales du port reflètent les bons résultats par rapport à 2023, respectivement de + 3.49 %, + 9,47 % et + 0.97 %.

Néanmoins, les locations et livraisons de caisses sont en baisse de - 0.23 % (baisse d'activité) tout comme les autres produits (station gazole, prestations de tri) sont également en baisse - 8.1 %. En parallèle, les charges externes sont

également en hausse (+ 5.54 % / 2023), en raison de l’augmentation de la consommation d’eau (+ 9 %), du poste de sous-traitance (+ 7 %) (traitement de l’eau, informatique, prestations plongeurs). La masse salariale a diminué entre 2023 et 2024 (- 4 % ou - 243 K€) mais le poste d’intérim est en augmentation de 12.25 %. Alors que les indemnités de fin de carrière ont fait l’objet d’une provision moins importante, le résultat d’exploitation s’établit à - 1,3 M€ contre - 1,7 M€ en 2023. La concession termine l’exercice 2024 avec un déficit de - 212 K€, contre - 587 K€ en 2023.

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 1 341 K€ d’investissements, dont les principaux sont les suivants :

- Elévateur à bateaux (581 K€),
- Achat de contenants (244 K€),
- Installation de portes sectionnelles isothermes dans les criées (131 K€),
- Mise à niveau des bornes de quai pour la phase 3 (75 K€),
- Relance du lot métallerie-serrurerie (56 K€),
- Achat de 6 transpalettes électriques (55 K€).

Environnement

Le port suit ses consommations d’énergie (électricité, énergies fossiles) et d’eau douce (+ 9 % des consommations), ainsi que la part des déchets recyclés/valorisés (+ 23 % des déchets dangereux évacués en 2024).

Qualité

Le concessionnaire dispose à ce jour de 5 agréments sanitaires permettant l’exploitation quotidienne du port de Pêche (établissement d’entreposage ; expédition de coquillages ; manipulation de produits de la pêche : halle à marée 1<sup>ère</sup> vente, atelier viviers, atelier mareyage 2<sup>ème</sup> vente).

Concession plaisance

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 19 août 1987 au 31 décembre 2027 – durée 40 ans<br>Concessionnaire : LORIENT AGGLOMERATION<br>SELLOR (société d’économie mixte) en sous-traitance pour Lorient Agglomération sur une partie de la concession jusqu’au 31 décembre 2025<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007                                                                                                                                                                            |
| Activité et trafics | 3 ports : Kernevel, Lorient centre, Lorient La Base<br>34 autorisations d’occupation du domaine public délivrées<br>26 manifestations nautiques dont l’Atlantic Le Télégramme Leclerc qui a attiré 120 bateaux                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Effectifs           | 2.98 ETP Lorient Agglomération, et 28.94 ETP Sellor                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Finances            | Volet non traité dans le rapport 2024 - Pour info en 2023 : Chiffre d’affaires : 1 076 K€<br>Résultat de fonctionnement : 831 K€                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Investissements     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dragage sur les 3 ports</li><li>• Aménagement de pontons neufs à Lorient la Base</li><li>• Création du ponton de la Découverte au Péristyle pour l’accueil de bateaux patrimoniaux et de grandes unités</li><li>• Lancement d’une étude préliminaire d’aménagement pour implantation de l’équipe K challenge sur quai de l’Amiral.</li><li>• Lancement de la consultation pour le réaménagement du bassin d’honneur à Kernével</li></ul> |
| Environnement       | <ul style="list-style-type: none"><li>• Audit 2 de renouvellement des certifications <i>Port propre</i> (3 ports) et <i>Port actif en biodiversité</i> (2 ports)</li><li>• Acquisition de la certification <i>Port actif en biodiversité</i> au port de Lorient Centre</li><li>• Suivi des consommations d’eau et d’électricité</li></ul>                                                                                                                                        |
| Qualité             | Volet non traité dans le rapport                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

Activité

A noter qu’en raison d’un changement de logiciel de gestion portuaire en fin d’année à la Sellor, Lorient Agglomération n’a pas pu consolider les données d’exploitation sur l’année entière. Les 3 ports offrent une capacité d’accueil d’un peu plus de 1500 emplacements à flots.

Les usagers sont originaires à 80 % du territoire de Lorient Agglomération. Les listes d'attente comptent plus de 1 500 inscrits pour Kernével et un peu moins pour Lorient Centre, les demandes portant sur des bateaux de 6 à 10 mètres. Dans le cadre de l'opération « Passeport Escale », les clients du port de Kernével ont fait 1 886 escales dans d'autres ports (1 742 en 2023), alors que Kernével a accueilli 1 067 nuitées (1 204 l'an passé). Les clients du port de Lorient Centre ont réalisé 940 escales dans d'autres ports (843 en 2023) pendant que le port accueillait 506 escales (565 l'an passé). Les nuitées d'escales sont en baisse sur Kernével (un peu plus de 8000 contre 9 489 en 2023) et sur Lorient Centre (un peu moins de 4 000 contre 4 127 en 2023), alors que Lorient la Base enregistre une légère hausse (4 629 en 2023). Le secteur de l'évènementiel est en hausse avec une participation de bateaux plus importante : 26 manifestations nautiques contre 22 en 2023, qui ont accueilli 677 bateaux contre 658 en 2023. 34 cellules commerciales sont occupées en 2024 (+5/ à 2023).

**Effectifs**

Ce volet n'a pas été traité dans le rapport 2024.

**Finances**

Ce volet n'a pas été traité dans le rapport 2024.

**Investissements**

Les principaux investissements portent sur :  
**À La Base** : Dragage, travaux de gros entretien sur les brise-clapot lourds (panne B, C et K3 B), lancement de travaux de renouvellement de la potence du terre-plein Papin, démarrage des études pour l'extension du pôle Course au large  
**À Kernével** : Dragage, réaménagement du bassin d'honneur, travaux de gros entretien sur les brise-clapots lourds, réfection de chaussée pour l'accès aux restaurants sur le terre-plein)  
**À Lorient centre** : Dragage, travaux de gros entretien dont sur le quai Péristyle, aménagement d'un ponton (80 ml) au niveau du quai du Péristyle pour accueillir des bateaux patrimoniaux et de grandes unités de plaisance en escale, travaux de gros entretien.

**Environnement**

La certification *Ports Propres* concerne les trois ports régionaux et est en cours de renouvellement (Audit 2). Le port de Lorient centre a obtenu une certification *Port actif en biodiversité*, sachant que les ports de Kernével et de Lorient La Base bénéficient déjà de cette certification. De nombreuses actions environnementales sont mises en place dont la mesure de l'indice de biodiversité portuaire (IBP) au port de La Base, l'installation de ponton permettant la nidification des sternes au port de Lorient Centre, la poursuite d'opérations engagées ces dernières années telles que des mesures visant à réduire les consommations d'électricité, l'installation de ruches au port de Kernével, la rationalisation de la collecte des déchets au port de Kernével, le suivi de formations Ports Propres et Port Actif en Biodiversité pour le personnel.

**Qualité**

Ce volet n'a pas été traité dans le rapport 2024

**1.1.2 Port de commerce de Vannes**

**Rapport annuel 2024 non transmis à ce jour.**

|                     |                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 1983 au 31 décembre 2025– durée 43 ans après 3 avenants de prolongation<br>Concessionnaire : Commune de Vannes<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 |
| Activité et trafics | Pour info en 2023 : Pontons d'embarquement utilisés par 7 compagnies maritimes<br>Nombre de nuitées d'occupation des postes d'amarrage : 2 699 (contre 2 288 en 2022)                                 |
| Effectifs           | Pour info en 2023 : 1.12 ETP                                                                                                                                                                          |
| Finances            | Pour info en 2023 : Chiffre d'affaires : 40 K€ (35 K€ en 2022)<br>Résultat de fonctionnement : 0 K€ (23 K€ en 2022 - Résultat reconstitué à partir du budget principal)                               |

|                 |                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Investissements | Pour info en 2023 : Eclairage public du conteneur local pour passagers et déplacement de ce conteneur avec mise en place d'un espace d'attente pour sécurisation des passagers contre les intempéries |
| Environnement   | Pour info en 2023 : Non communiqué                                                                                                                                                                    |
| Qualité         | Pour info en 2023 : Mise en place d'un espace d'attente sécurisé pour les passagers                                                                                                                   |

### 1.1.3 Port Anna à Séné

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 1983 au 31 décembre 2025 – durée 43 ans après avenant n° 3 de prolongation<br>Concessionnaire : Commune de Séné<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017                                                                  |
| Activité et trafics | Vente de carburant : 244 811 litres (+ 3.05 % / 2023)<br>Pêche : 19 contrats annuels (+2 / 2023) et 1 contrat mensuel (+1 / 2023)<br>Ostréiculture : 2 contrats hiver (idem en 2023)<br>Plaisance : 28 contrats annuels (- 1/2023), 15 contrats temporaires (-3 / 2023) |
| Effectifs           | 1,1 ETP (stable)                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Finances            | Chiffre d'affaires : 240 K€<br>Résultat de fonctionnement : 11 K€                                                                                                                                                                                                       |
| Investissements     | Etude d'aménagement du port (25 K€), comblement de fissures sur la cale des Morgates (5 K€), matériel 1 K€ (ordinateur portable et lecteur de badges)                                                                                                                   |
| Environnement       | Aire d'entretien des coques de petits bateaux                                                                                                                                                                                                                           |
| Qualité             | Capitainerie numérique                                                                                                                                                                                                                                                  |

#### **Activité – Trafic**

Port Anna est un port multi-activités : pêche et ostréiculture (22 contrats contre 19 en 2023, dont + 2 contrats annuels et + 1 contrat mensuel), commerce (vente de carburant - en légère hausse en volume) et plaisance (43 contrats contre 47 en 2023, dont - 3 en contrat temporaire et – 1 en contrat annuel).

Le nombre de nuitées d'escale est stable (1). Un ponton d'accueil en journée a été installé pour accueillir les bateaux jusqu'à 6 heures d'escale.

Le port est fréquenté également toute l'année par 8 plates ostréicoles réparties entre 5 armements, 13 bateaux de pêche (+1) appartenant à 8 armements (+1), le bateau patrimonial « Corbeau des mers » et 4 sinagots appartenant à 2 associations pour l'embarquement de passagers.

L'aire d'entretien des coques de navires a fait l'objet de 4 réservations (gratuité pour les usagers du port).

La principale activité concerne la vente de carburant détaxé pour les professionnels de la pêche et de l'ostréiculture, la liaison maritime régionale vers l'île d'Arz, la liaison communautaire Séné-Conleau et les navires d'Etat, qui enregistre une hausse en volume de plus de 3 % dont une hausse du volume de gasoil de 36 % grâce à l'arrivée de nouveaux bateaux de pêche et au réapprovisionnement de la barge de transport de marchandises. La baisse de plus de 5 % de vente de super sans plomb s'explique par un moindre approvisionnement des entreprises de location de bateaux lié à une météo maussade.

#### **Effectifs**

Les agents de la commune intervenant sur port Anna représentant 1,1 ETP (0,3 ETP administratif et 0,8 ETP technique).

#### **Finances**

Les éléments budgétaires relatifs au port régional de Port Anna sont issus d'une comptabilité analytique mise en place à partir du budget annexe « des ports de Séné » qui inclut d'autres espaces portuaires que le port régional.

Le chiffre d'affaires s'élève à 240 K€, soit une baisse de 9.4 % par rapport à 2023, qui s'explique par une baisse en valeur de la vente de carburant détaxé (- 9.4 % lié au retour de prix au litre « normaux ») et des redevances d'occupation (- 16 %). Pour rappel, le chiffre d'affaires est réalisé à 88 % par la vente de carburant détaxé. Les recettes de fonctionnement régressent de près de 10 % quand les dépenses baissent dans des proportions moins importantes de 8.7 % (charges à caractère général en baisse 9.4 % du fait particulièrement d'une baisse en valeur de l'achat de carburant, baisse des frais de personnel de - 8.9 %) permettant de dégager un résultat de fonctionnement de 11K€ (contre 16K€ en 2023).

#### **Investissements**

Les principaux investissements portent sur :

- L'étude sur l'aménagement de Port Anna initiée en 2022 s'est traduite par une nouvelle phase d'adaptation à la suite d'une concertation avec les usagers fin 2023 (25 K€)
- Un comblement de fissures sur la cale des Morgates (5 K€)
- L'achat d'ordinateur portable et lecteur de badges (1 K€)

Environnement

Existence d'une aire d'entretien des coques de petits bateaux sans fluide dont l'accès est gratuit pour les usagers du port.

Qualité

Mise à disposition d'un ponton d'accueil de navire en journée pour des escales de moins de 6 heures.  
Existence d'une capitainerie numérique « L'espace plaisancier » pour une simplification et une modernisation des démarches avec les usagers et une meilleure fluidité et réactivité sur les réservations de bouées d'amarrage.

1.1.4 Port du Béluré à Arz

Rapport annuel 2024 non transmis à ce jour.

|                     |                                                                                                                                                              |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 30 juillet 1993 au 29 juillet 2043 – durée 50 ans<br>Concessionnaire : Commune de l'île d'Arz<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 |
| Activité et trafics | Pour info en 2023 : Autorisations d'occupation du domaine public délivrées                                                                                   |
| Effectifs           | Pour info en 2023 : 4 agents (Temps non complet)                                                                                                             |
| Finances            | Pour info en 2023 : Chiffre d'affaires : 51 K€<br>Résultat de fonctionnement : 29 K€                                                                         |
| Investissements     | Pour info en 2023 : Aucun                                                                                                                                    |
| Environnement       | Pour info en 2023 : Eléments non communiqués                                                                                                                 |
| Qualité             | Pour info en 2023 : Amélioration de la signalétique et de l'organisation des flux sur la cale d'embarquement/débarquement                                    |

1.1.5 Port de Le Palais (Belle-Île)

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 10 mai 2010 au 31 décembre 2030 – durée 20 ans<br>Concessionnaire : Commune de Le Palais<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017                                                                                                                                                                         |
| Activité et trafics | Port multi-activités avec desserte de l'île : plaisance (contrats annuels : 285 ; contrats mensuels : 89 ; escales : 15 948), commerce (vente de carburant : 149 752 L, contrats de location de grue : 6, prestations de grutages : 128) et pêche.                                                                              |
| Effectifs           | 10.29 ETP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Finances            | Chiffre d'affaires : 1 943 K€<br>Résultat de fonctionnement : 306 K€                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Investissements     | Restauration du Pan Cassé, poursuite de la création d'une plateforme de sédiment, poursuite de la rénovation du môle Bourdelle, poursuite des travaux sur éclairage public quai Fouquet, acquisition de vidéoprotection du quai Fouquet, poursuite de la rénovation des portes de l'écluse, achat de moteurs, achat d'un bateau |
| Environnement       | Volet non traité dans le rapport 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Qualité             | Maintien du système d'information des usagers via la plateforme « Mon village » et le compte Facebook du port                                                                                                                                                                                                                   |

Activité – Trafic

Le port du Palais est un port de plaisance (capacité d'accueil : 470), de commerce (dessertes maritimes) et de pêche. Le port enregistre une hausse des contrats de plaisance mensuels (89 contre 59 en 2023) et une stabilité du nombre de contrats annuels (285 contre 286 en 2023).  
Le nombre d'escales s'élève à 15 948 (+ 2.50 %) avec une augmentation de la fréquentation des monocoques (11 957 contre 11 366 soit + 4.94 %), une stabilité des multicoques (171 contre 170 en 2023), mais une baisse des passeports escales (3 755 contre 3 924 en 2023 soit - 4.50 %), et des bateaux patrimoniaux (62 contre 82 en 2023, soit - 32.26 %).

Le taux de remplissage est de 86 % en juillet et 99 % en août. L'activité de grutage est en baisse pour les contrats de location de la grue (6 contre 8 en 2023) mais en hausse pour le service de grutage pour les bennes de déchets (421 contre 340 en 2023).

La vente de carburant est globalement en hausse (+ 2.34 % avec 149 752 L contre 146 317 L en 2023).

La vente de glace chute (- 6.05 % soit 106 775 kg contre 113 654 kg en 2023) particulièrement auprès des particuliers (973 kg contre 3 647 kg en 2023).

### Effectifs

Le personnel affecté au Port du Palais est de 6 ETP (idem en 2023) et 11 saisonniers recrutés sur une période s'étalant du 1<sup>er</sup> avril pour le premier au 31 octobre pour le dernier, soit 3.29 ETP (idem en 2023). Par ailleurs, des services supports de la ville sont mis à disposition de la concession (6 agents correspondant environ à 1 ETP, idem en 2023). Mise en place de formations pour les agents : BACPN (Brevet d'aptitude à la Conduite des Petits Navires), CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphonie), Matelot de pont, Gestionnaire de port.

### Finances

Le chiffre d'affaires est en hausse significative par rapport à 2023 (+ 28.42 %, soit 1 943 K€ contre 1 513 K€) du fait d'une application en année pleine de la nouvelle grille tarifaire sur les redevances portuaires (1 080 K€ contre 610 K€ en 2023) dont redevances sur les passagers + 85 K€, redevances sur les marchandises + 31 K€, redevances sur les véhicules + 188 K€ et la création d'une redevance sur les navires (167 K€). Les autres recettes principales enregistrent des variations en général en lien avec le niveau d'activité : contrats (209 K€ contre 173 K€ en 2023, soit + 20.74 %), droits d'entrée (288 K€ contre 341 K€ en 2023, soit - 15.62 %), grutage (57 K€ contre 53 K€ soit + 8.47 %), carburant (189 K€ contre 213 K€, soit - 11.41 %), glace (11 K€ contre 15 K€ en 2023, soit - 27.51 %).

Les dépenses de gestion courante augmentent de 5.6 % (1 181 K€ contre 1 118 K€) dont les charges à caractère général de + 2 % (610 K€ contre 598 K€) et les charges de personnel de + 14.90 % (555 K€ contre 483 K€) liées à l'impact sur une année pleine de l'augmentation du point d'indice du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et l'étalement du paiement d'heures supplémentaires dans le cadre d'une rupture conventionnelle actée en 2023.

Le résultat de fonctionnement s'élève donc à 306 K€ (contre 95 K€ en 2023) et l'épargne nette ressort à 676 K€.

### Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 1 822 K€ d'investissements qui concernent principalement :

- Restauration du Pan Cassé, poursuite de la création d'une plateforme de sédiment, divers (746 K€)
- Poursuite de la rénovation du môle Bourdelle (558 K€)
- Poursuite des travaux sur éclairage public quai Fouquet (36 K€) et vidéoprotection du quai Fouquet (20 K€)
- Poursuite de la rénovation des portes de l'écluse (149 K€)
- Achat de moteurs (13 K€)
- Achat d'un bateau (18 K€)

#### 1.1.6 Port Maria à Quiberon

|                     |                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 1988 au 31 décembre 2037 – durée 50 ans<br>Concessionnaire : Commune de Quiberon<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017                                              |
| Activité et trafics | Port multi-activités : plaisance, pêche et commerce<br>Activité pêche de 1 150 tonnes (contre 1 101 en 2023)                                                                                                         |
| Effectifs           | 8 agents, ETP non communiqué (9,5 ETP en 2023)                                                                                                                                                                       |
| Finances            | <u>Activité Pêche</u> :<br>Chiffres d'affaires : 7 606 K€<br>Résultat de fonctionnement : 31 K€<br><u>Activité plaisance</u> :<br>Chiffre d'affaires : non communiqué<br>Résultat de fonctionnement : non communiqué |
| Investissements     | Activité pêche : Etudes de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la criée<br>Activité plaisance : non communiquée                                                                                                   |
| Environnement       | NC                                                                                                                                                                                                                   |
| Qualité             | Présence d'un agent formé à la technique d'abattage Ikejime                                                                                                                                                          |

Activité – Trafic

Port Maria est un port multi-activités de pêche, de commerce et de plaisance. Le l'intermédiaire de deux budgets annexes : le budget « Port de Pêche » et le budget « Mouillage ».

La criée a enregistré une hausse d'activité en 2024 qui se traduit tant en tonnage (+ 4.4 %) qu'en valeur (3.72 %) avec un prix moyen en légère baisse de - 0.68 %. Sur 1 150 tonnes de produits pêchés, le poisson représente une part légèrement moins importante que l'an dernier (83 % contre 85 %), les céphalopodes augmente légèrement (12 % contre 10 % (grâce au poulpe), les crustacés restent stables (3 %) et idem pour les coquillages (2 %). Les têtes de liste du classement des espèces pêchées sont quasiment similaires à celles de l'an dernier avec toujours la sardine en première position (26 % du tonnage global), puis le congre (21 % du tonnage global), le poulpe qui repasse en troisième position (7 %) à la place du bar qui prend la quatrième position 6 %). En valeur, le trio de tête de meure le même qu'en 2023 : le Bar (22 % de la valeur totale), le poulpe (10 % de la valeur totale) et la sole (9 % de la valeur totale).

La pêche pélagique constitue la technique de pêche le plus pratiquée (24 % en tonnage et 7 % en valeur) suivie de la pêche au filet maillant (16 % en tonnage et 28 % en valeur) et de la pêche au chalut de fond (15 % en tonnage et 14 % en valeur).

91 navires rattachés à 10 ports d'attache ont vendu leurs produits à la criée de Quiberon (contre 81 en 2023) dont 57 rattaché au port de Quiberon (47 en 2023). Le nombre d'acheteurs est en baisse (79 contre 88 en 2023) et se répartit entre transformateurs (1), poissonniers (29, soit -3 /2023), mareyeurs (44 contre, soit - 4 / 2023), restaurateurs (9, soit + 2 / 2023). La vente aux enchères à distance est stable et représente 77 % du type d'achats en valeur. La particularité du port concerne la vente de poissons vivants et l'abattage Ikejime, destiné essentiellement aux restaurateurs, qui rencontre quelques difficultés à fédérer les pêcheurs (baisse ne tonnage de - 77 % et en valeur - 81 %).

Effectifs

L'équipe se compose de 8 agents (- 2 par rapport à 2023) : un directeur, un responsable d'exploitation, 2 agents de criée (soit 2 agents en moins qu'en 2023) et un saisonnier (nouveau personnel) assurant les opérations de tri, de pesée et de nettoyage, un référent ikejime (devenu polyvalent), un technicien maintenance et un agent assurant le traitement des ventes. La partie secrétariat-comptabilité a été externalisée à direction des finances de la Commune.

Finances

Pour le port de pêche, le chiffre d'affaires (7 606 contre 7 312 K€ en 2023) enregistre une hausse de 4 % en lien notamment avec la hausse de tonnage, de la quasi-stabilité du prix moyen des espèces pêchées (- 0.68 %). L'ensemble de la chaîne des recettes liées à la pêche en bénéficie (REPP, les produits d'activités annexes tels que l'utilisation de la grue, Fenwick, caisses, frais de connexion, frais d'expédition...). Les recettes augmentent de 5 % quand les dépenses n'augmentent que de 1 % d'où un résultat de fonctionnement qui redevient positif (31 K€ contre - 269 K€ en 2023). A noter toutefois, que la Ville verse une subvention d'exploitation exceptionnelle de 40 K€. La capacité d'autofinancement atteint 169 K€ contre (- 88 K€ en 2023).

Investissements

Au total, le délégataire a réalisé pour 219 K€ d'investissements sur le port de pêche qui concernent principalement les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la criée (214 K€).

Qualité

L'association nationale « Filière ikejime » assure la traçabilité des produits dans le cadre d'un agrément certifiant la maîtrise de la technique. Les poissons abattus bénéficient d'une traçabilité, du bateau à l'assiette, grâce à une application en ligne matérialisée par un pin's muni d'un QR code.

1.1.7 Port Tudy à Groix

|                     |                                                                                                                                                      |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 5 avril 1977 au 31 décembre 2027 – durée 50 ans<br>Concessionnaire : Commune de Groix<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 |
| Activité et trafics | Port multi-activités : plaisance, pêche et commerce<br>Plaisance : 13 045 nuitées, 230 contrats annuels dont 136 sur pontons                         |
| Effectifs           | 4,80 ETP                                                                                                                                             |
| Finances            | Chiffres d'affaires : 727 K€ (*)<br>Résultat de fonctionnement : 132 K€ (*)                                                                          |
| Investissements     | Travaux de génie civil : quai, cale adossée (131 K€), mouillages (29 K€), pôle mer (5 K€),                                                           |

|               |                                                                                         |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|               | bateaux (3 K€)                                                                          |
| Environnement | Labellisation « <i>Port propre</i> ». Installation de LED dans les sanitaires           |
| Qualité       | Utilisation d'outils numériques pour la gestion du port et la relation à l'utilisateur. |

(\*) Chiffres provisoire dans l'attente de la tenue d'un comité de suivi de la concession

### Activité – Trafic

Port Tudy est un port de commerce, de pêche et d'aquaculture (5 pêcheurs, 1 mytiliculteur, 1 éleveur d'ormeaux) et de plaisance. Les passagers sont transportés à 89 % par la compagnie *Océane* détentrice d'une délégation de service public, à 9 % par *Escal'Ouest* et 2 % par *Laïta croisière*, avec un report d'une partie du trafic vers les compagnies privées en été. Le fret est assuré à plus de 72 % par la société TMC, à 3 % par la société SEAWAY et à 25 % par la DSP (Compagnie Océane). Le port de plaisance a enregistré 13 045 nuitées (+ 3.5 % par rapport à 2023) et 230 contrats annuels dont 136 sur pontons. Le port a accueilli 7 manifestations nautiques représentant plus de 130 bateaux, dont la Course des îles (50 bateaux).

### Effectifs

Les effectifs se répartissent entre agents permanents et saisonniers (9), représentant 4.80 ETP (contre 4,73 en 2023).

### Finances (\*)

La hausse du chiffre d'affaires de la concession de 25.5 % (727 K€ contre 579 K€ en 2023) est essentiellement due à l'activité plaisance (contrats d'occupation des bassins à flot), qui représente 58 % des recettes. Les autres recettes sont constituées des redevances d'usage sur les passagers et marchandises (38 %), et les occupations du domaine public (commerces (2 %) et pêche (2 %)). Cette hausse se répercute sur la hausse des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 805 K€ (contre 700 K€ en 2023).

Les dépenses de fonctionnement progressent de 9 % (672 K€ contre 616 K€) dont les charges de personnel (+ 3 %) et les opérations d'ordre (amortissements de subventions) (+ 26 %) compensées partiellement par une baisse des charges à caractère général – 6.46 %) et des autres charges de gestion courante impactées en 2023 par un niveau important d'admissions en non-valeur (- 99.4 %).

Il en ressort un résultat de fonctionnement de 132 k€ (contre 84 K€ en 2023).

### Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 170 K€ d'investissements qui concernent principalement :

- Des travaux de génie civil sur le quai, la cale adossée... (131 K€)
- Des mouillages (29 K€)
- Des interventions au pôle mer (5 K€)
- L'achat/ réparation de bateaux (3 K€)

### Environnement

La labellisation *Port propre* en 2023 engage au maintien et à l'amélioration de critères relatifs à la gestion des déchets, la qualité de l'eau, la formation des salariés, la sensibilisation des plaisanciers et la prévention de pollutions. La démarche de réduction des consommations électriques se poursuit : installation de LED dans les bureaux de la capitainerie et les sanitaires avec détecteur de présence, réduction du nombre de bateaux décorés pendant la période de Noël.

### Qualité

L'utilisation d'outils numériques pour la gestion du port et la relation avec les usagers se conforte : dématérialisation de la chaîne de paiement, gestion informatisée du plan d'eau, amélioration des informations disponibles en ligne, amélioration des échanges avec les usagers.

## 1.2 Les ports du Finistère

### 1.2.1 Port de Brest

#### Concession commerce, industrie, réparation navale et énergies

|                     |                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2063 – 40 ans<br>Concessionnaire : BrestPort en contrat de concession <i>in house</i> depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2024<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007 |
| Activité et trafics | 2,7 millions tonnes au global (+ 2 %)<br>11 787 heures d'utilisation des quais et des formes (+22 %)<br>5 568 heures de grue vendues (- 13 %)                                                                                           |
| Effectifs           | 100 salariés                                                                                                                                                                                                                            |
| Finances            | Chiffres d'affaires : 23 368 K€<br>Résultat net : 912 K€                                                                                                                                                                                |
| Investissements     | Investissements engagés pour 15 M€                                                                                                                                                                                                      |
| Environnement       | Renouvellement de la certification ISO 14001 et ISO 9001                                                                                                                                                                                |
| Qualité             | Portail numérique « Environnement BrestPort » accessible aux riverains et usagers<br>9 réclamations usagers                                                                                                                             |

L'année 2024 marque l'entrée en vigueur du contrat de concession attribué à la société portuaire BrestPort, dans laquelle la Région Bretagne est majoritaire à 51 % aux côtés de la CCI 29 et de Brest Métropole. Un contrat de concession de 40 ans lui a été attribué en quasi-régie (*in house*). BrestPort est la première société portuaire de Bretagne.

#### Activité – Trafic

Le port de Brest poursuit sa progression en 2024, sur *la partie commerce*, avec un trafic de 2,7 millions de tonnes de marchandises ayant transité par ses installations, soit une hausse de 2 % marquant une troisième année consécutive de croissance depuis la fin de la crise sanitaire.

Le trafic de conteneurs poursuit sa progression pour la troisième année avec + 3 % en 2024 (29 123 EVP).

Concernant les marchandises, le vrac solide non-agro est en progression à 627 051 tonnes expliqué principalement par une progression du trafic de ciment (73 561 tonnes, + 17 %), des exportations de broyats de bois (57 307 tonnes, + 20 %) et des entrées de sables (286 259 tonnes, + 9 %). À noter cependant, une baisse des exportations de ferrailles de 8 % expliquée par les travaux sur le site de Guyot Environnement. Les matières premières agricoles solides progressent de 7 % à 764 780 tonnes, marquées notamment par une augmentation sur les importations de graines de colza. Les importations d'huiles végétales, destinées à l'alimentation animale, sont en baisse, ainsi que les exportations d'huiles de colza et de soja (- 7 %).

L'année 2024 a été marquée par une progression des entrées de carburant et bio carburant (+ 2 %), Brest représente aujourd'hui 16 % du marché Breton.

Les marchandises diverses reculent de 7 % à 286 305 tonnes avec un redémarrage courant de l'été. Toutes les catégories de marchandises sont impactées et notamment les éléments d'éoliennes à 21 309 tonnes (40 287 tonnes en 2023) mais également les exportations de viandes de volailles (- 3 %). Seules les exportations de plants de pomme de terre restent dynamiques à 53 489 tonnes (+ 51 %) et la machinerie, groupes électrogènes, algues, engrais, pet Food et autres marchandises diverses ressortent à plus de 15 % du total.

Enfin l'activité croisière a accueilli 20 escales (24 en 2023) et 29 702 passagers (24 483 en 2023).

Sur *l'activité réparation navale*, avec 54 navires reçus en 2024 contre 61 en 2023, elle maintient un très bon niveau d'activité : 33 navires ont été accueillis dans les formes (contre 35 en 2021 et 39 en 2023) et 21 navires à quai (contre 16 en 2022 et 22 en 2023) avec un nombre d'heures vendues en très forte hausse (+ 22 %, 11 787 heures). L'activité a aussi été marquée par le retour des navires de croisière et la confirmation du marché des barges destinées à l'éolien en mer. Après une année record en 2022, le nombre d'heures de grues continue la baisse – 13 % avec 5 558 heures en 2024 (pour mémoire 9 668 heures en 2022).

*L'activité EMR* poursuit sa construction, avec notamment la reprise de l'activité de la société Haizea breizh qui a permis d'enregistrer 21 309 tonnes de composants sur le polder en six mois mais aussi la réception des éléments du prototype éolien flottant et le début du travail sur la turbine de Eolink.

Effectifs

L’effectif du port toutes activités confondues est de 100 ETP (97 en 2023).

Finances

Au motif de la clôture des contrats de concession historique, l’analyse de la variation entre 2024 et 2023 n’est pas pertinent sur certains postes comptables. Aussi, l’analyse comptable ne peut être globalisée mais doit tenir compte des spécificités de chaque exercice.

Le chiffre d’affaires de la concession s’élève à 23 368 K€ en 2024 (13 392K€ pour le commerce, 9 975 K€ pour l’activité RN + EMR) contre 22 554 K€ en 2023, soit une augmentation de 3,6 %. Les achats et charges externes ont diminué significativement, principalement en raison du moindre impact du coût de l’énergie électrique en 2024. Le résultat net est bénéficiaire de 912 K€. La capacité d’autofinancement a été de 2,2 M€ en 2024.

Investissements

Le programme des investissements a été décalé du fait du démarrage de BrestPort et de la mise en place du contrat et de son organisation. Les investissements de l’exercice 2024 s’élèvent à 15 000 K€, dont 8 000 K€ ont été mandatés et comprennent principalement :

- Électrification et éclairage (EMR) 700 K€
- Grue mobile (EMR) 1 600K€
- Rénovation rails de grue (RN) 1 100K€
- Bateau porte forme (RN) 6 400K€
- Élévateur (service) 600K€

Ces investissements ont été financés notamment grâce aux apports en capital des actionnaires.

Environnement

L’année 2024 a vu le premier effet concret de la stratégie environnementale du port : études pour l’installation de bornes d’alimentation, pour le développement de panneaux solaires, pour l’intégration écologique dans le suivi des travaux du polder et des quai.... En outre, un comité de suivi environnemental associant les associations locales, les collectivités et les industriels a été mis en place.

Le délégataire propose chaque année un plan d’actions détaillé, qui porte sur la gestion des eaux, des déchets, des risques industriels, des économies d’énergie et de la qualité de l’air. A la suite d’un audit de contrôle, les certifications ISO9001 et ISO14001 ont été renouvelées sur l’ensemble du périmètre du port.

Qualité

Un portail numérique « Environnement BrestPort » permet aux riverains et usagers de poser des questions et de consulter les indicateurs (qualité de l’air, bruit, eau). Par ailleurs, le port a reçu 9 réclamations des usagers en 2024 (2 en 2023), qui ont toutes reçu une réponse écrite et ont été suivies d’actions collectives. Ses réclamations ont généré 21 actions correctives.

Concession pêche

|                     |                                                                                                                                                                                         |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2029 – durée 15 ans<br>Concessionnaire : Société de la Criée de Brest (SDCB)<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007 |
| Activité et trafics | 2 561 tonnes de poissons, coquillages et crustacés (- 6 % par rapport à 2023)                                                                                                           |
| Effectifs           | 16 ETP (+1 ETP/2023)                                                                                                                                                                    |
| Finances            | Chiffres d’affaires : 1 970 K€<br>Résultat net : 28 K€                                                                                                                                  |
| Investissements     | Achat d’équipements pour 159 K€                                                                                                                                                         |
| Environnement       | Poursuite des actions mises en place en 2020 pour la réduction des consommations<br>Action de sensibilisation des effectifs                                                             |
| Qualité             | Aucune défaillance sur le système d’information en ligne<br>Pas de réclamation clients<br>Conformité des analyses microbiologiques, anomalies sur eau de mer résolues en 2024           |

Activité – Trafic

Malgré les difficultés rencontrées par la filière pêche (hausse des prix du carburant, annonce du plan de sortie de flotte, impact du conflit en Ukraine sur les prix de l’électricité et du gaz, fermeture du golfe de Gascogne début 2024), les indicateurs affichent au 31 décembre 2024 une belle performance même s’ils sont en recul de 5,7 % par rapport à

2023 (année exceptionnelle). Avec un chiffre d'affaires des produits vendus sous de 2 561 tonnes, la criée brestoise a, en effet, vécu une belle année 2024. Les poissons débarqués de la criée (1 849 tonnes), devant les coquillages (407 tonnes) et les crustacés (305 tonnes).

Le chiffre d'affaires réalisé par la Criée de Brest s'élève à 1 970 K€ en 2024, alors que l'objectif contractuel était fixé à 1 428 K€.

### Effectifs

La concession pêche compte 16 ETP en 2024, contre 15 en 2023 dont 1 CDD.

### Finances

Le résultat net 2024 est de 28 K€ (- 75 % /2023). Le chiffre d'affaires net s'élève à 1 970 K€, stable par rapport à 2023 et expliqué par une baisse du tonnage (- 5 %) qui a été compensé par une hausse du prix au kilo.

Le total des charges est en hausse dû aux écarts des achats et charges externes (+ 156 K€ /2023) et de la masse salariale (+ 20 K€/2023) en lien avec l'embauche d'un ETP. La concession dégage au final un EBE élevé de 147 K€ (vs 220 K€ en 2023), et un résultat net excédentaire de 28 K€.

### Investissements

Les investissements de l'année 2022 d'un montant global de 159 K€ ont porté principalement sur :

- Un achat de pompes (43 K€)
- Les études relatives à la ligne de tri (66 K€)
- Des achats divers (chariot élévateur, groupe froid, ...) (50 K€)

Ces achats ont été subventionnés par la Région Bretagne à hauteur de 140 K€.

### Environnement

En 2024, le concessionnaire a poursuivi les actions mises en place en vue de réduire les consommations en énergie et en eau, parmi lesquelles on note la mise en place de détecteur de présence commandant l'éclairage des différentes salles, le changement des moteurs des viviers par des moteurs à variateur afin de réduire leur puissance. D'autre part, l'augmentation de la température de l'eau de lavage et des contrôles de surface en conformité a permis de supprimer les produits chimiques.

Les actions de sensibilisation auprès du personnel afin de réduire la consommation d'électricité a été poursuivie.

### Qualité

En 2024, le système d'information en ligne de la criée n'a enregistré aucune défaillance et l'exploitant n'a reçu aucune réclamation de ses clients.

Les contrôles sanitaires ont été satisfaisants pour la qualité bactériologique des coquillages, de l'eau douce, de la glace et sur les contrôles de surface. Les contrôles sanitaires effectués sur l'eau de mer ont fait ressortir des anomalies, dues à des produits inefficaces. Le produit a été changé et les méthodes de nettoyage revues. Une nouvelle machine de nettoyage a été acquise en 2023.

## 1.2.2 Port de Concarneau

|                     |                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2035 – durée 15 ans<br>Concessionnaire : CARENCO (SEMCAR à 51 % et INSFO, filiale de la CCIMBO à 49 %)<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 |
| Activité et trafics | Élévateur à sangles : 104 navires<br>Ascenseur : 17 navires<br>Cale sèche : 7 navires<br>Quais : 154 navires<br>Remorquage : 317 mouvements, sous-traité aux Lamineurs de Brest                                   |
| Effectifs           | 9,5 ETP salariés + 1 ETP « QSE » en mise à disposition                                                                                                                                                            |
| Finances            | Chiffres d'affaires : 2 234 K€<br>Résultat net : 25 K€                                                                                                                                                            |
| Investissements     | Total investissements 3 132 K€, dont 2 813 K€ pour le changement de la porte de la cale sèche                                                                                                                     |
| Environnement       | 2 inspections de la DREAL et obtention de la certification ISO 14 0001                                                                                                                                            |

### Activité – Trafic

La concession de réparation et de construction navales de Concarneau a entamé une mue ces dernières années avec une inversion entre les activités réparation navale et construction, cette dernière devenant prédominante avec une forte occupation des pontons et des bords à quai. Il est à noter qu'il a même été impossible d'accueillir quelques

unités, faute de place à quai en 2024 (154 navires accueillis à quai en 2024 c/ 123 en 2023 et 114 en 2022).

Une activité 2024 en légère croissance au regard de 2023 et en constante progression depuis le début du contrat en 2020. La pose de la nouvelle porte sur la cale sèche n’a rendu cette dernière indisponible que 2 à 3 semaines, et en dehors de cet arrêt le taux d’occupation est supérieur à 90 % sur 2024.

L’activité de l’élévateur à sangles reste relativement atone quant au nombre de montées effectuées, mais on observe un nombre de jours d’occupation du terre-plein en hausse, obligeant à trouver de nouveaux marchés suite aux impacts liés à la fermeture du golfe de Gascogne et à la diminution du nombre de bateaux de pêche.

Tout ceci se traduit par un chiffre d’affaires en hausse : + 6 % / 2023.

**Effectifs**

L’effectif global de la concession est de 10,5 ETP, dont 9,5 salariés et 1 mise à disposition d’un ETP QSE (personnel CCI 29). Fin 2024, la société CARENCO a vu son président et son directeur d’exploitation changer, à la suite de départs à la retraite.

**Finances**

Le concessionnaire a réalisé un chiffre d’affaires de 2 234 K€, contre 2 108 K€ en 2023, soit une progression de 6 % (après une progression de 9,5 % enregistrée en 2023). Après une forte augmentation des charges d’exploitation en 2023, notamment liée aux dépenses de fluides (+ 400 K€ de dépenses en électricité en 2023), 2024 se solde sur une baisse de ces charges encore une fois au gré d’une baisse du coût d’achat de l’électricité de – 360 K€. La baisse du volume global des charges d’exploitation n’est cependant pas à la hauteur de la baisse de la dépense d’électricité, en raison d’une masse salariale qui augmente de manière significative sur 2024, mais qui s’explique notamment par le remplacement du directeur d’exploitation, avec une période tuilage et donc de double salaire durant 9,5 mois. L’exercice 2024 se solde malgré tout sur un résultat net excédentaire de 25 K€.

**Investissements / Environnement**

Les investissements 2024 s’élèvent à 3 132 K€, dont 135 K€ hors PPI, et comprennent principalement les acquisitions suivantes :

- La fin des travaux sur la porte de la cale sèche pour 2 813 K€,
- Le lancement des premières études pour les travaux de rénovation et de sécurisation de l’ascenseur à bateaux pour 89 K€,

Pour mémoire, le remplacement de la porte de la cale sèche a été cofinancé à hauteur de 90 %, soit une subvention de 3,4 M€ de la Région.

**Environnement**

L’essentiel des actions environnementales de la concession se sont concentrées, en 2023 et 2024, autour de la certification ISO 14001 et de la mise en place du système de management environnemental (SME). L’année 2024 a permis l’obtention de cette certification ISO 14001. A noter également sur cette année deux inspections réalisées par le DREAL et centrées sur les rejets et la qualité des eaux.

**1.2.4 Port du Conquet**

|                     |                                                                                                                                                                                     |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 30 janvier 1989 au 29 janvier 2039 – durée 50 ans<br>Concessionnaire : CCI Métropolitaine de Bretagne Ouest (CCIMBO)<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 |
| Activité et trafics | Pêche : 37 emplacements dont 34 occupés<br>Plaisance : 330 emplacements dont 247 occupés                                                                                            |
| Effectifs           | 0,8 ETP<br>Services supports de la CCIMBO                                                                                                                                           |
| Finances            | Chiffre d’affaires : 379 K€<br>Résultat net : - 43 K€                                                                                                                               |
| Investissements     | Rénovation des douches – 10 K€ (Plaisance)<br>Remplacement d’une grue – 80 K€ (Pêche)<br>Rénovation énergétique éclairage public du port – 30 K€ (pêche)                            |
| Environnement       | Suivi des coûts de traitement des déchets et sensibilisation des usagers du port                                                                                                    |

|         |                                                                  |
|---------|------------------------------------------------------------------|
| Qualité | Signature d'une charte de bonne conduite par les marins pêcheurs |
|---------|------------------------------------------------------------------|

Activité – Trafic

Concernant la pêche, l'activité est en baisse : les recettes issues de la REPP ont diminué de 11 % entre 2024 (232 K€) et 2023 (260 K€). On dénombre 25 navires résidents pour la pêche (idem en 2023), pour 37 mouillages dédiés, dont 9 sont également occupés par des navires professionnels non-pêche. 3 nouveaux contrats ont été conclus en 2024 pour des barges.

L'activité Plaisance offre 330 mouillages dont 247 emplacements occupés par des abonnés annuels en 2024 (271 en 2023), soit une baisse de 7 % par rapport à 2023 avec 75 % d'occupation en 2024. De plus, le nombre de nuitées d'escales a encore nettement diminué avec 218 nuitées en 2024 contre 472 nuitées en 2023 et 1613 nuitées en 2022 expliqué par une météo estivale défavorable à la navigation des plaisanciers.

Effectifs

0,8 ETP est salarié sur le port du Conquet, les autres missions étant réalisées par les services supports de la CCIMBO.

Finances

Le chiffre d'affaires de la concession est stable par rapport à 2023, à 378 K€. La baisse de la REPP (- 11 %) a été compensée par la vente de glace et la redevance de stationnement pour les bateaux de pêche. Les recettes de la plaisance correspondent aux redevances facturées aux plaisanciers ainsi qu'au stationnement des 6 navires professionnels. La baisse des abonnements et des visiteurs affecte dans la même proportion les recettes. Dans le même temps, les charges d'exploitation ont légèrement diminué entre 2023 et 2024 (- 15 %) mais elles restent importantes par rapport à 2022 (+ 30 %). L'augmentation depuis 2022 est principalement due aux conséquences de la tempête Ciaran.

In fine, le résultat net global de la concession est déficitaire à -43 K€, il est en progression par rapport à 2023 (-127 K€). La capacité d'autofinancement ressort à + 97 K€ en 2024 (+12 K€ en 2023).

Investissements

Le délégataire a réalisé 132 K€ d'investissements en 2024 :

- Remplacement d'une grue et éclairage public et achat matériel soit 117,5 K€ pour la Pêche
- Rejointoiement du môle, rénovation sanitaires et achat matériel soit 15 K€ pour la plaisance

Environnement

Le concessionnaire suit les coûts de traitement des déchets qui continue une hausse exponentielle avec + 45 % entre 2023 et 2024 due à des dépôts sauvages. Pour infléchir cette tendance, un système de contrôle d'accès par badge et une caméra de surveillance font être installés à la déchetterie du port en 2025.

Qualité

Un arrêt maladie du maître du port durant les 8 derniers mois de l'année a été compensé par l'embauche de plusieurs salariés en CDD ou intérim. Un suivi des réclamations et des contentieux est réalisé par le concessionnaire. En 2024, 3 réclamations de pêcheurs et 1 contentieux (chute de pierres sur un bâtiment) sont à noter.

1.2.5 Vieux-Port à Roscoff

|                     |                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031– durée 10 ans<br>Concessionnaire : E.P.I.C Port de Roscoff-Vieux Port (mise en place d'une régie par la ville de Roscoff)<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 |
| Activité et trafics | Multi-activités : 17 bateaux de pêche, 3 goémoniers, 1 barge marchandises, 7 vedettes à passagers et 290 contrats annuels de mouillage plaisance                                                                                          |
| Effectifs           | 3 ETP salariés EPIC + 1,47 ETP mis à disposition par la commune                                                                                                                                                                           |
| Finances            | Légère augmentation du chiffre d'affaires en 2024 qui atteint 619 K€ (608 K€ en 2023), qui s'accompagne d'une forte hausse des charges d'exploitation (26,84 %).<br>Résultat net : 52 K€                                                  |
| Investissements     | Un total d'investissements 2024 de 107 K€, mais le fait marquant reste l'amorce d'une augmentation des amortissements annuels.                                                                                                            |
| Environnement       | Réception du diagnostic ayant pour objectif la certification « ports propres » et « ports propres riches en biodiversité », et transmission de celui-ci à l'AMO pour une intégration des                                                  |

|         |                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         | critères dans le projet d'aménagement du front de mer. Mise en place de lampes « led » sur le port.                                                                                                                                      |
| Qualité | Maintien du service de transport de pain, courrier, presse durant les travaux de réhabilitation de l'estacade. Adaptation de l'estacade pour permettre le passage du véhicule de secours dont la commune de l'île de Batz s'est équipée. |

Activité – Trafic

L'activité du Vieux port de Roscoff est plurielle et s'articule autour de la pêche (17 bateaux de pêches + 3 goémoniers), du transport de marchandises (avec la barge François André), de la desserte de passagers vers l'île de Batz (7 vedettes) avec un nombre de personnes transportées en baisse de 7,65 % sur les deux dernières années (225 000 passagers en 2024). A cela s'ajoutent 290 contrats annuels de plaisance et une vingtaine de bateaux qui ont fait escale au Vieux-Port pour un équivalent de 67 nuitées (en baisse par rapport à 2023 qui affichait 137 nuitées).

Effectifs

Aux 3 ETP salariés permanents de l'EPIC, suite à l'intégration d'un poste jusqu'à présent mis à disposition par la commune de Roscoff, s'ajoutent des prestations rendues par la commune pour un équivalent temps agent de 1,47 ETP. Ces prestations mobilisent la police municipale, les services techniques et les services administratifs de la commune. L'EPIC rembourse ainsi 80 K€ à la commune pour ces prestations.

Finances

Le chiffre d'affaires s'élève à 619 K€ en 2024, soit en légère augmentation depuis le début du contrat. On y trouve des recettes tirées de la Redevance d'Equipement des Ports de Pêche (REPP) à hauteur de 185 K€, soit relativement stables par rapport à 2023, grâce à une revalorisation du taux de REPP et ce malgré un tonnage de débarque pêche en baisse sur les dernières années (940,5 To en 2024 vs 1 357 To en 2022). La première source de chiffre d'affaires reste les recettes de stationnement (parking) qui représentent 248 K€ (255 K€ en 2023). Enfin, les droits ports perçus sur le transport de passagers à destination de l'île de Batz restent stables à 56 K€, là encore malgré la baisse de fréquentation (- 7,65 % en 2 ans).

Les charges d'exploitation sont en forte augmentation en 2024 (+ 26,84 % / 2023). Si le premier poste de dépense reste les moyens RH avec 216 K€ intégrant les prestations rendues par la commune de Roscoff (+ 8 % en un an), cette forte hausse est majoritairement imputable à la réalisation de travaux de réparation du musoir du quai neuf (+ 48 K€ / 2023). Sur ce dernier point, il est important de signaler que ces travaux de réparation des désordres constatés seront en grande partie remboursés par les compagnies d'assurance. Enfin, les amortissements commencent à augmenter, même si nous ne sommes pas encore au niveau attendu dans le modèle financier prévisionnel.

Investissements

Au total, en 2024, le concessionnaire a réalisé 107 K€ d'investissements qui portent principalement sur la construction d'une voie d'accès au centre nautique et la poursuite des études d'AMO pour l'aménagement du front de mer.

Environnement

Réception du diagnostic ayant pour objectif la certification « ports propres » et « ports propres riches en biodiversité », et transmission de celui-ci à l'AMO pour une intégration des critères dans le projet d'aménagement du front de mer. Par ailleurs, 2024 a été l'occasion d'équiper les lampadaires du port en leds, qui au-delà des économies réalisées, auront un effet positif sur la biodiversité.

Qualité

Maintien du service de transport de pain, courrier, presse vers l'île de Batz, durant les travaux de réhabilitation de l'estacade. A cela s'ajoute une adaptation de l'estacade pour permettre le passage du véhicule de secours dont la commune de l'île de Batz s'est équipée (véhicule de type voiturette de golf permettant le transport d'une civière).

1.2.6 Port de Roscoff Blosson

|         |                                                                                         |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat | Du 13 juillet 1973 au 12 juillet 2023 – durée 50 ans – prolongation au 31 décembre 2025 |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

|                     |                                                                                                                                                                           |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                     | Concessionnaire : CCI Métropolitaine de Bretagne Ouest (CCI MBO)<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017                                              |
| Activité et trafics | Commerce : 371 253 passagers ferries et 256 337 tonnes de marchandises<br>Pêche : 3 816 tonnes sous criée<br>Plaisance : 5 038 bateaux de passage                         |
| Effectifs           | 53 ETP                                                                                                                                                                    |
| Finances            | Chiffre d'affaires : 7 842 K€<br>Résultat net : - 8 381 K€                                                                                                                |
| Investissements     | Finalisation des travaux d'aménagement des voiries du terminal ferry (conséquences du Brexit).                                                                            |
| Environnement       | Renouvellement des certifications du port de plaisance : « Port actif en biodiversité » et « Ports propres »<br>Actions diverses : optimisation éclairage, végétalisation |
| Qualité             | Aucune non-conformité relevée sur les 420 contrôles effectués (présence de parasite)<br>Suivi des réclamations                                                            |

### Activité – Trafic

La concession inclut trois activités distinctes : la Pêche, la Plaisance, et le Commerce avec le terminal ferry. L'activité pêche a été impactée en 2023 par le Plan d'accompagnement Individuel (plan de sortie de flotte) malgré l'arrivée de deux nouveaux chalutiers et d'un nouveau fileyeur en mai 2023 permettant de limiter l'impact sur le tonnage avec 3 816 tonnes traitées par la criée en 2024 (4 294 tonnes en 2023, - 11 %), soit une baisse 534 K€ en valeur (pour une hausse du prix moyen de + 10 %, limitant la baisse de la valeur des ventes à - 2 %).

Après une année record de fréquentation du port de plaisance en 2023, la fréquentation est en baisse de 6 % du nombre de bateaux de passage et - 25 % sur le nombre de journées d'escale. La météo maussade de la saison a impacté la fréquentation et la navigation des plaisanciers ce qui a également un impact direct sur l'économie locale.

Concernant la réparation navale, 994 opérations de manutentions de bateaux ont été réalisées en 2024 (982 en 2023, soit + 1 %).

Après deux années impactées par la pandémie de Covid, l'activité ferries (Plymouth, Irlande et Bilbao) continue sa progression avec 371 253 passagers (+ 5 % / 2023) et 319 ferries (297 en 2023), toutefois encore inférieur à 2019. D'autre part, le trafic marchandises reste stable : 256 337 tonnes contre 268 043 tonnes en 2023, sans retrouver le niveau de trafic 2019 expliqué par l'incidence du Brexit. Le trafic marchandises conventionnel est en forte baisse par rapport à 2023 (- 27 %) en parallèle de celle du nombre de cargos (- 47 %). La forte progression du tonnage de céréales et de nourriture pour animaux (+ 60 %), malgré la guerre en Ukraine et le Brexit compliquant les importations, ne compense pas la baisse très importante du tonnage d'amendement marin (- 61 %).

### Effectifs

Les effectifs du port du Blosson sont de 52,95 ETP en 2024 (56,66 ETP en 2023).

### Finances

Le chiffre d'affaires consolidé de la concession est en baisse en 2024 à 7,8 M€ (8,2 M€ en 2023 - 7,9 M€ en 2022). Après une forte augmentation (+ 5 %) en 2023, notamment par le coût de l'approvisionnement en électricité et l'augmentation de la masse salariale (application de la revalorisation liées à la convention CNU), les charges d'exploitation baissent et plus particulièrement les achats (- 8 %). Si le résultat net comptable 2023 affichait un excédent « faussé » par une indemnisation versée à la CCI au titre de l'imprévision (1,8 M€), le résultat net comptable 2024 affiche quant à lui un fort déficit, du fait encore une fois d'une dépense « exceptionnelle ». A l'approche de la fin de contrat, la CCI a ainsi inscrit une provision de 8,3 M€ et qui correspond à l'écart entre la VNC des actifs estimée (à fin 2025 : 23,6 M€), diminuée de l'indemnité de sortie due par l'autorité concédante Région (6,8 M€) et de l'avance remboursable concédée par la cci à la concession (8,5 M€).

### Investissements

Au total, le délégataire a réalisé 150 K€ d'investissements, dont notamment la fin des travaux d'aménagement des voiries du terminal ferry, pour pallier les conséquences du Brexit. Débutés en novembre 2021, ces travaux se sont poursuivis en 2024, avec la mise en service de l'auvent de protection des zones de contrôle à l'embarquement, en mars 2024 et le démarrage du chantier de l'auvent de protection au débarquement, en fin d'année. L'ensemble des investissements est subventionné par la Région Bretagne à hauteur de 100 % dans le cadre de la prolongation du contrat.

## Environnement

La certification « Port actif en biodiversité » du port de plaisance a été renouvelée (février 2020), ainsi que sa certification « Ports propres ». Le port de plaisance bénéficie donc de la double certification « Ports propres » et « Port actif en biodiversité ».

D'autre part, le concessionnaire a réalisé plusieurs actions sur 2024 en direction des plaisanciers : ateliers « ecogestes » lors de manifestations, mise en place d'un panneau « guide de bonnes pratiques de l'aire de carénage ». Sur le port de pêche, le programme de « relamping » (remplacement des néons par des leds a été poursuivi ; de même que le travail de végétalisation et de développement de la mobilité douce sur le port de commerce.

## Qualité

D'autre part, la criée de Roscoff a fait l'objet d'inspections tout au long de l'année ne relevant aucune non-conformité à la présence de parasite. Le nombre de réclamations est en baisse (18 pour la plaisance, 106 pour la pêche et aucune pour le commerce).

## 1.3 Les ports des Côtes d'Armor

### 1.3.1 Port de commerce du Légué à Saint-Brieuc

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2023 – durée 10 ans (prolongation jusqu'au 31/12/2025).<br>Concessionnaire : CCI des Côtes d'Armor<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017<br>Contrat global des ports départementaux des Côtes d'Armor |
| Activité et trafics | Agroalimentaire et engrais : 109 853 tonnes<br>Bois : 36 358 tonnes<br>Argiles : 59 476 tonnes<br>Total : 260 531 tonnes (vs 266 300 To en 2023).                                                                                                                          |
| Effectifs           | 1 ETP dédié                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Finances            | Chiffre d'affaires : 942 K€<br>Résultat net : 97 K€                                                                                                                                                                                                                        |
| Investissements     | Dragages de l'avant-port : 1 198 K€, subventionnés par la Région à hauteur de 929 K€                                                                                                                                                                                       |
| Environnement       | Revalorisation de 25 000 tonnes de sédiments prélevés, soit 21 % des prélèvements, dans le cadre des opérations de dragage de l'avant-port, pour un CA de 122 227 €.                                                                                                       |
| Qualité             | Clients globalement satisfaits du port et des services rendus                                                                                                                                                                                                              |

### Activité – Trafic

Une activité globalement stable sur le plan du tonnage débarqué (légère baisse de 2 % par rapport à 2023), les variations sur les différents produits débarqués diffèrent d'une année à une autre (bois, sables, engrais etc.), mais on notera cependant un recul significatif des produits agroalimentaires (- 9 % en un an) en raison de la concurrence des ports de Lorient ou de Brest sur des produits comme le soja.

### Effectifs

En 2024, 1 ETP est dédié à l'exploitation du port de commerce du Légué. De plus, des missions sont également assurées par des salariés de la concession qui interviennent pour l'exploitation de l'ensemble des ports du département (Direction ports et travaux), dans le cadre du contrat global.

### Finances

En dépit du tassement du trafic, le chiffre d'affaires 2024 est en légère progression et s'établit à 942 K€ (vs 900,5 K€ en 2023 et 857 K€ en 2022). A ce chiffre d'affaires s'ajoute une subvention de la Région Bretagne de 929 K€, correspondant au financement des opérations de dragage de l'avant-port et portant les recettes d'exploitation à un total de 1,8 M€, pour un budget d'un peu plus de 2 M€. Après deux années consécutives de déficit, la concession enregistre un excédent de 97 K€. S'il est vrai que l'amélioration des produits d'exploitation et la réduction des charges d'exploitation contribuent à l'amélioration des résultats de la concession, il faut cependant signaler que le concessionnaire a enregistré une recette exceptionnelle complémentaire de 194 K€, correspondant à l'indemnisation prévisionnelle visant à compenser d'éventuelles pertes liées à la prolongation du contrat.

## Investissements

Les principaux travaux en 2024 concernent les opérations de dragage de l'avant-port pour améliorer son accessibilité aux navires, subventionnées à hauteur de 929 K€ par la Région Bretagne. Il est à noter que ces travaux sont enregistrés comme des dépenses d'exploitation et non d'investissements, par le concessionnaire.

## Environnement

Revalorisation de 25 000 tonnes de sédiments prélevés dans le cadre des opérations de dragage de l'avant-port, soit 21 % du volume prélevé, ce qui fait de 2024 une année record sur les 15 dernières années.

## Qualité

Les clients demeurent globalement satisfaits du port et des services rendus.

# 1.4 Les ports d'Ille-et-Vilaine

## 1.4.1 Port de Saint-Malo

### Concession commerce/pêche des ports de Saint-Malo & Cancale

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2032 (durée 10 ans prolongée de 3 ans par avenant 2)<br>Concessionnaire : SAS EDEIS PORTS SAINT-MALO CANCALE<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007                                         |
| Activité et trafics | Nombre de passagers en ferries Grande Bretagne : 301 062<br>Nombre de passagers en ferries îles Anglo-Normandes : 346 874<br>Commerce ferries : 288 825 tonnes marchandises et véhicules<br>Commerce cargos : 677 871 tonnes<br>Pêche : 2 056 tonnes sous criée |
| Effectifs           | 88,24 ETP, à 93 % en CDI                                                                                                                                                                                                                                        |
| Finances            | Chiffre d'affaires : 15 281 K€<br>Résultat d'exploitation : 171 K€                                                                                                                                                                                              |
| Investissements     | Remorqueur A (2 294 K€),<br>Remorqueur A+V (1 092 K€),<br>Grue (946 K€),<br>Gare de la Bourse (432 K€)                                                                                                                                                          |
| Environnement       | Collecte/traitement de 830 tonnes de déchets<br>Bilan GES (633 tonnes Eq CO <sub>2</sub> ) et installation de stations de mesure de la qualité de l'air<br>Signature de la Charte des Bonnes Pratiques Portuaires                                               |
| Qualité             | Traitement des réclamations des usagers et enquête de satisfaction. Plan de communication                                                                                                                                                                       |

## Activité – Trafic

En 2024, l'activité du terminal ferry a poursuivi sa reprise (+ 5,9 % par rapport à 2023) soit 647 936 passagers et 798 escales. A noter, que les formalités liées au Brexit se sont allégées depuis avril 2023 pour les excursions à la journée (liaisons des îles Anglo-Normande).

L'activité commerce atteint 677 872 tonnes, en hausse de 11 % par rapport à 2023 mais reste en baisse de - 17,5 % par rapport à 2022. On peut noter une forte progression des exportations de + 47,3 % avec 74 659 tonnes exportées en 2024.

De plus, le trafic côtier et l'activité « croisière » est en constante progression avec + 6 % en termes de passagers et + 23 % en termes de chiffre d'affaires par rapport à 2023. La progression du CA est également liée à la mise en place en 2023 d'une facturation des prestations de sûreté pour les paquebots (168 K€ en 2024).

L'activité de réparation navale est également en hausse de 13 % en nombre de mouvements par rapport à 2023 et de + 7 % en termes de chiffre d'affaires avec 1028K€ réalisés en 2024.

Les activités remorquage et lamanage ont progressées respectivement de 17 % et 10 % par rapport à l'année 2023. D'autre part, l'activité pêche est en constante progression ( 11% / 2023) avec 2 056 tonnes de produits sous criée (1 860 tonnes en 2023). A noter, que 94 % des volumes sous criées sont des coquilles Saint-Jacques.

## Effectifs

En 2024, le personnel de la concession représente 88,24 ETP.

Finances

Le chiffre d'affaires de la concession a fortement augmenté en 2024, par rapport à la cohérence avec la reprise des trafics décrite ci-avant. Ainsi, le chiffre d'affaires 2024 a progressé de + 8,9 % et s'élève à 15 280 K€ (14 037 K€ en 2023). Toutes les activités ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires par rapport à 2023. Il faut également noter, dans le même temps, une baisse des charges d'exploitation. Par conséquent, le résultat d'exploitation 2024 ressort à 171 K€. Le résultat net annuel ressort positif sur l'exercice (+ 279 K€). In fine, la capacité d'autofinancement de la concession s'élève à 1 647 K€ en 2024 contre 210 K€ en 2023.

Investissements

La concession a réalisé 7,6 M€ d'investissements en 2023, dont notamment :

- Livraison des deux remorqueurs le 19 septembre 2024 pour 5,5 M€,
- Sureté portuaire pour 600 K€
- Grue type Pelle hydraulique 850 pour 946 K€
- Logiciel exploitation portuaire pour 600 K€

Environnement

Le concessionnaire sensibilise les usagers et limite selon les activités la consommation d'eau, ainsi, depuis 2020, nous observons une baisse constante de cette dernière. Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air, les mesures en continu ne peuvent permettre de statuer sur la qualité de l'air de manière complète et officielle, des campagnes d'études via des organismes agréés pourront apporter des données communicables auprès du public. En 2024 un audit externe a abouti à l'obtention de la certification ISO 14001 (environnement). EDEIS est également certifié ISO 9001 (Qualité) et ISO 45001 (Santé, Sécurité).

Qualité

Le concessionnaire réceptionne et traite les réclamations des usagers du port. Il a mis en œuvre son plan de communication, qui intègre une identité visuelle fondée sur la charte graphique Région, et qu'il a décliné sur de multiples supports : site internet, newsletter, réseaux sociaux, évènements, presse...

Concession plaisance Vauban et des Bas Sablons

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Convention d'exploitation du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025<br>Concessionnaire : SPL BRETAGNE PLAISANCE<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007                                                                                                    |
| Activité et trafics | Nuitées d'escales : 16 887<br>Emplacements occupés : 1 200                                                                                                                                                                                                                               |
| Effectifs           | 15 agents + 3 agents saisonniers en période estivale                                                                                                                                                                                                                                     |
| Finances            | Recettes d'exploitation : 3 621 394 € HT<br>Charges d'exploitation : 3 128 360 €                                                                                                                                                                                                         |
| Investissements     | Extension des bureaux des Sablons pour 132,5 K€<br>Distributeur de jetons et remise à niveau des nettoyeurs haute pression pour 38,5 K€                                                                                                                                                  |
| Environnement       | Collecte des macrodéchets flottants et pollutions accidentelles<br>Entretien des cales par un nettoyage uniquement mécanique<br>« Point propre » permettant la collecte et le tri des déchets spéciaux<br>Obtention de la certification « ports propres actifs en biodiversité » en 2024 |
| Qualité             | Port ouvert 363 jours/an, nombreux blocs sanitaires et équipements portuaires<br>Enquête de satisfaction en 2024                                                                                                                                                                         |

Activité – Trafic

1<sup>ère</sup> année d'exploitation du port des Sablons pour la SPL (2<sup>ème</sup> année sur Vauban), Bretagne Plaisance a beaucoup travaillé sur la communication avec la création des logos « Bretagne Plaisance » et « Saint-Malo Plaisance », la création du site internet, la mise en place d'une signalétique aux couleurs de l'entité, mais également par la création d'événements et la participation à des salons nautiques. En 2024, 20 442 nuitées d'escales ont été enregistrées (18 383 nuitées d'escales en 2023). Il faut d'autre part souligner que le nombre de demandeurs annuels est en constante augmentation (supérieur de 31 % à la capacité d'accueil du port). La liste d'attente, en septembre 2024, comptait 1 829 inscrits contre 1 732 en 2023. L'activité manutention a fortement progressé en 2024 (+ 40% en termes de recettes avec 104K€), l'activité carénage avec 11,5 K€ a augmenté de 7 % par rapport à 2023. Enfin, dix manifestations nautiques ont été accueillies en 2024 notamment des régates organisées par la SNBSM.

**Effectifs**

Les effectifs se composent en 2024 de 7 agents affectés au développement de Bretagne Plaisance et 12 agents dédiés à l'exploitation des ports de plaisance. De plus, cette équipe est renforcée en période estivale par 3 agents saisonniers.

**Finances**

Les recettes de gestion courante s'élèvent en 2024 à 3 621 K€, soit une hausse de 9,4 % par rapport à 2023 (3 311 K€), dans le même temps, les dépenses d'exploitation n'ont augmenté que de 1,6 % passant de 3 080 K€ en 2023 à 3 128 K€ en 2024. In fine, la concession dégage un résultat de 428 K€ en 2024 (10 K€ en 2023).

**Investissements**

Au total, le délégataire a réalisé 336,5 K€ d'investissements en 2024, dont notamment :

- Extension des bureaux des Sablons pour 132,5 K€,
- Distributeur de jetons et remise à niveau nettoyeurs HP 38,5 K€,
- Installation d'une nouvelle signalétique pour 31,8 K€.

**Environnement**

La SPL Bretagne Plaisance s'est dotée d'un plan d'action environnemental autour de 7 thèmes « déchets », « qualité des eaux du bassin », « carénage », « gestion des ressources », « avitaillement et gestion des pollutions », « formation du personnel » et « actions de communication et de sensibilisation ». Outre les actions de sensibilisation des plaisanciers et le partenariat avec la Région pour la collecte des macrodéchets flottants et pollutions accidentelles, la SPL a mis en place une expérimentation d'un Echocube au port Vauban.

Enfin, Bretagne Plaisance a obtenu la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité » en 2024.

**Qualité**

Le port est ouvert 363 jours sur 365 (hors 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier) et est équipé de 10 blocs sanitaires. En plus des trois bateaux de servitude, une station d'avitaillement en carburant (24h/24), des parcs de stationnement (586 places), une aire de carénage, une cale de carénage (en self-service), deux cales de mises à l'eau, un élévateur à sangles (20 tonnes) et une grue de levage (2,5 tonnes) sont à la disposition des plaisanciers et des entreprises spécialisées pour l'accès au port et l'entretien des bateaux.

Enfin, différents services et prestations ont été proposés aux plaisanciers en escale en 2024, afin d'améliorer leur accueil (kit de bienvenue, développement de l'information touristique, location de vélos, plan de communication et amélioration de la signalétique). Ces éléments ont concouru à ce que l'année 2024 fut la meilleure des 5 dernières années, en termes d'escales visiteurs.

**L'ensemble des rapports des délégataires pour l'année 2024 sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).**

2 - Les aéroports

Le contexte

Le trafic aérien mondial continue d’augmenter fortement. L’année 2024 signe un nouveau record avec + 10, 4% de croissance, et 4,9 milliards de passagers transportés.

A l’échelle française, la croissance demeure plus modeste, avec + 3,9 % d’augmentation du trafic, pour atteindre 205,7 millions de passagers, encore loin du record de 2019. Les grands aéroports régionaux (entre 2 et 15 Millions de passagers) ont quasiment retrouvé leur niveau de trafic d’avant Covid, contrairement aux aéroports de proximité (<2Millions de passagers) qui n’ont retrouvé que 87 % de leur trafic. Les aéroports français ayant renforcé leur offre en vols « low Cost » comme Paris-Beauvais, Paris-Orly, Marseille, Brest, Perpignan, Calvi ou La Rochelle voient leur trafic fortement augmenter, tandis que les aéroports traditionnellement orientés vers des vols d’affaires comme Pau, Rennes, Montpellier, ou Toulon restent convalescents, car fortement impactés par le retrait progressif d’Air France de l’ensemble des liaisons domestiques.

Évolution du nombre de passagers dans les aéroports propriété de la Région Bretagne

| Trafic en pax              | 2019       | 2020       | 2023       | 2024       | Part du trafic / Pax 2019 |      |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------------|------|
|                            |            |            |            |            | 2020                      | 2024 |
| Brest                      | 1 236 000  | 462 000    | 811 000    | 939 000    | 37%                       | 76%  |
| Rennes                     | 852 000    | 257 000    | 595 000    | 512 000    | 30%                       | 60%  |
| Dinard                     | 96 000     | 19 000     | 1100       | 800        | 19%                       | 0,8% |
| Quimper                    | 58 000     | 7 000      | 13 000     | 400        | 13%                       | 0,7% |
| Total Région Bretagne      | 2 242 000  | 744 000    | 1 420 000  | 1 452 000  | 33%                       | 65%  |
| Grands aéroports régionaux | 74 000 000 | 23 000 000 | 69 600 000 | 73 400 000 | 31%                       | 99%  |
| Aéroports de proximité     | 19 400 000 | 7 500 000  | 16 700 000 | 16 800 000 | 39%                       | 87%  |

Plus qu’ailleurs, le trafic des aéroports bretons est dans une zone de fortes turbulences, avec un gros retard dans la recomposition du trafic d’avant-covid. Le groupe Air France/KLM poursuit son désengagement, à Rennes comme à Brest, avec des conséquences négatives sur la connectivité aérienne des deux aéroports. En 2024, ce retrait a été compensé par l’ouverture de la base de la compagnie Volotea à Brest, et par le dynamisme des lignes Low Cost à Rennes. Le trafic des aéroports bretons pâtit encore d’une faible internationalisation : la part de l’international à Brest s’élève à 23 %, et à Rennes à 28 %, contre 70 % pour la moyenne des aéroports régionaux (hors Ile de France). Le trafic de fret avionné, quasi exclusivement concentré à Rennes, se porte bien et reste à un bon niveau d’activités, avec plus de 10 000t traités, par les trois expressistes présents sur la plateforme.

2.1 Aéroport de Brest

|                     |                                                                                                                                                                                           |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2036 – durée 20 ans<br>Concessionnaire : Société Aéroport Bretagne Ouest (ABO)<br>Région compétente depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2007 |
| Activité et trafics | 939 106 pax (- 24 % /2019 et + 16 % /2023)<br>Destinations : Paris (35 %), Régions (43 %) et UE (22 %). Hors UE (moins de 1 %)                                                            |
| Effectifs           | 79 ETP au 31/12/2024, contre 75 ETP au 31/12/2023                                                                                                                                         |
| Finances            | Chiffre d'affaires : 20 648 K€<br>EBE : 2 418 K€<br>Résultat net : 869 K€                                                                                                                 |
| Investissements     | Investissements 2024 : 1 649 K€ dont plan d'accompagnement (750 K€), reconfiguration zone inspection filtrage et douane (271 K€), restructuration du réseau 400Hz (124 K€)                |
| Environnement       | Renouvellement de l'adhésion à Aérobiodiversité (3 visites réalisées)<br>Certification ACA niveau 2 en septembre 2023<br>Réduction de la consommation électrique de 21 % en 2024          |
| Qualité de service  | Aucune information sur la satisfaction des usagers dans le rapport                                                                                                                        |

Activité – Trafic

Le trafic de l'aéroport Brest Bretagne a atteint 939 106 passagers en 2024, soit un trafic résiduel de 76 % par rapport à l'année 2019, année de référence, où il avait atteint un record historique à 1.236.121 passagers. Les chiffres sont en progression de + 16 % par rapport à 2023.

En 2024, la liaison Brest – Paris Charles de Gaulle reste la première ligne de l'aéroport en nombre de passagers transportés, avec plus de 326.000 passagers cumulés sur l'année mais en baisse de fréquentation de 1,48 %. La ligne de Paris Orly a été fermée en 2023. Cette situation est le fruit du changement stratégique opéré par la compagnie Air France qui, désormais, concentre ses opérations sur la plateforme de Paris Charles de Gaulle.

Sur le réseau domestique régional, les destinations qui cumulent le plus de passagers en 2024 sont Lyon (plus de 142.000 passagers), Marseille (près de 130.000 passagers) et Toulon (39 000 passagers).

Sur la liaison avec Marseille, on note une progression de 29.7 % par rapport à 2023, dues principalement à l'arrivée de la compagnie Volotea sur cette liaison mais également au développement de l'offre sur la ligne Transavia. Entre Brest et Lyon, le nombre de voyageurs est en forte diminution par rapport à 2023 (- 38,4 %). La compagnie EasyJet a suspendu la liaison vers Lyon à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. Sur le réseau européen, Barcelone est la première destination en termes de fréquentation. Au total, 31 destinations ont été desservies en vol régulier au départ de Brest en 2024, contre 22 destinations en 2023 et 34 destinations en 2019.

Effectifs

L'effectif global au 31 décembre 2024 est en hausse : 78,10 ETP contre 74,8 ETP au 31/12/2023, soit 3,3 ETP. Au 31 décembre 2023, les femmes représentent 22,5 % de l'effectif de la concession (20% au 31.12.2023). En 2024, 78,5 % des effectifs totaux sont en CDI (contre 73 % en 2023).

Finances

Le chiffre d'affaires global de l'aéroport de Brest s'élève à 20 648 K€ en 2024, soit 87 % du niveau de 2019, alors que le trafic n'est reconstitué qu'à 76 %. L'EBE est bénéficiaire en 2024, à + 2 418 K€ et le résultat d'exploitation ressort à + 991 K€, soit 4,8 % du CA, alors qu'il représentait 2 % en 2019, avant l'externalisation de l'assistance. La capacité d'autofinancement est positive en 2024, pour 926 K€.

Investissements

Les investissements 2024 d'un montant de 1 649 K€, financés par la Région à hauteur de 96 K€ comprennent :

- Un plan d'accompagnement à l'installation de la base de Volotea (750 K€),
- La reconfiguration de la zone d'inspection filtrage et douane (271 K€),
- La restructuration du réseau 400Hz (124 K€).

Environnement

En commun sur les deux plateformes de Brest et de Quimper, une charte environnementale a été signée en 2017 afin d'orienter et de modifier certains modes de consommation et de production. Elle a été renouvelée pour la période 2023-2025. Sur l'année 2024, de nombreuses actions et investissements ont été effectués :

- Volet énergie : en lien avec la Région Bretagne, le déploiement d’ombrières pour les passagers a été mis à l’étude. L’installation de système de détection de présence pour la finalisation du remplacement de toutes les ampoules en LEDS a permis une baisse de 21 % de la consommation d’électricité comparé à 2019 ;
- Volet biodiversité : l’association Aérobiodiversité a mené ses trois campagnes de recensement annuel de la faune et la flore, accompagné à chaque fois de trois salariés d’ABO ;
- Volet déchets : Grâce au renforcement des actions de sensibilisation et des contrôles sur le tri, la part des déchets non dangereux valorisés en 2024 a fortement augmenté, pour atteindre 97 % contre 77,4 % en 2023.
- Volet air : l’aéroport de Brest a obtenu le renouvellement du niveau de la certification ACA (Airport Carbon Accréditations) en septembre 2023. L’objectif fixé est d’aller vers le niveau 3 d’ici 2026. L’aéroport de Brest a participé au BEGES de la Région Bretagne (Bilan d’Émission de Gaz à Effet de Serre).
- Volet communication : parmi les nombreuses actions réalisées, l’aéroport a effectué une intervention sur la thématique RSE auprès d’étudiants en management à Brest, et sensibilisé l’ensemble des salariés d’ABO à la gestion des déchets et de l’eau.

2.2 Aéroport de Quimper

L’aéroport de Quimper-Pluguffan a été exploité par la société ADC jusqu’au 26 mai 2024 (placée en liquidation amiable fin 2023). A cette date, le transfert à une nouvelle société, la SOGEAQC, organisé en amont, a été rendu effectif par l’homologation du nouvel exploitant par la DGAC, en date du 26 mai 2024.

2.2.1 Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 25 mai 2024

|                     |                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2036 – durée 20 ans<br>Concessionnaire : Société Aéroport de Cornouaille (ADC), jusqu’au 25/05/2024.<br>Puis à compter du 26 mai 2024, société SEALAQC devenue SOGEAQC |
| Activité et trafics | 98 pax sur les 5 mois d’exploitation sous l’entité ADC                                                                                                                                                                |
| Effectifs           | 7 ETP au 25/05/2024 (16 au 31/12/2023)                                                                                                                                                                                |
| Finances            | Chiffre d’affaires : 533 K€<br>Résultat d’exploitation : - 343 K€                                                                                                                                                     |
| Investissements     | 31 K€ pour la mise aux normes et la maintenance                                                                                                                                                                       |
| Environnement       | Certification ACA niveau 2 retirée fin 2023<br>Renouvellement de l’adhésion à Aérobiodiversité<br>Expiration de la certification 14001 depuis janvier 2021                                                            |
| Qualité de service  | Aucune mention des réclamations passagers en 2024                                                                                                                                                                     |

Activité – Trafic

L’année 2024 sur l’aéroport de Quimper a été marquée par très forte baisse du trafic, avec 98 passagers entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 25 mai 2024. L’arrêt de la desserte vers Orly sous OSP fin 2023, a un impact conséquent sur l’activité commerciale avec une baisse de 93 % en termes de mouvements commerciaux.

Effectifs

L’aéroport de Quimper emploie 7 ETP au 25/05/2024, dont 5 pompiers du Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies des Aéronefs (SSLIA). L’effectif comprend 1 femme et 100 % de CDI.

Finances

Le chiffre d’affaires réalisé par l’aéroport de Quimper s’élève à 533 K€ sur la période concernée, contre 2 381 K€ sur l’année entière 2023, dont 404 K€ sur la même période sont constitués de la Taxe de sureté/sécurité. Le reste du chiffre d’affaires est composé des recettes aéronautiques pour 102 K€, au premier rang desquelles l’assistance en escale facturée aux compagnies pour 100 K€, et des redevances domaniales pour 2 K€. Le résultat d’exploitation sur la période est déficitaire à - 343 K€ et le résultat net ressort à +1 458 K€ compte-tenu des opérations de liquidation réalisées par le mandataire en vue d’apurer les dettes de la société concessionnaire et de permettre sa liquidation à l’amiable.

Investissements

Les investissements réalisés sur la période de janvier à mai 2024 s’élèvent à 31 K€ comprenant de la maintenance

(4 K€), des mises aux normes (26 K€) et du renouvellement (1 K€). En raison des dégradations commises lors de la « Rave Party », certains investissements imprévus ont dû être effectués (remplacement de clôtures, portails, remise en état du terrain, etc).

Environnement

Compte-tenu des difficultés économiques et organisationnelles de la société concessionnaire, le niveau de certification ACA2 n’a pas pu être maintenu en 2024. ADC a toutefois reconduit les actions en matière de biodiversité avec l’association Aérobiodiversité, à travers une campagne de recensement de la faune et flore sur l’emprise.

Qualité de service

Aucune enquête de satisfaction n’a été menée sur la période à l’aéroport de Quimper.

2.2.2 Du 26 mai 2024 au 31 décembre 2024

|                     |                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2036 – durée 20 ans<br>Concessionnaire : Société de gestion de l’aéroport de Quimper Cornouaille (SOGEAQC), depuis le transfert du contrat et son homologation par la DGAC le 26 mai 2024 |
| Activité et trafics | 314 pax sur les 5 mois d’exploitation sous l’entité SOGEAQC                                                                                                                                                                              |
| Effectifs           | 7 ETP au 31/12/2024                                                                                                                                                                                                                      |
| Finances            | Chiffre d’affaires : 432 K€<br>Résultat net : - 2 K€                                                                                                                                                                                     |
| Investissements     | 21 K€                                                                                                                                                                                                                                    |
| Environnement       | Certification ACA niveau 2 retirée fin 2023<br>Renouvellement de l’adhésion à Aérobiodiversité<br>Expiration de la certification 14001 depuis janvier 2021                                                                               |
| Qualité de service  | Aucune mention des réclamations passagers en 2024                                                                                                                                                                                        |

Activité – Trafic

L’année 2024 sur l’aéroport de Quimper a été marquée par très forte baisse du trafic, avec 314 passagers entre le 26 mai et 31 décembre 2024. La grande majorité de ces passagers ont été traités sur la saison été, avec une forte proportion de passagers à vocation affaires.

Effectifs

L’aéroport de Quimper emploie 7 ETP au 31/12/2024, dont 5 pompiers du Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies des Aéronefs (SSLIA). L’effectif comprend 1 femme et 100 % de CDI.

Finances

Le chiffre d’affaires réalisé sur la période d’activité de la SOGEAQC s’élève à 432 K€, dont 370 K€ de produits de la taxe aéroport. Le reste du chiffre d’affaires est composé des recettes issues des redevances aéronautiques pour 6 K€, des recettes d’assistance en escale facturée aux compagnies pour 13 K€, et des redevances domaniales pour 17,5 K€. Le résultat net ressort sur la période à - 2,2 K€

Investissements

En excluant les investissements d’ADC (294 K€), les investissements sur la période s’élèvent à 21 K€, et comprennent notamment :

- Des remises en état de clôtures
- L’achat de matériels d’entretien

Environnement

Compte-tenu des difficultés économiques et organisationnelles de la société concessionnaire, le niveau de certification ACA2 n’a pas pu être maintenu en 2024. La démarche de certification ACA sera relancée d’ici à 2027. La SOGEAQC a poursuivi les actions en matière de biodiversité avec l’association Aérobiodiversité, à travers 2 campagnes de recensement de la faune et flore sur l’emprise pendant la période du 26 mai à fin décembre.

Qualité de service

Aucune enquête de satisfaction n’a été menée en 2024 à l’aéroport de Quimper.

2.3 Aéroports de Rennes et Dinard

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat             | Du 1 <sup>er</sup> mars 2010 au 31 décembre 2024 – durée 15 ans<br>Contrat prolongé jusqu’au 30/12/2026<br>Concessionnaire : Société d’Exploitation des Aéroports de Rennes et Dinard (SEARD)                                                                                           |
| Activité et trafics | Rennes : 511 999 pax et 10 500t de fret / Dinard : 809 pax<br>Top destinations au départ de Rennes : Nice, Lyon, Marseille, Toulouse, Paris-CDG et Londres Gatwick                                                                                                                      |
| Effectifs           | 114 ETP AU 31/12/2024 (77 à Rennes, 9 à Dinard et 28 mutualisés)                                                                                                                                                                                                                        |
| Finances            | Chiffre d’affaires : 17 584 K€<br>EBE : + 1 398 K€<br>Résultat net : + 112 K€                                                                                                                                                                                                           |
| Investissements     | 2,35 M€ d’investissements en 2024, dont l’aménagement du satellite Ouest pour 900 K€, le resurfaçage de chaussée du taxiway Golf + le renforcement des postes avion C1 et C5 (626 K€), et la réfection de la chaussée routière de l’Avenue Joseph Le Brix (113 K€)                      |
| Environnement       | Suivi de la stratégie environnementale 2030 impulsée par Vinci : maîtrise des consommations, lutte contre les pollutions, favoriser la concertation dans la lutte contre le bruit, favoriser la biodiversité. Atteinte du niveau 3 de l’ACA à Rennes en 2022.                           |
| Qualité de service  | Ponctualité à 15 minutes : 99,9 % à Rennes contre 98 % en 2023 et un objectif contractuel fixé par les compagnies à 95 %<br>Aucun écart significatif relevé lors des 6 audits des compagnies en 2024<br>Taux de satisfaction clients au départ de Rennes 93,6 % (stable comparé à 2023) |

Activité – Trafic

L’année 2024 a été marquée, pour les aéroports de Rennes et de Dinard, par l’amplification du mouvement de transformation de leur activité induit à la suite de la pandémie de COVID-19. L’aéroport de Rennes a dû encaisser le contrechoc des fermetures successives courant 2023 des lignes internationales opérées par EasyJet vers Porto, Lisbonne et Genève, et la poursuite de la réduction de l’offre de sièges par Air France sur les liaisons vers Paris-CDG et Lyon. L’aéroport de Dinard maintient sa trajectoire d’activité, autour de l’aviation d’affaires et des activités aéro-industrielles. L’aviation d’affaires sur l’aéroport de Dinard est restée dynamique en 2024, avec 814 mouvements, contre 631 en 2023.

Avec 512 000 passagers accueillis sur 2024, l’aéroport de Rennes voit son trafic chuter de 14% sur un an :

- Chute du trafic international de 24 %,
- Chute du trafic domestique, de 10 %,
- Poursuite de la montée en puissance des compagnies low cost, qui représentent désormais 83 % de l’activité commerciale en 2024, soit 47 points de plus par rapport à 2019.

Sur le segment du fret, l’aéroport de Rennes a vu son activité se stabiliser autour de 10 500t traitées, en dépit d’un marché atone. Il a franchi pour la 3<sup>ème</sup> fois en 5 ans le seuil des 10 000 tonnes de fret transportés.

Effectifs

Au 31/12/2024, la SEARD emploie 114 collaborateurs, dont 77 à Rennes, 9 à Dinard et 28 au sein de services mutualisés. Il y a eu 11 embauches pour 14 départs en 2024. L’effectif comprend 34 % de femmes et 96 % de CDI. L’âge moyen des salariés est de 43 ans et 74 % de l’effectif est à temps complet. 3 femmes figurent dans les 10 rémunérations les plus élevées de la société. Les actions de formation ont concerné 113 salariés en 2024, ce qui représente 3 269 heures de formation contre 4 115 heures en 2023.

Finances

Le chiffre d’affaires global (CA) de la SEARD s’élève à 17 584 K€ en 2024, soit une légère diminution de 2 % par rapport à 2023. Les recettes extra-aéronautiques (redevances domaniales et de parkings) sont en baisse de 8 % par rapport à 2023. La masse salariale progresse de 225 K€ entre 2023 et 2024, en lien avec l’augmentation des contributions aux dispositifs d’épargne salariale. Les autres charges externes sont cependant en baisse de près de 300 K€ par rapport à 2023, notamment grâce à la baisse des prix de l’électricité. L’EBE (excédent brut d’exploitation) de la SEARD s’érode et ressort à 1,4 M€, contre 1,8 M€ en 2023. Le résultat d’exploitation est déficitaire à - 1,56 M€ et le résultat net de la SEARD s’élève à 112 K€, contre 690 K€ l’année précédente.

Investissements

La SEARD a réalisé 2,35 M€ d’investissements en 2024, parmi lesquels :

- L'aménagement du satellite Ouest pour l'accueil des arrivées de passagers non-Schengen pour 900 K€,
- La seconde phase du resurfaçage du taxiway GOLF et le renforcement des chaussées sous les postes avions C1 et C5 à Rennes pour 626 K€,
- La 2<sup>ème</sup> phase du renforcement de l'avenue Joseph Le Brix à Rennes pour 113 K€,

Ces investissements ont bénéficié d'une subvention de la Région pour 1 005 K€.

## Environnement

La politique environnementale de la SEARD s'inscrit dans le prolongement de celle du Groupe Vinci, actionnaire à 49 % de la SEARD. Elle a mis en place un dispositif de développement durable décliné sur 3 volets : l'environnement, le champ sociétal et le domaine social.

Sur le volet environnemental, le plan d'action de la concession se décline autour de 6 objectifs :

- 1 S'assurer de la conformité réglementaire en matière de protection de l'environnement,
- 2 Préserver la biodiversité et les milieux aquatiques,
- 3 Protéger la ressource en eau,
- 4 Maîtriser la consommation de nos ressources naturelles : eau et énergie,
- 5 Lutter contre les pollutions et assurer la bonne gestion des déchets,
- 6 Engager des études environnementales.

Les plateformes de Rennes et Dinard sont certifiées ISO 14001 depuis 2013 et 2014. La plateforme de Rennes a obtenu la certification ACA 3 en 2022 (Airport Carbon Accreditation).

La SEARD adhère à l'association Aérobiodiversité depuis 2022, et 3 visites sur sites ont été réalisées en 2023.

## Qualité de service

Sur l'ensemble des vols au départ de Rennes, la ponctualité relevant de la responsabilité de l'exploitant mesurée à 15 minutes, a atteint 99,9 % (contre 98 % en 2023). Il s'agit d'un résultat très satisfaisant, bien supérieur aux exigences contractuelles des compagnies aériennes fixées à 95 %.

Par ailleurs, les compagnies aériennes procèdent à des audits portant sur les aspects techniques, formation, sûreté-sécurité et conformité des procédures. En 2024, les 6 audits réalisés à Rennes par les compagnies n'ont mis en évidence aucun écart significatif dans l'application des services fournis.

Les enquêtes-passagers affichent un taux de satisfaction de 93,6 % à Rennes, où la qualité de l'accueil sur tout le parcours passagers est régulièrement soulignée, ainsi que la courtoisie et la propreté.

**Les rapports des délégataires pour l'année 2024 sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).**

### 3. Les liaisons maritimes

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »), promulguée le 7 août 2015, a modifié le code des transports concernant les transports réguliers publics de personnes et de biens pour les dessertes des îles des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région Bretagne est compétente pour organiser les liaisons maritimes vers les îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Ile-en-Mer, Houat, Hoëdic et Arz. L'absence d'initiative privée et la loi ainsi modifiée, légitimant son intervention en la matière.

**La fréquentation globale en passagers des dessertes maritimes régionales a enregistré une baisse de - 3,03 % en 2024. Il convient néanmoins de préciser que cette fréquentation fut bonne à très bonne sur les années 2022 et 2023, très certainement du fait de la très météo favorable et de la fin des périodes de confinement des années 2020 et 2021. Une météo défavorable, la baisse du pouvoir d'achat des voyageurs, des élections législatives anticipées fin juin et début juillet 2024, la tenue des Jeux Olympiques d'été à Paris, et la présence voire le développement de la concurrence privée sur certaines lignes (passagers et/ou marchandises) peuvent expliquer cette baisse sur l'année 2024.**

#### 3.1 La desserte en passagers de l'île de Bréhat

L'exploitation du service public de desserte en passagers entre le port de l'Arcouest (Commune de Ploubazlanec) et le port de Port Clos (île de Bréhat), fait l'objet d'un contrat de DSP. Ce dernier a été conclu pour une durée de 7 ans, du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2028, avec la SAS Les Vedettes de Bréhat. Les services sont assurés par des navires (vedettes à passagers) propriété de l'exploitant, 5 vedettes étant mises à disposition pour assurer la desserte de l'île. Deux nouveaux navires sont, par ailleurs, entrés dans la flotte du délégataire en avril 2023, le Kephrenn et l'Eneziz, qui ont remplacé les navires Cupidon et Kerpont.

En 2024, 11 170 rotations ont été réalisées pour transporter 720 090 passagers (11 079 rotations et 733 595 passagers transportés en 2023). La fréquentation globale est en baisse de - 1.84 %, soit 13 505 passagers de moins transportés par rapport à 2023. Pour rappel, il avait été constaté en 2023 (première année de mise en place de la régulation de l'accès à l'île de Bréhat), une baisse de - 7.87 % de fréquentation par rapport à l'année 2022, soit 62 694 passagers de moins, en grande majorité sur les mois de juillet et août (- 51 669 passagers, en cumulé, sur ces deux mois).

Pour l'année 2024, les facteurs évoqués supra expliquent la baisse de fréquentation.

On peut également noter, pour Bréhat, le renouvellement de l'arrêté réglementant l'accès à l'île. Le Maire de Bréhat est, en effet, le premier Maire de Bretagne à avoir pris un arrêté réglementant l'accès à cette île, son souhait étant d'éviter les pics de fréquentation certains jours d'été. En 2023, le nombre de visiteurs admis à débarquer sur l'île a été limité à 4 700 du 14 juillet au 25 août (6 semaines), de 8h30 à 14h30, tous les jours de la semaine à l'exception du week-end (l'afflux de visiteurs est, en effet, moindre les samedis et dimanches sur l'île). Les compagnies maritimes (celle titulaire de la DSP régionale et les compagnies privées), ont donc été contraintes de respecter des quotas à ne pas dépasser concernant le nombre de passagers transportés sur leurs navires. La DSP a ainsi pu transporter 3 000 passagers les jours et horaires concernés par les quotas. Ne sont pas concernés par ces quotas les résidents permanents (titulaires d'une carte insulaire), les résidents secondaires, les entreprises, ainsi que les agents de secours, de sécurité civile, de police, de douanes ou de défense nationale.

Le Maire de Bréhat a pris un nouvel arrêté en 2024, la seule modification par rapport à l'année 2023 étant la durée concernée par la régulation : du 22 juillet au 23 août 2024, soit 1 semaine de moins que l'année précédente.

La mise en place de cette régulation est issue d'un travail conjoint entre la Commune de Bréhat, le Département des Côtes d'Armor, la Région Bretagne, les services de l'Etat, les commerçants de l'île et les compagnies maritimes. Il convient de préciser que le quota de 3 000 passagers n'a été atteint qu'un jour à l'été 2023, et de nouveau une seule journée à l'été 2024. L'important relais par la presse de la mise en place de ces quotas a néanmoins sans doute contribué à une baisse de fréquentation de l'île par les visiteurs.

Un avenant au contrat de DSP a été conclu en 2025 pour compenser le préjudice financier subi par le délégataire. La Région Bretagne a versé aux Vedettes de Bréhat une contribution financière de 150 000 € au titre de l'exercice 2023 et de 90 000 € au titre de l'exercice 2024. Les parties se sont également accordées sur une clause de retour à bonne

fortune si les années 2025 et suivantes s'exécutaient avec une marge suffisante. 2025, les montants de contribution financière évoqués ci-dessus ne figurent pas dans le budget du délégataire.

Enfin, il convient de rappeler que le contexte concurrentiel s'était accru en 2023 avec des postes à quai supplémentaires attribués au concurrent privé. Ce dernier, qui reprend ses activités fin mars/début avril, a également dépassé plusieurs fois les quotas fixés par le Maire à l'été 2023, puis à l'été 2024. Ces éléments ont un impact négatif sur la fréquentation du service public.

La mise en place de ces quotas est reconduite en 2025.

| Passagers transportés |                |                |                |                |                               |                                    |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Mois / Année          | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           | Evolution nombre de passagers | Pourcentages d'évolution 2024/2023 |
| Janvier               | 7873           | 12 932         | 11 987         | 12 310         | 323                           | 2,69%                              |
| Février               | 22 575         | 20 530         | 21 905         | 15 792         | -6 113                        | -27,91%                            |
| Mars                  | 28 187         | 26 658         | 20 725         | 27 796         | 7 071                         | 34,12%                             |
| Avril                 | 15 975         | 68 180         | 66 927         | 62 231         | -4 696                        | -7,02%                             |
| Mai                   | 64 922         | 92 930         | 100 456        | 96 810         | -3 646                        | -3,63%                             |
| Juin                  | 73 695         | 83 682         | 85 856         | 79 482         | -6 374                        | -7,42%                             |
| Juillet               | 142 664        | 137 702        | 114 205        | 109 598        | -4 607                        | -4,03%                             |
| Août                  | 184 815        | 190 837        | 162 665        | 167 749        | 5 084                         | 3,13%                              |
| Septembre             | 84 385         | 76 598         | 77 543         | 68 247         | -9 296                        | -11,99%                            |
| Octobre               | 44 666         | 44 512         | 42 228         | 43 781         | 1 553                         | 3,68%                              |
| Novembre              | 23 706         | 25 861         | 14 105         | 19 390         | 5 285                         | 37,47%                             |
| Décembre              | 19 433         | 15 867         | 14 993         | 16 904         | 1 911                         | 12,75%                             |
| <b>Total</b>          | <b>712 896</b> | <b>796 289</b> | <b>733 595</b> | <b>720 090</b> | <b>-13 505</b>                | <b>-1,84%</b>                      |

| Titres vendus       |            |                |            |                |            |                |                                                     |                |                                    |
|---------------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|-----------------------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Année               | 2022       |                | 2023       |                | 2024       |                | Evolution nombre de passagers transportés 2024/2023 |                | Pourcentages d'évolution 2024/2023 |
| Types de voyageurs  | Insulaires | Non insulaires | Insulaires | Non insulaires | Insulaires | Non insulaires | Insulaires                                          | Non insulaires | Insulaires / Non insulaires        |
| <b>Total</b>        | 32 256     | 729 654        | 24 221     | 667 739        | 24 115     | 653 353        | -106                                                | -14 386        | -0,44% / -2,15%                    |
| <b>Total titres</b> | 761 910    |                | 691 960    |                | 677 468    |                | -14 492                                             |                | -2,09%                             |

Pour analyser les types de voyageurs, il faut se reporter aux titres vendus (677 468 en 2024 contre 691 960 en 2023). On peut noter qu'après une diminution importante du nombre de passagers insulaires depuis le renouvellement du contrat (24 221 en 2023, contre 32 256 en 2022), ce chiffre stagne en 2024 (- 0,44 %). En effet, lors du renouvellement du contrat, les règles applicables aux cartes insulaires pour l'île de Bréhat se sont harmonisées avec les autres îles bretonnes. De ce fait, depuis l'année 2022, les entreprises, administrations bréhatines et les saisonniers ne bénéficient plus du tarif insulaire, alors qu'ils en bénéficiaient encore en 2021. Toutes les cartes insulaires des bréhatins ont, par ailleurs, été renouvelées dans le courant de l'année 2022.

Sur l'année 2024, l'analyse financière fait ressortir un chiffre d'affaires de 2 889 283 € HT, soit - 2,22 % par rapport à 2023, malgré la hausse tarifaire de début d'année.

Le total des charges pour l'année 2024 s'élève à 3 042 308 € HT, soit - 5,14 % par rapport à l'année antérieure. Cette baisse est notamment due à la baisse du prix du carburant, aux modalités du crédit-bail pour les navires, et aux efforts faits par l'entreprise pour réduire les dépenses dans un contexte de baisse des recettes.

Le résultat dégagé sur le périmètre de la DSP est, cette année, de nouveau négatif avec - 39 789 € HT. Il était également négatif en 2023 (- 101 022 € HT), mais positif en 2022 (+ 39 451 € HT).

**Le contrat ne prévoit pas de contribution financière de la part de la Région Bretagne aux Vedettes de Bréhat. Néanmoins, comme évoqué plus haut, la mise en place des quotas au cours des étés 2023 2024, pour éviter les pics de fréquentation sur l'île, a conduit, en 2025, à la conclusion d'un avenant entre la Région et son délégataire pour compenser la perte de recettes liée à cette maîtrise des flux. Le montant de la contribution financière afférente à l'année 2024 n'est donc pas comptabilisée dans les comptes de cette même année au moment de la clôture de l'exercice.**

|                              | 2022        | 2023        | 2024        | 2024/2023 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| Produits                     | 2 975 698 € | 3 106 138 € | 3 002 520 € | -3,34%    |
| dont chiffre d'affaires      | 2 950 514 € | 2 954 979 € | 2 889 283 € | -2,22%    |
| dont contribution financière | - €         | - €         | - €         |           |
| Charges                      | 2 936 247 € | 3 207 160 € | 3 042 308 € | -5,14%    |
| Résultat                     | 39 451 €    | - 101 022 € | - 39 789 €  | 60,61%    |

3.2 La desserte en marchandises de l’île de Bréhat

Le renouvellement de la délégation de service public pour la desserte en marchandises de l’île de Bréhat s’est opéré sur l’année 2023. Le nouveau contrat, dont la Chambre de Commerce et d’Industrie des Côtes d’Armor (CCI 22) demeure délégataire, est prévu pour 5 ans à compter du 01/01/2024. Il s’achèvera au même moment que le contrat de DSP de desserte en passagers de l’île de Bréhat, soit le 31/12/2028.

Pour l’exécution de cette DSP, la barge « Ile de Bréhat » est mise à disposition par la Région au délégataire. Ce dernier utilise également un bâtiment d’exploitation, faisant office de gare maritime, à Paimpol. Des réflexions sont, par ailleurs, en cours pour transférer l’activité sur un autre lieux, plus propice à ce type d’usage.

Le nombre de passages de la barge fluctue selon les années. Il avait fortement augmenté du fait de la crise sanitaire, et se stabilise désormais.

| Année              | 2022  | 2023  | 2024  |
|--------------------|-------|-------|-------|
| Nb de passages     | 226   | 237   | 230   |
| Tonnage transporté | 5 020 | 5 553 | 5 966 |

Le volume transporté continue, lui, d’augmenter avec une hausse + 7,44 % du volume de tonnage par rapport à 2023.

Le chiffre d’affaires pour cette activité provient essentiellement des produits du bâtiment (transport de matériaux relatifs au BTP), des denrées alimentaires et d’autres produits et services (palettes, produits agricoles, bois de chauffage, animaux...). Il s’élève, en 2024, à 281 045 €, soit une hausse de + 3,46 % par rapport à 2023.

Les charges d’exploitation 2024 s’élèvent, elles, à 298 639 € HT, contre 434 369 € en 2023. Il convient néanmoins de préciser que la hausse du total des charges en 2023 s’explique par des charges exceptionnelles sur des opérations de gestion (147 K€ en 2023 vs 0 € en 2022). Si on se réfère uniquement aux charges d’exploitation, elles étaient de 287 264 € en 2023, soit - 3.52 % par rapport à 2024.

Une subvention forfaitaire de 116 600 € TTC a été versée, pour l’exercice 2024, par la Région Bretagne, et ce, conformément au nouveau contrat de délégation de service public.

Le résultat dégagé en 2024 est de 101 701 €, il était de - 82 600 € en 2023.

| Année                        | 2022      | 2023      | 2024      | Evol. % 2024/2023 |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Produits                     | 322 351 € | 351 769 € | 400 340 € | 13,81%            |
| dont chiffre d'affaires      | 238 631 € | 271 638 € | 281 045 € | 3,46%             |
| dont contribution financière | 80 000 €  | 80 000 €  | 116 600 € | 45,75%            |
| Charges                      | 274 301 € | 434 369 € | 298 639 € | -31,25%           |
| dont charges d'exploitation  | 272 576 € | 287 264 € | 297 373 € | 3,52%             |
| Résultat net                 | 48 050 €  | -82 600 € | 101 701 € | 223,12%           |

### 3.3 La desserte en marchandises de l'île de Batz

Le renouvellement de la DSP pour la desserte en marchandises de l'île de Batz a eu lieu dans le courant de l'année 2023. La nouvelle DSP, dont la SARL Transport de fret demeure délégataire, est prévue pour 7 ans, du 01/01/2024 au 31/12/2030.

Le délégataire se voit confier la gestion et l'exploitation du service de transport maritime de marchandises, entre l'île de Batz et Roscoff (Le Vieux Port), afin de répondre aux enjeux de continuité territoriale. On note, pour cette desserte, une importante activité agricole présente sur l'île dont les récoltes sont acheminées sur le continent.

La barge « François André », propriété de la Région, est mise à disposition du délégataire, ainsi que des entrepôts de stockage à Roscoff, un hangar à l'île de Batz, mais également divers matériels incluant notamment des tracteurs et des remorques afin de rendre à l'usager un service de qualité.

Le nombre de rotations et le tonnage transporté dépendent essentiellement des besoins influencés par les productions agricoles et les travaux réalisés sur l'île.

Le nombre de rotations est stable en 2024, avec un volume de tonnage transporté qui augmente de + 11,56 %. L'année 2024 est une très bonne année, en particulier pour le transport de matériaux de construction (travaux effectués pour la station d'épuration, l'auberge de jeunesse et le bâtiment en général).

| Année              | 2022   | 2023   | 2024   | Evol. % 2024/2023 |
|--------------------|--------|--------|--------|-------------------|
| Nb de rotations    | 391    | 398    | 398    | 0,00%             |
| Tonnage transporté | 11 740 | 12 430 | 13 867 | 11,56%            |

Parmi les produits d'exploitation, le chiffre d'affaires 2024 pour le transport de marchandises est de 405 867 € HT, en hausse de + 23,55 % par rapport à 2023.

Les charges d'exploitation sont stables en 2024 (+ 0.49 % par rapport à 2023).

**La contribution financière annuelle de la Région pour 2024 s'est élevée à 264 522 € HT, conformément aux engagements contractuels.**

Le montant de la contribution financière annuellement, notamment en fonction des arrêts techniques de la barge qui ont lieu tous les 3 ans.

Le résultat d'exploitation est lui de 42 517 € en 2024, en baisse de - 63.10 % par rapport à 2023.

|                                     | 2022             | 2023             | 2024             | Evol. % 2024/2023 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>      | <b>749 058 €</b> | <b>742 762 €</b> | <b>673 146 €</b> | <b>-9,37%</b>     |
| <i>dont chiffre d'affaires</i>      | <i>299 596 €</i> | <i>328 501 €</i> | <i>405 867 €</i> | <i>23,55%</i>     |
| <i>dont contribution financière</i> | <i>264 522 €</i> | <i>408 037 €</i> | <i>264 522 €</i> | <i>-35,17%</i>    |
| <b>Charges d'exploitation</b>       | <b>827 979 €</b> | <b>627 532 €</b> | <b>630 629 €</b> | <b>0,49%</b>      |
| <b>Résultat d'exploitation</b>      | <b>-78 921 €</b> | <b>115 230 €</b> | <b>42 517 €</b>  | <b>-63,10%</b>    |

### 3.4 La desserte en passagers et en marchandises de Molène, Ouessant et Sein

Depuis le 01/01/2023 et pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31/12/2029, la desserte maritime en passagers et en marchandises des îles de Molène, Ouessant et Sein a été confiée à la Compagnie maritime Penn ar Bed (groupe Keolis), titulaire de la DSP. Les dates de début et de fin de ce contrat sont, par ailleurs, les mêmes que celui relatif à la desserte en passagers et en marchandises des îles du large du Morbihan (Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic).

La Région Bretagne, en qualité d'autorité délégante, met notamment à la disposition de son exploitant une flotte de 6 navires dont 3 navires mixtes, 1 vedette à passagers, 1 transbordeur et 1 navire de charges.

Le transport de passagers pour la desserte de Molène et Ouessant, appelée Ligne Nord, est assurée depuis les ports continentaux de Brest, le Conquet, et Camaret en saison estivale ; quant à la desserte de la Ligne Sud, elle est assurée au départ des ports continentaux de Sainte Evette à Audierne - Esquibien ou de Douarnenez (en cas de situation météorologique dégradée) et de Camaret en saison estivale.

Le transport des marchandises est assuré pour toutes les îles du lundi au samedi de manière régulière.

La fréquentation cumulée pour l'année 2024 est de 367 692 passagers. Ce chiffre est en baisse de - 1.98 % par rapport à l'année 2023 (375 123 passagers).

| Types de voyageurs | Molène |        |        | Ouessant |         |         | Sein   |        |        | Total   |         |         | % évolution total 2024/2023 |
|--------------------|--------|--------|--------|----------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|-----------------------------|
|                    | 2022   | 2023   | 2024   | 2022     | 2023    | 2024    | 2022   | 2023   | 2024   | 2022    | 2023    | 2024    |                             |
| Insulaires         | 14 748 | 4 209  | 4 002  | 45 878   | 19 697  | 19 866  | 14 326 | 4 038  | 3 944  | 74 952  | 27 944  | 27 812  | -0,47 %                     |
| Touristes          | 34 036 | 35 756 | 37 375 | 185 011  | 185 371 | 176 821 | 82 709 | 83 418 | 79 177 | 301 756 | 304 545 | 293 373 | -3,67 %                     |
| Abonnés            | 0      | 9 982  | 10 513 | 0        | 22 938  | 24 442  | 0      | 9 714  | 11 552 | 0       | 42 634  | 46 507  | 9,08 %                      |
| Total              | 48 784 | 49 947 | 51 890 | 230 889  | 228 006 | 221 129 | 97 035 | 97 170 | 94 673 | 376 708 | 375 123 | 367 692 | -1,98 %                     |

Il convient de préciser que la Région Bretagne a souhaité mettre fin au tarif « résident secondaire » lors du renouvellement de la DSP en 2022. Ce tarif était, en effet, illégal puisque seuls les résidents permanents des îles peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel (arrêt du Conseil d'Etat, 10 mai 1974, Denoyez et Chorques). Il a, en contrepartie, été proposé des abonnements pour les voyageurs se rendant fréquemment sur ces îles finistériennes, comme cela avait été fait quelques années plus tôt pour les îles du large du Morbihan. Les résidents principaux et secondaires étaient donc comptabilisés dans la catégorie « insulaires » jusqu'au 01/01/2023, date d'entrée en vigueur du nouveau contrat. A compter de 2023, seuls les résidents principaux sont comptabilisés dans la catégorie « insulaires ». Les résidents secondaires semblent donc s'être tournés vers les abonnements (42 634 passages ont, en effet, été réalisés en 2023 via les différents abonnements proposés, chiffre qui a progressé de + 9,08 % en 2024).

Les trajets dits « inter-îles » effectués par la compagnie maritime, qui concernent les trajets Ouessant - Molène, mais également les trajets Brest - Le Conquet et Brest - Camaret, sont, par ailleurs, comptabilisés dans les chiffres ci-dessus.

Concernant le niveau de service, le nombre de rotations toutes liaisons confondues (passagers et marchandises) sur l'année 2023 est de 1 609, en hausse de + 4,89 % par rapport à 2023.

|                     | 2022  | 2023  | 2024  | % évolution 2024/2023 |
|---------------------|-------|-------|-------|-----------------------|
| Nombre de rotations | 1 488 | 1 534 | 1 609 | 4,89%                 |

Le tonnage de marchandises transportées pour 2023 est de 12 623 tonnes pour la ligne Nord (Molène-Ouessant), et de 1 306 tonnes pour la ligne Sud (Sein). On constate une hausse globale de + 6,52 % en 2024 par rapport à 2023 avec :

- Une hausse marquée sur la ligne Nord (+ 7,88 %), plusieurs chantiers sur les îles de Molène et Ouessant, dont les travaux du pôle artisanal de Molène, ayant contribué à cette hausse.
- Et une baisse sur la ligne Sud (- 5,02 %), du fait de l'absence, en 2024, de gros chantier sur l'île de Sein, et notamment l'absence de travaux sur les digues.

| Marchandises transportées (tonnes) | 2022   | 2023   | 2024   | % évolution 2024/2023 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|-----------------------|
| Ligne Nord (Molène - Ouessant)     | 11 518 | 11 701 | 12 623 | 7,88%                 |
| Ligne Sud (Sein)                   | 1 257  | 1 375  | 1 306  | -5,02%                |
| Total                              | 12 775 | 13 076 | 13 929 | 6,52%                 |

Le chiffre d'affaires pour l'année 2024 s'élève à 5 930 505 €, soit + 4,33 % notamment due à la hausse tarifaire intervenue en début d'année 2024.

Les charges évoluent, elles, dans la même proportion que le chiffre d'affaires, avec une hausse de + 4,13 % (12 754 848 € en 2024).

**Conformément aux engagements contractuels, le montant de la contribution financière de la Région pour 2024, après actualisation, s'élève à 6 570 404 €. Elle était de 6 965 220 € en 2023.**

Les comptes 2024 font apparaître un résultat positif de 214 607 €. Ce dernier était de 482 446 € en 2023 (- 55,52 %).

|                                     | 2022                | 2023                | 2024                | Evolution %<br>2024/2023 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|
| <b>Produits</b>                     | <b>12 034 259 €</b> | <b>12 731 589 €</b> | <b>12 969 455 €</b> | <b>1,87%</b>             |
| <i>dont chiffre d'affaires</i>      | <i>5 333 684 €</i>  | <i>5 684 250 €</i>  | <i>5 930 505 €</i>  | <i>4,33%</i>             |
| <i>dont contribution financière</i> | <i>6 515 435 €</i>  | <i>6 965 220 €</i>  | <i>6 570 404 €</i>  | <i>-5,67%</i>            |
| <b>Charges</b>                      | <b>11 435 117 €</b> | <b>12 249 143 €</b> | <b>12 754 848 €</b> | <b>4,13%</b>             |
| <b>Résultat</b>                     | <b>599 142 €</b>    | <b>482 446 €</b>    | <b>214 607 €</b>    | <b>-55,52%</b>           |

### 3.5 La desserte en passagers et en marchandises de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic

La DSP relative à la desserte des îles du large du Morbihan, en passagers et en marchandises, a été confiée à Transdev Océane (groupe Transdev), à compter du 01/01/2023, pour une durée de 7 ans, le contrat arrivant à échéance le 31/12/2029. Les dates de début et de fin de ce contrat de DSP sont, comme évoqué supra, les mêmes que celles pour la desserte en passagers et en marchandises des îles finistériennes de Molène, Ouessant et Sein.

La Région met gratuitement à disposition du délégataire les installations portuaires, les gares maritimes et les navires d'exploitation : 5 rouliers et 1 navire mixte assurent le transport de passagers, des véhicules et du fret. Le délégataire complète la flotte avec 1 vedette à passagers.

L'année 2024 fait état, comme pour les autres îles et pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus, d'une fréquentation en baisse. La répartition du trafic passagers entre les îles est la suivante :

| Type de voyageur / Année | Belle-Ile-en-Mer |                |                |                          |
|--------------------------|------------------|----------------|----------------|--------------------------|
|                          | 2022             | 2023           | 2024           | % évolution<br>2024/2023 |
| Insulaires               | 160 664          | 162 519        | 166 337        | 2,35%                    |
| Non insulaires           | 7 12 324         | 692 150        | 668 900        | -3,36%                   |
| <b>Total</b>             | <b>872 988</b>   | <b>854 669</b> | <b>835 237</b> | <b>-2,27%</b>            |

|                | Groix          |                |                |                          |
|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|
|                | 2022           | 2023           | 2024           | % évolution<br>2024/2023 |
| Insulaires     | 140 602        | 146 514        | 146 175        | -0,23%                   |
| Non insulaires | 362 547        | 365 384        | 349 319        | -4,40%                   |
| <b>Total</b>   | <b>503 149</b> | <b>511 898</b> | <b>495 494</b> | <b>-3,20%</b>            |

|                | Houat-Hoëdic   |                |                |                          |
|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------|
|                | 2022           | 2023           | 2024           | % évolution<br>2024/2023 |
| Insulaires     | 14 651         | 15 579         | 16 536         | 6,14%                    |
| Non insulaires | 133 458        | 132 300        | 126 998        | -4,01%                   |
| <b>Total</b>   | <b>148 109</b> | <b>147 879</b> | <b>143 534</b> | <b>-2,94%</b>            |

Les passages pour les employés et les billets courtoisie ne sont pas indiqués dans les tableaux ci-dessus. Ils représentaient au total 25 206 passages en 2024, contre 25 967 passages en 2023, et 26 872 passages en 2022, soit une baisse de - 2,93 % par rapport à 2023.

| Total voyageurs | 2022      | 2023      | 2024      | % évolution<br>2024/2023 |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|--------------------------|
|                 | 1 551 118 | 1 540 413 | 1 499 471 | -2,66%                   |

On dénombre 1 499 471 passagers en 2024, contre 1 540 413 passagers en 2023, ce qui représente une baisse de - 2,66 % de fréquentation. On peut, par ailleurs, préciser que cette évolution diffère selon les îles :

- Les passages vers Groix, après avoir progressés en 2023 de + 1,74 %, baissent de - 3.20 % (hors employés et billets de courtoisie) ;
- Ceux vers Belle-Ile-en-Mer enregistrent une nouvelle baisse avec - 2,27 % (hors employés et billets de courtoisie),
- Et que ceux vers Houat-Hoëdic, après être restés stables en 2023 malgré l'accueil en septembre du Festival des Insulaires, enregistrent une baisse de - 2,94 % (hors employés et billets de courtoisie).

Le trafic de véhicules est resté quasi stable en 2024 (- 0,75 % par rapport à 2023). 161 572 véhicules ont, en effet, été transportés en 2024, dont 136 735 véhicules de tourisme (insulaires et non insulaires) et 24 837 véhicules utilitaires.

| Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat-Hoëdic |         |         |         |                          |
|---------------------------------------|---------|---------|---------|--------------------------|
| Types de véhicules                    | 2022    | 2023    | 2024    | % évolution<br>2024/2023 |
| Véhicules de tourisme                 | 141 288 | 138 302 | 136 735 | -1,13%                   |
| Véhicules utilitaires                 | 24 510  | 24 490  | 24 837  | 1,42%                    |
| Total                                 | 165 798 | 162 792 | 161 572 | -0,75%                   |

Comparé à 2023, on note, sur Belle-Ile-en-Mer, une baisse de transport des véhicules de tourisme des non-insulaires ne possédant pas de carte d'abonnement (- 5.9 %), l'année 2023 ayant déjà enregistré une baisse de - 7,3 % par rapport à 2022. Il en est de même pour Groix, avec une baisse de - 6,5% de véhicules non insulaires sans carte d'abonnement, baisse qui était déjà de - 8,2 % en 2023.

Quant au trafic marchandises, le nombre de palettes transportées est resté stable en 2024 (- 0,75 % par rapport à 2023). Le tonnage global, sur les 4 îles, est resté stable également (- 0,56 %). Le nombre de colis continue lui de chuter, avec une baisse de - 13,26 % par rapport à 2023. Cette baisse était déjà de - 17,81 % par rapport à l'année 2022. La concurrence privée continue de se développer, en particulier sur la ligne Quiberon/Belle-Ile-Mer où on constate une nouvelle baisse des colis transportés (- 23,96 % par rapport à 2023).

En 2024, 13 862 trajets ont été réalisés. Ce chiffre est légèrement inférieur au prévisionnel, ce qui s'explique en grande partie par des annulations de trajets du fait d'une météo défavorable. Le nombre de trajets augmente également par rapport à l'année 2023 (13 754 trajets), en partie du fait des arrêts du navire MELVAN pour lesquels le délégataire doit recourir à de la sous-traitance pour le transport de marchandises.

| Nombre de trajets | 2022   | 2023   | 2024   | %<br>évolution<br>2024/2023 |
|-------------------|--------|--------|--------|-----------------------------|
|                   | 13 656 | 13 754 | 13 862 | 0,79%                       |

Le chiffre d'affaires s'élève, pour l'année 2024, à 27 665 491 €, soit + 2,12 % par rapport à 2023. Il convient, par ailleurs, de préciser que les tarifs ont augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les charges ont, elles, connues une augmentation plus importante que les recettes avec une hausse de + 4,12 % par rapport à 2023. Des travaux non prévus sur les navires et des augmentations de dépenses de personnels sont notamment à l'origine de cette hausse.

**Une contribution financière de 167 496 € a été versée au délégataire en 2024, contre 170 573 € en 2023 et 556 522 € en 2022 (dernière année de l'ancien contrat).**

Le résultat net d'exploitation en 2024 est négatif (- 40 329 €), contre 88 750 € en 2023 et 355 181 € en 2022.

|                                     | 2022                | 2023                | 2024                | Evolution %<br>2024/2023 |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|
| <b>Produits</b>                     | <b>26 491 611 €</b> | <b>27 520 401 €</b> | <b>28 521 057 €</b> | <b>3,64%</b>             |
| <i>dont chiffre d'affaires</i>      | <i>25 247 419 €</i> | <i>27 090 050 €</i> | <i>27 665 491 €</i> | <i>2,12%</i>             |
| <i>dont contribution financière</i> | <i>556 522 €</i>    | <i>170 573 €</i>    | <i>167 496 €</i>    | <i>-1,80%</i>            |
| <b>Charges</b>                      | <b>26 136 430 €</b> | <b>27 431 651 €</b> | <b>28 561 386 €</b> | <b>4,12%</b>             |
| <b>Résultat</b>                     | <b>355 181 €</b>    | <b>88 750 €</b>     | <b>- 40 329 €</b>   | <b>-145,44%</b>          |

### 3.6 La desserte en passagers et en marchandises de l'île d'Arz

L'exploitation du service public de desserte en passagers et en marchandises de l'île d'Arz a été confiée à la société Bateaux Bus du Golfe pour une durée de 6 ans (du 01/09/2018 au 31/08/2024). Une prorogation d'1 an de la DSP ayant, en fin d'année 2023, été votée par les élus régionaux, le contrat s'est achevé le 31/08/2025. Les années 2024 et 2025 ont donc été marquées par le renouvellement de cette DSP.

Depuis le 01/07/2021, Bateaux Bus du Golfe a pour actionnaire unique la Compagnie Maritime Bretonne, dont le siège est à la gare maritime de Vannes. La société Bateaux Bus du Golfe prend en charge toutes les dépenses liées à l'exécution du service, notamment pour le transport de voyageurs. Elle fournit 2 navires ainsi qu'un navire supplémentaire qui est affrété durant la période estivale. Pour le transport des marchandises, la Région met à la disposition du délégataire la barge « Bélur » ainsi qu'un chariot élévateur.

Le délégataire a, en 2024, transporté 305 981 passagers, dont 34 556 insulaires (11,29 %) et 271 425 non insulaires (88,71 %). Cela représente une baisse de -8,49 % de voyageurs par rapport à 2023 (334 354 passagers). On note une nouvelle hausse des passagers insulaires (+ 9,14 % par rapport à 2023 avec + 2 894 passages), ainsi qu'une nouvelle baisse des passagers non insulaires (-10,33 % par rapport à 2023 avec -31 267 passages).

| Passagers transportés (payants) |                |                |                |                                                              |                                                      |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Type de voyageur /Année         | 2022           | 2023           | 2024           | Evolution nombre<br>de passagers<br>transportés<br>2024/2023 | Evolution %<br>passagers<br>transportés<br>2024/2023 |
| Insulaires                      | 31 614         | 31 662         | 34 556         | 2 894                                                        | 9,14%                                                |
| Non-insulaires                  | 309 334        | 302 692        | 271 425        | -31 267                                                      | -10,33%                                              |
| <b>Total</b>                    | <b>340 948</b> | <b>334 354</b> | <b>305 981</b> | <b>-28 373</b>                                               | <b>-8,49%</b>                                        |

La fréquentation des groupes (22 362 passagers en 2024, contre 22 188 passagers en 2023), catégorie de passagers qui avait été la plus impactée par la crise sanitaire en 2020 et 2021, remonte et se stabilise en 2024 (+ 0,78 % par rapport à 2023), sans pour autant rattraper le niveau de 2019 (26 358 passagers). Les groupes représentent, en 2024, 7,30 % des passagers non-insulaires (contre 6,63 % en 2023).

| Transport de groupes<br>/Année | 2022          | 2023          | 2024          | Evolution<br>nombre<br>2024/2023 | Evolution %<br>2024/2023 |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------------|--------------------------|
| Allers-retours adultes         | 10 510        | 8 834         | 11 024        | 2 190                            | 24,79%                   |
| Allers-retours enfants         | 11 114        | 13 354        | 11 338        | -2 016                           | -15,10%                  |
| <b>Total</b>                   | <b>21 624</b> | <b>22 188</b> | <b>22 362</b> | <b>174</b>                       | <b>0,78%</b>             |

Le nombre de rotations des vedettes à passagers est, en 2024, de 3 970 (soit 7 940 passages), contre 4 054 en 2023. Cette baisse de -2,07 % par rapport à 2023 s'explique par des retours de l'île d'Arz au continent plus fluides.

| Année                                               | 2022        | 2023        | 2024        | Evolution nombre<br>2024/2023 | Evolution %<br>2024/2023 |
|-----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------------------------|--------------------------|
| <b>Nombre de rotations<br/>vedettes à passagers</b> | <b>4351</b> | <b>4054</b> | <b>3970</b> | <b>-84</b>                    | <b>-2,07%</b>            |

Le chiffre d'affaires, sur l'année 2024, concernant le transport de passagers (compris des recettes « diverses ») comprenant les autres embarquements possibles sur les vedettes à passagers : 1 490 043 € hors TVA. Il était de 1 533 015 € hors TVA en 2023. On note donc une baisse de - 2.80 %, malgré une hausse tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Quant au chiffre d'affaires de l'activité marchandises de la barge « Béluré », il est pour l'année 2024 de 292 431 € hors TVA, soit une baisse de - 9,88 % par rapport à 2023. L'année 2023 était néanmoins une très bonne année pour l'activité marchandises du fait du secteur du BTP (réhabilitation du centre d'incendie et de secours de l'île, ainsi que des rénovations de maisons et bâtiments). Cette baisse, en 2024, et notamment due à l'arrêt technique de la barge pour sa nouvelle motorisation et aux chantiers moins nombreux sur l'île (baisse des véhicules professionnels transportés et des matériaux de construction). Les véhicules utilitaires représentent 66 % des « marchandises » transportées en 2024.

| Année                                               | 2022        | 2023        | 2024        | Evolution %<br>2024/2023 |
|-----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------|
| <b>Chiffre d'affaires HTVA (passagers + divers)</b> | 1 414 496 € | 1 533 015 € | 1 490 043 € | - 2,80%                  |
| <b>Chiffre d'affaires HTVA marchandises</b>         | 268 445 €   | 324 478 €   | 292 431 €   | -9,88%                   |

1 242 rotations (1 rotation = 2 passages) ont été effectués en 2024 pour les marchandises, contre 1 354 en 2023.

| Année                                   | 2022  | 2023  | 2024  | Evolution nombre<br>2024/2023 | Evolution %<br>2024/2023 |
|-----------------------------------------|-------|-------|-------|-------------------------------|--------------------------|
| <b>Nombre de rotations marchandises</b> | 1 301 | 1 354 | 1 242 | -112                          | -8,27%                   |

Les charges globales se sont élevées à 1 957 760 € en 2024, soit + 8,09 % par rapport à 2023. On peut, entre autres, noter une augmentation des frais de personnels et des frais d'affrètement avec l'arrivée du navire Boëdic 2 sur la ligne. Des travaux effectués sur ce navire pour l'adapter à la ligne Vannes/Arz ont également été effectués.

**La contribution financière de la Région s'est élevée à 20 000 €, par application de l'avenant n°6 au contrat de délégation.**

Le résultat 2024 est de 33 838 €, il était de 151 199 € en 2023 et de 110 619 € en 2022.

|                                     | 2022               | 2023               | 2024               | Evolution %<br>2024/2023 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------------|
| <b>Produits</b>                     | <b>1 802 548 €</b> | <b>1 962 414 €</b> | <b>1 991 598 €</b> | <b>1,49%</b>             |
| <i>dont chiffre d'affaires</i>      | <i>1 704 571 €</i> | <i>1 878 258 €</i> | <i>1 807 421 €</i> | <i>-3,77%</i>            |
| <i>dont contribution financière</i> | <i>20 000 €</i>    | <i>20 000 €</i>    | <i>20 000 €</i>    | <i>0,00%</i>             |
| <b>Charges</b>                      | <b>1 691 929 €</b> | <b>1 811 215 €</b> | <b>1 957 760 €</b> | <b>8,09%</b>             |
| <b>Résultat</b>                     | <b>110 619 €</b>   | <b>151 199 €</b>   | <b>33 838 €</b>    | <b>-77,62%</b>           |

**L'ensemble des rapports des délégataires pour l'année 2024 s'agissant des liaisons maritimes vers l'île de Bréhat, l'île de Batz, les îles de Molène, Ouessant et Sein, les îles de Belle-Ile-en-Mer, Groix, Houat et Hoëdic et l'île d'Arz sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).**

## 4. La desserte aérienne de Ouessant

La DSP pour la desserte en passagers et en marchandises de l'île d'Ouessant depuis Brest (Guipavas), a été renouvelée sur les années 2023 et 2024. Le contrat a de nouveau été confié à la SAS Finistair pour une durée de 4 ans (du 01/04/2024 au 31/03/2028). Il s'agit ici de la première année d'exploitation du nouveau contrat.

Les obligations de service public arrêtées consistent à assurer une desserte aérienne toute l'année entre l'aéroport de Brest Bretagne et l'aérodrome de Ouessant, y compris pendant les jours fériés, à raison de deux allers-retours quotidiens du lundi au vendredi ainsi qu'un aller-retour le samedi matin.

La Région met gratuitement à la disposition du délégataire un avion pouvant embarquer 9 passagers (Cessna Grand Caravan), utilisé de manière prioritaire à l'exploitation de la ligne aérienne, ainsi que les biens annexes nécessaires à l'exploitation (groupe électrogène, chariot push-pull, système de pesage de bagages, etc). L'utilisation des terrains et bâtiments nécessaires à l'activité du délégataire fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire entre ce dernier et la SAS Aéroports de Bretagne Ouest. Le délégataire prend notamment en charge tous les frais relatifs à la fourniture d'énergie et de fluides.

Le transport aérien de passagers et de marchandises vers et depuis Ouessant est en hausse sur l'année 2024/2025.

En effet, Finistair a, du 01/04/2024 au 31/03/2025, transporté 4 563 passagers, dont 1 870 insulaires (40,98 %) et 2 693 non insulaires (entreprises et touristes) (59,02 %), soit une hausse de + 54,47 % par rapport à l'année 2023/2024. Cette hausse importante est notamment due à la mise en place d'une carte de fidélité pour les insulaires, et au renforcement de la communication par l'entreprise. Le nombre de passagers avait également baissé de - 7,37 % entre 2022 et 2023.

| Types de voyageurs | 01.04.2022 /<br>31.03.2023 | 01.04.2023 /<br>31.03.2024 | 01.04.2024 /<br>31.03.2025 | Evolution %<br>2024/2023 |
|--------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Insulaires         | 1 522                      | 1 150                      | 1 870                      | 62,61%                   |
| Non-insulaires     | 1 667                      | 1 804                      | 2 693                      | 49,28%                   |
| Total              | 3 189                      | 2 954                      | 4 563                      | 54,47%                   |

Quant aux marchandises, sur l'année 2024/2025, 71 638 kg ont été transportés (35 052 kg pour le fret et 36 586 kg pour La Poste), soit une hausse de + 9,97 % par rapport à l'année 2023/2024 (65 142 kg).

| Marchandises transportées<br>(kg) | 01.04.2022 /<br>31.03.2023 | 01.04.2023 /<br>31.03.2024 | 01.04.2024 /<br>31.03.2025 | Evolution %<br>2024/2023 |
|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Fret                              | 29 282                     | 31 629                     | 35 052                     | 10,82%                   |
| Poste                             | 31 102                     | 33 513                     | 36 586                     | 9,17%                    |
| Total                             | 60 384                     | 65 142                     | 71 638                     | 9,97%                    |

467 rotations (soit 934 passages) ont été effectuées sur l'année 2024/2025, soit une hausse de + 4,01 % par rapport aux rotations effectuées en 2023/2024 (449).

|                     | 01.04.2022 /<br>31.03.2023 | 01.04.2023 /<br>31.03.2024 | 01.04.2024 /<br>31.03.2025 | Evolution %<br>2024/2023 |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Nombre de rotations | 428                        | 449                        | 467                        | 4,01%                    |

Enfin, le chiffre d'affaires concernant le transport de passagers s'élève, sur l'année 2024/2025, à 182 455 € HT, en augmentation de + 38,51 % par rapport au chiffre d'affaires 2023/2024 (131 727 € HT).

Le chiffre d'affaires relatif aux marchandises s'élève, sur 2024/2025, à 65 180 € HT, en augmentation de + 11,97 % par rapport à l'année 2023/2024 (58 214 € HT). Une hausse des tarifs (passagers et marchandises) est, par ailleurs, entrée en vigueur le 01/04/2024.

| Chiffres d'affaires (€ HT) | 01.04.2022 /<br>31.03.2023 | 01.04.2023 /<br>31.03.2024 | 01.04.2024 /<br>31.03.2025 | 2024/2023 |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------|
| Passagers                  | 132 797 €                  | 131 727 €                  | 182 455 €                  | 38,51%    |
| Marchandises               | 57 976 €                   | 58 214 €                   | 65 180 €                   | 11,97%    |
| Total                      | 190 773 €                  | 189 941 €                  | 247 635 €                  | 30,37%    |

Les charges augmentent de + 16.90%, ce qui s’explique notamment par la hausse des frais de carburant, des redevances aéroportuaires et d’équipage.

**Pour l’année 2024/2025, la Région a versé au délégataire une compensation financière d’équilibre de 817 283 €, elle était de 649 964 € en 2023/2024.**

Le résultat est, en 2024/2025, de - 17 926 €. Il était de - 86 416 € sur la période 2023/2024.

| DSP                          | 01.04.2022 /<br>31.03.2023 | 01.04.2023 /<br>31.03.2024 | 01.04.2024 /<br>31.03.2025 | Evolution %<br>2024/2023 |
|------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Produits                     | 853 982 €                  | 839 905 €                  | 1 064 918 €                | 26,79%                   |
| dont chiffre d'affaires      | 190 773 €                  | 189 941 €                  | 247 635 €                  | 30,37%                   |
| dont contribution financière | 663 209 €                  | 649 964 €                  | 817 283 €                  | 25,74%                   |
| Charges                      | 1 095 645 €                | 926 321 €                  | 1 082 844 €                | 16,90%                   |
| Résultat                     | - 241 663 €                | - 86 416 €                 | - 17 926 €                 | 79,26%                   |

**Le rapport du délégataire pour l’année 2024-2025 est joint au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).**

## 5 - Les transports terrestres

### 5.1 Réseau de transport interurbain de voyageurs des Côtes d'Armor

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le réseau BreizhGo en Côtes-d'Armor est exploité sous la forme d'un contrat de DSP (lot unique), par la CAT / Transdev, pour une durée de 9 ans et 1 mois.

Le réseau est constitué de 24 lignes régulières qui circulent pour certaines uniquement sur réservation.

| Lignes                            | Kms annuels en charge |
|-----------------------------------|-----------------------|
| 1 St-Brieuc Paimpol               | 424 886               |
| 2 St-Brieuc Erquy Plévenon        | 191 050               |
| 3 St-Brieuc Lamballe              | 70 365                |
| 4 St-Brieuc Lanvollon Paimpol     | 65 558                |
| 5 St-Brieuc Quintin Rostrenen     | 191 064               |
| 6 St-Brieuc Guingamp Lannion      | 312 064               |
| 8 St-Brieuc Moncontour Merdrignac | 146 772               |
| 10 Dinan St-Mmalo                 | 146 977               |
| 11 Dinan Langrolay sur Rance      | 37 799                |
| 12 Dinan Lancieux                 | 59 339                |
| 13 Dinan St-Cast le Guildo        | 75 008                |
| 14 St-Malo St-Cast le Guildo      | 84 825                |
| 15 Dinan Jugon Les Lacs           | 6 119                 |
| 16 Dinan Broons                   | 8 956                 |
| 17 Dinan Caulnes Montauban        | 56 904                |
| 18 Dinan Auceleuc                 | 21 987                |
| 19 St Malo Dinan St Brieuc        | 12 649                |
| 20 Loudéac Rostrenen Carhaix      | 251 395               |
| 21 Guingamp Rostrenen             | 34 885                |
| 22 Guingamp Plouha                | 26 274                |
| 23 Guingamp Loguivy-Plougras      | 50 473                |
| 25 Paimpol Pleubian Lézardrieux   | 25 578                |
| 27 Lannion Paimpol                | 110 636               |
| 31 Lamballe St-Cast le Guildo     | 102 309               |
| Navettes scolaires                | 29 361                |
| <b>Total</b>                      | <b>2 543 234</b>      |

Étant donné sa forte vocation de transport scolaire, qui représente 87 % des voyages réalisés sur le réseau, les exercices de cette délégation sont organisés sur les années scolaires soit de septembre à août.

Le présent rapport expose les résultats de la période allant **du 1 septembre 2023 au 31 août 2024**, soit la 8<sup>ème</sup> année du contrat.

#### 1- La fréquentation

Concernant la fréquentation commerciale, le nombre de voyages s'élève à **310 570**, représentant 13,3 % de la fréquentation totale. Elle est en progression de 19,1 % par rapport à l'exercice précédent mais les volumes demeurent faibles.

Concernant la fréquentation scolaire, le nombre de voyages s'élève à **2 029 770**. On constate une stagnation des effectifs scolaires (6 291 élèves).

Ci-dessous le détail des fréquentations commerciale et scolaire par ligne exprimées en voyages :

| Lignes                            | Fréquentation Commerciale | Fréquentation Scolaire | Total            |
|-----------------------------------|---------------------------|------------------------|------------------|
| 1 St-Brieuc Paimpol               | 52 041                    | 300 860                | 352 901          |
| 2 St-Brieuc Erquy Plévenon        | 39 854                    | 71 470                 | 111 324          |
| 3 St-Brieuc Lamballe              | 3 753                     | 91 770                 | 95 523           |
| 4 St-Brieuc Lanvollon Paimpol     | 14 930                    | 30 535                 | 45 465           |
| 5 St-Brieuc Quintin Rostrenen     | 10 533                    | 148 540                | 159 073          |
| 6 St-Brieuc Guingamp Lannion      | 58 351                    | 310 415                | 368 766          |
| 8 St-Brieuc Moncontour Merdrignac | 15 232                    | 89 750                 | 104 982          |
| 10 Dinan St-Malo                  | 44 528                    | 119 700                | 164 228          |
| 11 Dinan Langrolay sur Rance      | 746                       | 109 900                | 110 646          |
| 12 Dinan Lancieux                 | 2 249                     | 107 380                | 109 629          |
| 13 Dinan St-Cast le Guildo        | 4 842                     | 81 970                 | 86 812           |
| 14 St-Malo St-Cast le Guildo      | 10 088                    | 83 510                 | 93 598           |
| 15 Dinan Jugon Les Lacs           | 525                       |                        | 525              |
| 16 Dinan Broons                   | 2 596                     |                        | 2 596            |
| 17 Dinan Caulnes Montauban        | 4 820                     | 70 020                 | 74 840           |
| 18 Dinan Aucaleuc                 | 6 458                     | 61 985                 | 68 443           |
| 19 St Malo Dinan St Brieuc        | 1 362                     | 210                    | 1 572            |
| 20 Loudéac Rostrenen Carhaix      | 19 108                    | 42 145                 | 61 253           |
| 21 Guingamp Rostrenen             | 357                       | 2 310                  | 2 667            |
| 22 Guingamp Plouha                | 1 797                     |                        | 1 797            |
| 23 Guingamp Loguivy-Plougras      | 4 041                     | 72 030                 | 76 071           |
| 25 Paimpol Pleubian Lézardrieux   | 1 062                     | 29 750                 | 30 812           |
| 27 Lannion Paimpol                | 9 816                     | 67 550                 | 77 366           |
| 31 Lamballe St-Cast le Guildo     | 1 480                     | 137 970                | 139 450          |
| <b>Total</b>                      | <b>310 570</b>            | <b>2 029 770</b>       | <b>2 340 340</b> |

## 2- Les recettes

Les délégataires :

- encaissent les recettes directes auprès des usagers commerciaux ;
- perçoivent une compensation scolaire au titre des élèves transportés sur ces lignes, correspondant au montant de la participation familiale payée par les familles lors de l'inscription au service (situation historique n'existant pas dans les autres contrats de DSP).

Les voyages commerciaux ont généré une recette nette de 464 676 € HT pour les voyages BreizhGo. En intégrant les compensations sociales et les recettes sur le périmètre de Saint-Brieuc Armor Agglomération, les recettes sont portées à **573 400 € HT**, soit une augmentation de **14,06 %** par rapport à l'année précédente, en cohérence avec la hausse des fréquentations. La recette moyenne au voyage est de **1,50 € HT**.

Les compensations scolaires ont généré une recette de **670 400 € HT** pour le délégataire.

Ci-dessous le détail des recettes commerciales nettes par ligne :

| <b>Lignes</b>                     | <b>Total</b>   |
|-----------------------------------|----------------|
| 1 St-Brieuc Paimpol               | 89 609         |
| 2 St-Brieuc Erquy Plévenon        | 56 129         |
| 3 St-Brieuc Lamballe              | 4 195          |
| 4 St-Brieuc Lanvollon Paimpol     | 18 211         |
| 5 St-Brieuc Quintin Rostrenen     | 17 832         |
| 6 St-Brieuc Guingamp Lannion      | 85 413         |
| 8 St-Brieuc Moncontour Merdrignac | 21 767         |
| 10 Dinan St-Malo                  | 66 886         |
| 11 Dinan Langrolay sur Rance      | 929            |
| 12 Dinan Lancieux                 | 2 005          |
| 13 Dinan St-Cast le Guildo        | 5 345          |
| 14 St-Malo St-Cast le Guildo      | 18 100         |
| 15 Dinan Jugon Les Lacs           | 595            |
| 16 Dinan Broons                   | 4 444          |
| 17 Dinan Caulnes Montauban        | 6 222          |
| 18 Dinan Auceleuc                 | 9 785          |
| 19 St Malo Dinan St Brieuc        | 2 054          |
| 20 Loudéac Rostrenen Carhaix      | 28 559         |
| 21 Guingamp Rostrenen             | 704            |
| 22 Guingamp Plouha                | 2 100          |
| 23 Guingamp Loguivy-Plougras      | 6 341          |
| 25 Paimpol Pleubian Lézardrieux   | 1 219          |
| 27 Lannion Paimpol                | 14 416         |
| 31 Lamballe St-Cast le Guildo     | 1 821          |
| <b>Total</b>                      | <b>464 676</b> |

### 3- Les charges et le résultat d'exploitation

Le délégataire supporte les aléas de l'exploitation et assume à ce titre, le risque financier correspondant à l'adaptation nécessaire des moyens aux variations de fréquentation ainsi qu'à la marge d'incertitude sur la recette commerciale pendant la durée de la convention. Il perçoit une contribution forfaitaire de la part de la Région garantissant l'équilibre économique initial des lignes régulières.

Les charges d'exploitation (hors marge) se sont élevées à **10 408 900 € HT**, en hausse de 5,36 % notamment en raison du coût du carburant et des frais de personnel, mais également des ajustements du plan de transport, passage de services de « Transport à la Demande » (TAD) en « service régulier » des lignes 2 et 5 notamment.

Le taux de couverture des charges par les recettes est de 10,9 %.

La contribution régionale s'est élevée à **9 447 032 € HT**.

Le résultat global d'exploitation s'élève à **340 488 € HT**.

## 5.2 Transport « Petit Train de Bréhat »

Les services de transport public routier régulier de personnes sur la commune de l'île de Bréhat sont exploités par Le Petit train de Bréhat via un contrat de délégation de service public conclu du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 1<sup>er</sup> juillet 2027, soit une durée de 8 ans. Ce transport vise à permettre la desserte des sites de l'île, des lieux d'activités et de résidence des habitants et résidents, et aux îliens de rejoindre les établissements scolaires situés sur le continent, et concerne 19 élèves. L'exploitant n'a pas transmis à l'autorité délégante de rapport d'activité pour l'année 2023/2024 (5<sup>ème</sup> année du contrat), malgré les demandes de la Région.

## 5.3 Réseau de transport interurbain de voyageurs du Finistère

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le réseau BreizhGo en Finistère est exploité sous la forme de 6 contrats de Délégation de Service Public pour une durée de 8 ans.

Les lots sont répartis comme suit :

| Lot          | Désignation | Lignes régulières du lot      | Kms annuels en charge du lot (yc lignes scolaires) | Exploitant          |
|--------------|-------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------|
| A            | Nord-Ouest  | 11,12,13,14,15,16             | 1 087 318                                          | Le Roux Bus et Cars |
| B            | Nord-Centre | 20,21,22,23,24,26,27,32,33,39 | 1 840 044                                          | Cars Bihan          |
| C            | Nord-Est    | 25,29,80                      | 1 149 136                                          | Elorn Bus et Cars   |
| D            | Centre      | 31,34,35,36,37,45,60,61,62    | 1 759 571                                          | CAT Transdev        |
| E            | Sud-Est     | 41,42,43,46,48                | 799 374                                            | Eté Bus et Cars     |
| F            | Sud-Ouest   | 51,52,53,54,55,56             | 1 559 480                                          | Le Cœur Bus et Cars |
| <b>Total</b> |             |                               | <b>8 194 923</b>                                   |                     |

Le réseau est constitué de 46 lignes régulières fonctionnant toute l'année et environ 450 lignes scolaires qui assurent à titre principal les dessertes des collèges et lycées, et qui ne circulent qu'en période scolaire. Le présent rapport expose les résultats de la période allant de **juillet 2023 à juillet 2024**, soit la 4<sup>ème</sup> année des contrats.

### 1- La fréquentation

Concernant la fréquentation commerciale, le nombre de voyages s'élève à **1 618 712**. Les voyages commerciaux représentent 17 % de la fréquentation totale ; elle est en baisse de 6,29 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse concerne plus spécifiquement les lignes desservant Brest. Il semble que les travaux du réseau de tramway au sein de la Métropole et les difficultés de circulation qui en ont découlé, aient conduit les usagers à réduire leurs déplacements en car vers Brest. Concernant la fréquentation scolaire, le nombre de voyages s'élève à **7 863 380** (pour 23 838 abonnés scolaires, soit +1,01 %). Ci-dessous le détail des fréquentations commerciale et scolaire par lot exprimées en voyages :

| Lot          | Fréquentation commerciale | Fréquentation scolaire | Fréquentation totale |
|--------------|---------------------------|------------------------|----------------------|
|              | 229 276                   | 1 275 680              | 1 504 956            |
| B            | 433 490                   | 1 998 150              | 2 431 640            |
| C            | 107 282                   | 1 399 440              | 1 506 722            |
| D            | 240 592                   | 1 122 520              | 1 363 112            |
| E            | 233 936                   | 703 290                | 937 226              |
| F            | 374 136                   | 1 364 300              | 1 738 436            |
| <b>Total</b> | <b>1 618 712</b>          | <b>7 863 380</b>       | <b>9 482 092</b>     |

### 2- Les recettes

Les délégataires :

- encaissent les recettes directes auprès des usagers commerciaux ;
- perçoivent une compensation scolaire au titre des élèves transportés sur ces lignes, à hauteur de 300 € HT / élève.

Les voyages commerciaux ont généré une recette nette de **2 429 314 € HT**, soit une baisse de 4,97 %.

Les compensations scolaires ont généré une recette de **7 151 400 € HT** pour les délégataires, soit une hausse de 1,01 % correspondant à une légère hausse des effectifs par rapport à l'année précédente.

Ci-dessous le détail des recettes commerciales et scolaires par lot :

| Lot          | Recettes commerciales | Recettes scolaires | Recettes totales | voyage (commercial) par lot |
|--------------|-----------------------|--------------------|------------------|-----------------------------|
| A            | 282 769               | 1 123 200          | 1 405 969        | 1,23                        |
| B            | 533 943               | 1 754 700          | 2 288 643        | 1,23                        |
| C            | 185 516               | 1 224 000          | 1 409 516        | 1,73                        |
| D            | 520 661               | 1 142 400          | 1 663 061        | 2,16                        |
| E            | 344 207               | 646 500            | 990 707          | 1,47                        |
| F            | 562 218               | 1 260 600          | 1 822 818        | 1,50                        |
| <b>Total</b> | <b>2 429 314</b>      | <b>7 151 400</b>   | <b>9 580 714</b> | <b>1,50</b>                 |

### 3- Les charges et le résultat d'exploitation

Les délégataires supportent les aléas de l'exploitation et assument, à ce titre, le risque financier correspondant à l'adaptation nécessaire des moyens aux variations de fréquentation ainsi qu'à la marge d'incertitude sur la recette commerciale pendant la durée de la convention.

Ils perçoivent une contribution forfaitaire de la part de la Région garantissant l'équilibre économique initial du contrat.

Les charges d'exploitation (hors marge) se sont élevées à **34 774 606 € HT**, en hausse de 4,54 %. Le taux de couverture des charges par les recettes (commerciales et rémunérations scolaires) est de 27,55 %.

La contribution financière régionale s'est élevée à **25 489 651 € HT**.

Le résultat global d'exploitation s'élève à **872 551 € HT**.

Ci-dessous le détail des charges, CFF et résultat d'exploitation par lot :

| Lot          | Charges           | Taux de couverture* | CFF               | Résultat exploitation |
|--------------|-------------------|---------------------|-------------------|-----------------------|
| A            | 4 760 183         | 29,54%              | 3 437 951         | 169 294               |
| B            | 7 483 541         | 30,58%              | 5 259 087         | 181 592               |
| C            | 5 042 783         | 27,95%              | 3 531 273         | 24 747                |
| D            | 7 717 252         | 21,55%              | 6 082 191         | 162 660               |
| E            | 3 416 182         | 29,00%              | 2 535 449         | 159 543               |
| F            | 6 354 665         | 28,68%              | 4 643 699         | 174 715               |
| <b>Total</b> | <b>34 774 606</b> | <b>27,55%</b>       | <b>25 489 651</b> | <b>872 551</b>        |

\*taux de couverture = recettes totales perçues / charges

## 5.4 Réseau de transport interurbain de voyageurs de l'Ille-et-Vilaine

Depuis le 06/07/2020, le réseau BreizhGo en Ille-et-Vilaine est exploité sous la forme de 2 contrats de DSP et 1 contrat de service public pour une durée de 8 ans.

Le réseau est constitué de 25 lignes régulières.

Les lots sont répartis comme suit :

| Lot          | Lignes du lot                      | Kms annuels en charge réalisés 2024 | Exploitant      |
|--------------|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| 1            | 3 Rennes La Guerche (30)           | 529 071                             | Illevia (Régie) |
|              | 5 Rennes G. Fougeray (50)          | 431 746                             |                 |
|              | 6 Rennes Mernel (60)               | 174 130                             |                 |
|              | 10 Rennes Pipriac (100)            | 407 335                             |                 |
|              | 14 Rennes Servon (140)             | 209 695                             |                 |
|              | 21 Rennes St Senoux (210)          | 178 447                             |                 |
|              | 22 Rennes Janzé (220)              | 115 183                             |                 |
| 2            | 1a Rennes <> Paimpont              | 299 843                             | Keolis Armor    |
|              | 1b Rennes <> St Thuriel            | 231 083                             |                 |
|              | 2 Rennes <> Gael                   | 189 522                             |                 |
|              | 7 Rennes <> Dinard                 | 817 110                             |                 |
|              | 8a Rennes <> St Pierre de Plesguen | 426 673                             |                 |
|              | 8b Saint Malo <> Tinténiac         | 139 903                             |                 |
|              | 12 Rennes Merdrignac               | 329 133                             |                 |
|              | 15 Rennes <> Saint Brieuc des Iffs | 204 886                             |                 |
|              | 16 Saint Malo <> St Briac sur Mer  | 257 567                             |                 |
|              | 19 Rennes <> St Pern               | 255 827                             |                 |
| 3            | 4 Rennes <> Antrain                | 323 786                             | Transdev        |
|              | 9a Rennes <> Fougères              | 1 058 529                           |                 |
|              | 9b Rennes <> Dourdain              | 458 600                             |                 |
|              | 11 Rennes <> Dingé                 | 266 587                             |                 |
|              | 13 Vitré <> Fougères               | 92 043                              |                 |
|              | 17a Pontorson <> Dol-de-Bretagne   | 59 668                              |                 |
|              | 17b Pontorson <> Fougères          | 161 085                             |                 |
|              | 18 St Georges-de-R <> Fougères     | 65 921                              |                 |
| <b>Total</b> |                                    | <b>7 683 372</b>                    |                 |

Plusieurs faits marquants sont à noter en **2024**. En premier lieu, le plan de transport adapté mis en place en 2022 (pour faire face aux difficultés de recrutement des conducteurs) s'est poursuivi jusqu'à l'été 2024 pour les deux lots en DSP. Le présent rapport expose les résultats de la période allant du **01/01/2024 au 31/12/2024**, soit la 4<sup>ème</sup> année pleine des contrats.

### 1- La fréquentation

Concernant la fréquentation commerciale, le nombre de voyages s'élève à **2 345 291**. Les voyages commerciaux représentent 71 % de la fréquentation totale du réseau et sont en augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente notamment du fait des abonnements combinés BreizhGo + Star (environ 160 000 voyages supplémentaires sur les mensuels +, et 110 000 voyages sur les annuels + commercialisés depuis l'été 2024).

Concernant la fréquentation scolaire, le nombre de voyages s'élève à **958 480** (5 930 élèves). Ce volume reste stable par rapport à l'an dernier, mais on constate une légère diminution des voyages scolaires entre l'année scolaire 2023-2024 et l'année scolaire 2024-2025 confirmant la tendance observée sur les années passées (- 3 %).

Ci-dessous le détail des fréquentations commerciale et scolaire par ligne (exprimées en validations billettiques) :

| Lot   | Ligne                              | Fréquentation commerciale | Fréquentation scolaire | Fréquentation totale |
|-------|------------------------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|
| Lot 1 | 3 Rennes La Guerche (30)           | 151 669                   | 111 954                | 263 623              |
|       | 5 Rennes G. Fougeray (50)          | 178 224                   | 29 783                 | 208 007              |
|       | 6 Rennes Mernel (60)               | 45 249                    | 15 820                 | 61 069               |
|       | 10 Rennes Pipriac (100)            | 125 067                   | 25 557                 | 150 624              |
|       | 14 Rennes Servon (140)             | 43 489                    | 44 304                 | 87 793               |
|       | 21 Rennes St Senoux (210)          | 68 183                    | 15 236                 | 83 419               |
|       | 22 Rennes Janzé (220)              | 40 981                    | 6 002                  | 46 983               |
| Lot 2 | 1a Rennes <> Paimpont              | 83 294                    | 10 952                 | 94 246               |
|       | 1b Rennes <> St Thurial            | 74 549                    | 27 983                 | 102 532              |
|       | 2 Rennes <> Gael                   | 48 783                    | 11 232                 | 60 015               |
|       | 7 Rennes <> Dinard                 | 219 629                   | 21 092                 | 240 721              |
|       | 8a Rennes <> St Pierre de Plesguen | 142 788                   | 76 873                 | 219 661              |
|       | 8b Saint Malo <> Tinténia          | 17 413                    | 69 455                 | 86 868               |
|       | 12 Rennes Merdrignac               | 79 879                    | 22 107                 | 101 986              |
|       | 15 Rennes <> Saint Briec des Iffs  | 60 240                    | 35 398                 | 95 638               |
|       | 16 Saint Malo <> St Briac sur Mer  | 143 735                   | 64 117                 | 207 852              |
|       | 19 Rennes <> St Pern               | 89 136                    | 23 143                 | 112 279              |
| Lot 3 | 4 Rennes <> Antrain                | 73 283                    | 31 216                 | 104 499              |
|       | 9a Rennes <> Fougères              | 348 669                   | 107 527                | 456 196              |
|       | 9b Rennes <> Dourdain              | 124 004                   | 34 675                 | 158 679              |
|       | 11 Rennes <> Dingé                 | 110 698                   | 92 099                 | 202 797              |
|       | 13 Vitré <> Fougères               | 20 593                    | 4 776                  | 25 369               |
|       | 17a Pontorson <> Dol-de-Bretagne   | 4 359                     | 1                      | 4 360                |
|       | 17b Pontorson <> Fougères          | 28 935                    | 58 055                 | 86 990               |
|       | 17 ét Pontorson <> Saint-Malo      | 487                       | -                      | 487                  |
|       | 18 St Georges-de-R <> Fougères     | 21 955                    | 19 123                 | 41 078               |
|       | <b>Total</b>                       | <b>2 345 291</b>          | <b>958 480</b>         | <b>3 303 771</b>     |

## 2- Les recettes

Les délégataires :

- encaissent les recettes directes auprès des usagers commerciaux ;
- perçoivent une compensation scolaire au titre des élèves transportés sur ces lignes, à hauteur de 300 € HT / élève.

Les voyages commerciaux ont généré une recette nette de **5 086 693 € HT**, soit une hausse de 2,88 % par rapport à l'année précédente (+ 142 K€), qui apparait cohérente par rapport aux évolutions de fréquentation et concerne très principalement les recettes liées aux abonnements annuels et mensuels Combinés BreizhGo + Star et aux billets unitaires BreizhGo.

Les compensations scolaires ont généré une recette de **1 795 287 € HT** pour les délégataires en 2024, et restent stables par rapport à l'année précédente.

Ci-dessous le détail des recettes commerciales et scolaires par ligne, étant précisé que les recettes commerciales sont présentées en brut, c'est-à-dire non retraitées des différents flux de reversement notamment à Keolis Rennes sur les titres combinés :

| Lot   | Lignes                 | Recettes commerciales BRUTES HT | Recettes scolaires | Recettes totales BRUTES HT | Recette moyenne au voyage commercial par lot |
|-------|------------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------------|----------------------------------------------|
| LOT 1 | 3 Rennes <> La Guerche | 301 394 €                       | 434 858 €          | <b>1 878 035 €</b>         | 2.08 €                                       |

|       |                                    |                    |                    |                    |               |
|-------|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|
|       | 5 Rennes <> Grand Fougeray         | 455 597 €          |                    |                    |               |
|       | 6 Rennes <> Mernel                 | 102 712 €          |                    |                    |               |
|       | 10 Rennes <> Pipriac               | 247 040 €          |                    |                    |               |
|       | 14 Rennes <> Servon                | 125 155 €          |                    |                    |               |
|       | 21 Rennes <> Pléchâtel             | 156 000 €          |                    |                    |               |
|       | 22 Rennes <> Janzé                 | 55 280 €           |                    |                    |               |
| LOT 2 | 1a Rennes <> Paimpont              | 264 855 €          | 746 449 €          | <b>3 105 482 €</b> | 2.35 €        |
|       | 1b Rennes <> St Thuriel            | 119 640 €          |                    |                    |               |
|       | 2 Rennes <> Gael                   | 104 890 €          |                    |                    |               |
|       | 7 Rennes <> Dinard                 | 789 192 €          |                    |                    |               |
|       | 8a Rennes <> St Pierre de Plesguen | 324 506 €          |                    |                    |               |
|       | 8b Saint Malo <> Tinténia          | 28 915 €           |                    |                    |               |
|       | 12 Rennes Merdrignac               | 169 254 €          |                    |                    |               |
|       | 15 Rennes <> Saint Brieuc des Iffs | 111 274 €          |                    |                    |               |
|       | 16 Saint Malo <> St Briac sur Mer  | 264 535 €          |                    |                    |               |
|       | 19 Rennes <> St Pern               | 181 972 €          |                    |                    |               |
| LOT 3 | 4 Rennes <> Antrain                | 138 467 €          | 613 980 €          | <b>2 365 075 €</b> | 2.19 €        |
|       | 9a Rennes <> Fougères              | 1 115 815 €        |                    |                    |               |
|       | 9b Rennes <> Dourdain              | 185 142 €          |                    |                    |               |
|       | 11 Rennes <> Dingé                 | 183 561 €          |                    |                    |               |
|       | 13 Vitré <> Fougères               | 33 123 €           |                    |                    |               |
|       | 17a Pontorson <> Dol-de-Bretagne   | 9 387 €            |                    |                    |               |
|       | 17b Pontorson <> Fougères          | 48 009 €           |                    |                    |               |
|       | 17 été Pontorson <> Saint-Malo     | 1 168 €            |                    |                    |               |
|       | 18 St Georges-de-R <> Fougères     | 36 422 €           |                    |                    |               |
|       | <b>Total</b>                       | <b>5 553 305 €</b> | <b>1 795 287 €</b> | <b>7 348 593 €</b> | <b>2.22 €</b> |

### 3- Les charges et le résultat d'exploitation

Les délégataires supportent les aléas de l'exploitation et assument à ce titre, le risque financier correspondant à l'adaptation nécessaire des moyens aux variations de fréquentation ainsi qu'à la marge d'incertitude sur la recette commerciale pendant la durée de la convention. Ils perçoivent une contribution forfaitaire de la part de la Région garantissant l'équilibre économique initial de la ligne régulière.

Les charges d'exploitation (hors marge) se sont élevées à **26 565 317 € HT**, en augmentation de 6 %. Cette augmentation principalement imputable au lot 2 de la DSP Keolis qui affiche un résultat global qui n'est pas en cohérence avec le CEP prévisionnel contractuel 2024 qui avait été sous-évalué : principalement en ce qui concerne le poste carburant, la maintenance et une évolution de la masse salariale en ETP et aussi expliqué par les négociations annuelles obligatoires qui ont donné lieu à une revalorisation des salaires d'environ 4,5 %.

Le taux de couverture des charges par les recettes s'élève à 27 % (recettes usagers/charges).

La contribution financière forfaitaire régionale s'est élevée à **19 860 365 € HT** (montant tenant compte des pénalités, réfections et bonus-malus appliqués sur 2024). Pour information, certains services des lignes 3, 9b et 11 désignés comme « renforts d'offre » sont co-financés par 4 EPCI (dont Rennes Métropole) via une convention, distincte du contrat de délégation de service public, pour un montant de 264 352 € en 2024.

Le résultat global d'exploitation s'élève à **101 842 € HT**. Si la Régie et le lot 3 de Transdev affichent un résultat équilibré, le lot 2 de la DSP Keolis présente un résultat d'exploitation négatif, principalement du fait des réfections de charges. En effet, alors que les kilomètres réalisés sont inférieurs aux volumes contractuels (ce qui devrait théoriquement diminuer les coûts d'exploitation des transporteurs), les charges de la DSP du lot présentent un niveau

proche du prévisionnel contractuel. L'application des réfections de charges (kilomètre non réalisé) vient ainsi diminuer la CFF versée, et dégrader le résultat

Ci-dessous le détail des charges, CFF et résultat d'exploitation par lot :

| Lot          | Charges             | Taux de couverture* | CFF                 | Résultat exploitation |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| LOT 1        | 8 485 190 €         | 22,1 %              | 7 420 888 €         | 586 455 €             |
| LOT 2        | 10 508 477 €        | 29,6 %              | 7 020 152 €         | - 518 866 €           |
| LOT 3        | 7 571 650 €         | 31,2 %              | 5 419 324 €         | 34 252 €              |
| <b>Total</b> | <b>26 565 317 €</b> | <b>27,7 %</b>       | <b>19 860 365 €</b> | <b>101 842 €</b>      |

\*taux de couverture = recettes totales perçues / charges

## 5.5 Réseau de transport interurbain de voyageurs du Morbihan

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le réseau BreizhGo en Morbihan est exploité sous la forme de 15 contrats de DSP pour une durée de 10 ans, à l'exception de la ligne n°5 Baud- Auray – Vannes qui a pris effet à la rentrée 2016.

Les lots sont répartis comme suit :

| N°ligne      | Lignes du lot                   | Kms annuels totaux | Exploitant      |
|--------------|---------------------------------|--------------------|-----------------|
| 1            | AURAY – QUIBERON / ETEL - AURAY | 1 196 000          | CTM             |
| 3            | PONTIVY - VANNES                | 765 829            | CTM             |
| 4            | PLOERMEL- VANNES                | 379 996            | CTM             |
| 5            | BAUD - AURAY - VANNES           | 983 416            | KEOLIS MORBIHAN |
| 6            | LE BONO - AURAY                 | 60 926             | AURAY VOYAGES   |
| 8            | MUZILLAC - VANNES               | 378 952            | AVB             |
| 9            | QUESTEMBERG - VANNES            | 377 610            | MAURY           |
| 10A          | ROCHEFORT EN TERRE - REDON      | 252 831            | MAURY           |
| 10B          | LA ROCHE-BERNARD - REDON        | 191 762            | MAURY           |
| 11           | SAINT-JEAN BREVELAY - VANNES    | 364 204            | BSA             |
| 12           | LA GACILLY - REDON              | 475 686            | LINEVIA         |
| 14           | GUEMENE - PONTIVY               | NC                 | TAILLARD        |
| 15           | GOURIN - LORIENT                | 494 125            | CTM             |
| 16           | ETEL - LORIENT                  | 738 348            | CTM             |
| 17           | PONTIVY - LORIENT               | 637 672            | BSA             |
| <b>Total</b> |                                 | <b>7 297 357</b>   |                 |

Le réseau est constitué de 16 lignes régulières. L'offre est variable d'une ligne à l'autre avec 12 aller-retours sur la ligne 1 Auray-Quiberon et une ligne de marché en complément des services scolaires sur la ligne 10A et la ligne 6.

Le partenariat avec les trois EPCI (Brocéliande Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté et Redon agglomération) a été poursuivi avec un cofinancement des EPCI maintenu à 70 % du surcoût. Des adaptations de l'offre de la ligne n°12 ont été opérées en mars 2024 afin de répondre mieux aux besoins. A ce titre, les fréquences en horaires décalés ont été supprimés au regard de la fréquentation très faible constatée, et redéployées pour partie en journée, générant une économie globale de 331 588 € HT/an.

Par ailleurs, la ligne 4 Ploërmel – Vannes a été renforcée en septembre 2024 avec la mise en place d'un partenariat entre De l'Oust à Brocéliande Communauté, Ploërmel Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, portant le niveau d'offres à :

- 8 allers-retours par jour du lundi au vendredi ;
- 5 allers-retours le samedi.

Le présent rapport expose les résultats de la période allant du **1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024**, soit la 9<sup>ème</sup> année des contrats. Le rapport d'activité de la ligne 14 n'a pu être fourni par les transports Taillard, rachetée par les Voyages Rouillard à la suite du décès du dirigeant. Celle-ci n'a pu avoir accès aux données 2023/2024 permettant

d'établir le rapport. L'ensemble des données exposées ci-après n'intègre donc pas les éléments de ce lot ; les données 2022/23 ont été corrigées en conséquence pour permettre une comparaison à is

## 1- La fréquentation

Concernant la fréquentation commerciale, le nombre de voyages s'élève à **755 959 voyages**. Les voyages commerciaux représentent 15 % de la fréquentation totale ; ils ont augmenté de 13 % (+86 039 voyages) par rapport à l'année 2022/2023. Les conventions des lignes 1/18 – Auray – Quiberon/Etel – Auray, 3 Pontivy-Vannes, 5 Baud – Auray – Vannes et 17 Pontivy – Lorient représentent à elles seules 54 % des voyages commerciaux.

Concernant la fréquentation scolaire, le nombre de voyages est estimé à **4 393 988**. On constate une augmentation des effectifs scolaires (+ 147 élèves demi-pensionnaires, + 91 élèves internes, sur 13 836 élèves). L'augmentation des effectifs demi-pensionnaires est liée à la réorganisation de la ligne 12 où la recherche d'optimisation a entraîné le transfert d'élèves (+ 109 élèves) sur des services opérés dans le cadre de la délégation de service public correspondante. Hormis ce contrat, l'augmentation des effectifs demi-pensionnaire est faible (+ 38 élèves) et variables d'un territoire à l'autre (-70 élèves sur la ligne 5, +25 élèves sur la ligne 16 par exemple). On constate également une augmentation des effectifs d'internes (+ 91 élèves).

Dans le cadre de l'accord de mutualisation avec GMVA, les usagers du réseau Kicéo (scolaires et commerciaux) sont pris en charge sur les lignes BreizhGo (69 352 voyages commerciaux Kicéo).

Ci-dessous le détail des fréquentations commerciale et scolaire par ligne exprimées en voyages :

| n°<br>Ligne  | Lignes                              | Fréquentation<br>scolaire | Fréquentation<br>commerciale | % VOY.<br>commerciaux | TOTAL<br>VOYAGES |
|--------------|-------------------------------------|---------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------|
| 1<br>18      | AURAY - QUIBERON<br>ETEL - AURAY    | 735 770                   | 166 798                      | 18%                   | 902 568          |
| 3            | PONTIVY - VANNES (*)                | 415 800                   | 94 537                       | 19%                   | 510 337          |
| 4            | PLOERMEL- VANNES (*)                | 65 940                    | 59 149                       | 47%                   | 125 089          |
| 5            | BAUD - AURAY - VANNES               | 1 005 690                 | 76 696                       | 7%                    | 1 082 386        |
| 6            | LE BONO - AURAY                     | 65 100                    | 3 313                        | 5%                    | 68 413           |
| 8            | MUZILLAC - VANNES (*)               | 169 540                   | 46 365                       | 21%                   | 215 905          |
| 9            | QUESTEMBERT - VANNES (*)            | 124 040                   | 36 640                       | 23%                   | 160 680          |
| 10 A         | ROCHEFORT EN TERRE - REDON          | 235 760                   | 12 393                       | 5%                    | 248 153          |
| 10 B         | LA ROCHE-BERNARD - REDON            | 112 770                   | 8 879                        | 7%                    | 121 649          |
| 11           | SAINT-JEAN BREVELAY –<br>VANNES (*) | 166 176                   | 48 827                       | 23%                   | 215 003          |
| 12           | LA GACILLY - REDON                  | 114 800                   | 30 396                       | 21%                   | 145 196          |
| 15           | CARHAIX - LORIENT                   | 59 920                    | 52 842                       | 47%                   | 112 762          |
| 16           | ETEL - LORIENT                      | 680 610                   | 35 346                       | 5%                    | 715 956          |
| 17           | LORIENT - PONTIVY                   | 299 342                   | 68 143                       | 19%                   | 367 485          |
| <b>TOTAL</b> |                                     | <b>4 393 988</b>          | <b>755 959</b>               | <b>15%</b>            | <b>5 149 947</b> |

\*Lignes avec des usagers commerciaux et scolaires Kicéo.

## 2- Les recettes

Les délégataires :

- encaissent les recettes directes auprès des usagers commerciaux ;
- perçoivent une compensation scolaire au titre des élèves transportés sur ces lignes, établie en fonction du nombre d'élèves par origine/destination.

Les voyages commerciaux ont généré une recette nette de **960 476 € HT**, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente en corrélation avec l'augmentation de fréquentation générale sur la quasi-totalité des lignes ainsi qu'au renforcement d'offres des lignes 4 et 12 qui représentent 50 % de l'augmentation de la fréquentation.

Les compensations scolaires ont généré une recette de **12 141 996 € HT** pour les délégataires, en augmentation de 6,9 % par rapport à l'année précédente.

Ci-dessous le détail des recettes commerciales et scolaires par ligne (€HT) :

| n°<br>ligne  | Lignes                           | Recettes<br>commerciales | Recettes<br>scolaires | totales           | voyage<br>commercial |
|--------------|----------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|----------------------|
| 1<br>18      | AURAY - QUIBERON<br>ETEL - AURAY | 289 569                  | 1 894 255             | 2 183 824         | 1,74                 |
| 3            | PONTIVY - VANNES                 | 105 596                  | 1 373 956             | 1 479 552         | 1,28                 |
| 4            | PLOERMEL- VANNES                 | 68 301                   | 320 049               | 388 350           | 1,21                 |
| 5            | BAUD - AURAY - VANNES            | 96 095                   | 1 916 975             | 2 013 070         | 1,25                 |
| 6            | LE BONO - AURAY                  | 3 591                    | 230 341               | 233 932           | 1,08                 |
| 8            | MUZILLAC - VANNES                | 54 903                   | 578 440               | 633 343           | 1,57                 |
| 9            | QUESTEMBERG - VANNES             | 25 919                   | 664 837               | 690 756           | 1,28                 |
| 10A          | ROCHEFORT EN TERRE -<br>REDON    | 10 430                   | 654 894               | 665 324           | 0,84                 |
| 10B          | LA ROCHE-BERNARD - REDON         | 10 550                   | 383 235               | 393 785           | 1,19                 |
| 11           | SAINT-JEAN BREVELAY -<br>VANNES  | 31 156                   | 592 986               | 624 142           | 1,45                 |
| 12           | LA GACILLY - REDON               | 51 312                   | 306 705               | 358 017           | 1,69                 |
| 15           | GOURIN - LORIENT                 | 76 858                   | 272 901               | 349 759           | 1,45                 |
| 16           | ETEL - LORIENT                   | 40 684                   | 1 752 331             | 1 793 015         | 1,15                 |
| 17           | PONTIVY - LORIENT                | 95 512                   | 1 200 091             | 1 295 603         | 1,40                 |
| <b>TOTAL</b> |                                  | <b>960 476</b>           | <b>12 141 996</b>     | <b>13 102 472</b> | <b>1,43</b>          |

### 3- Les charges et le résultat d'exploitation

Les délégataires supportent les aléas de l'exploitation et assument à ce titre, le risque financier correspondant à l'adaptation nécessaire des moyens aux variations de fréquentation ainsi qu'à la marge d'incertitude sur la recette commerciale pendant la durée de la convention. Ils perçoivent une contribution forfaitaire de la part de la Région garantissant l'équilibre économique initial.

Les charges d'exploitation (hors marge) se sont élevées à **18 514 786 € HT**, en hausse de 7,8 % notamment en raison de l'évolution globale des coûts et des renforcements d'offre des lignes 12 et 4. Le taux de couverture des charges est de 71 % si on prend en compte la part de recettes scolaires (*recettes variables (scolaires+commerciales) / charges*). Il est à noter sur la ligne 5 Baud-Auray-Vannes une augmentation des charges notamment en raison de la construction d'un atelier de maintenance, des coûts de production et frais de personnel de la structure important.

La contribution financière totale, s'est élevée à **5 868 965 € HT**, avec une part régionale de 4 597 068 € (et une part supportée par les EPCI de 1 271 897 €). Le résultat global d'exploitation s'élève à **456 651 € HT**.

Ci-dessous le détail des charges, CFF et résultat d'exploitation par lot :

| n°ligne      | Lignes                           | Charges           | Taux de<br>couverture | Contribution des<br>collectivités (CFF) | Résultat<br>d'exploitation |
|--------------|----------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------------------------|----------------------------|
| 1<br>18      | AURAY - QUIBERON<br>ETEL - AURAY | 2 868 261         | 76,1%                 | 1 894 255                               | 69 632                     |
| 3            | PONTIVY - VANNES                 | 1 813 895         | 81,6%                 | 1 373 956                               | 130 538                    |
| 4            | PLOERMEL- VANNES                 | 732 199           | 53,0%                 | 320 049                                 | 46 611                     |
| 5            | BAUD - AURAY - VANNES            | 2 866 581         | 70,2%                 | 1 916 975                               | -289 087                   |
| 6            | LE BONO - AURAY                  | 246 800           | 94,8%                 | 230 341                                 | 15 857                     |
| 8            | MUZILLAC - VANNES                | 958 467           | 66,1%                 | 578 440                                 | 46 046                     |
| 9            | QUESTEMBERG - VANNES             | 948 460           | 72,8%                 | 664 837                                 | 148 168                    |
| 10A          | ROCHEFORT EN TERRE - REDON       | 719 860           | 92,4%                 | 654 894                                 | -15 269                    |
| 10B          | LA ROCHE-BERNARD - REDON         | 517 073           | 76,2%                 | 383 235                                 | -50 957                    |
| 11           | SAINT-JEAN BREVELAY - VANNES     | 954 265           | 65,4%                 | 592 986                                 | 52 127                     |
| 12           | LA GACILLY - REDON               | 1 224 689         | 29,2%                 | 306 705                                 | 66 031                     |
| 15           | GOURIN - LORIENT                 | 988 148           | 35,4%                 | 272 901                                 | 93 175                     |
| 16           | ETEL - LORIENT                   | 2 060 136         | 87,0%                 | 1 752 331                               | 9 393                      |
| 17           | PONTIVY - LORIENT                | 1 615 952         | 80,2%                 | 1 200 091                               | 134 386                    |
| <b>TOTAL</b> |                                  | <b>18 514 786</b> | <b>70,8%</b>          | <b>12 141 996</b>                       | <b>456 651</b>             |

## 5.6 Ligne routière de transport de voyageurs Rennes-Pontivy/Loudéac

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la ligne routière régionale de transport de voyageurs Rennes-Pontivy/Loudéac est exploitée sous la forme d'un contrat de DSP pour une durée de 3 ans et 8 mois, par CAT, filiale du groupe Transdev.

Cette ligne a pour objectif principal est de permettre une liaison rapide avec Rennes et Paris grâce à un nombre d'arrêts limité, des véhicules performants et des correspondances TGV pertinentes en gare de Rennes. Les principales communes desservies sont Pontivy, Josselin, Ploërmel et Guer d'une part et Loudéac, Plémet d'autre part.

Par ailleurs, des véhicules Bio GNV sont déployés sur cette ligne depuis septembre 2022.

La production kilométrique s'est élevée à 1 129 808 km dont 1 002 987 km en charge (88,8%).

Le présent rapport expose les résultats de la période allant du **1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**, soit la 3<sup>ème</sup> année du contrat.

### 1- La fréquentation

Concernant la fréquentation commerciale, le nombre de voyages s'élève à **209 661**. Les voyages commerciaux (203 316) représentent 97 % de la fréquentation totale. La fréquentation commerciale continue d'augmenter avec + 4,8 % par rapport à l'année précédente (193 978). Au-delà de la gamme tarifaire BreizhGo qui a rendu la ligne plus attractive, le renforcement de l'offre opéré dans le cadre du nouveau contrat en janvier 2022 confirme qu'il répond aux attentes des usagers. La fréquentation commerciale dépasse les prévisions de 60 544 voyages entraînant, malgré la mise en place de doublages systématiques en période de pointe, des problématiques de surcharge ponctuelle.

Concernant la fréquentation scolaire, le nombre de voyages s'élève à **6 345**, soit 159 élèves, en recul de 34 % par rapport à l'année précédente.

### 2- Les recettes

Le délégataire :

- encaisse les recettes directes auprès des usagers commerciaux ;
- perçoit une compensation scolaire au titre des élèves transportés sur ces lignes, à hauteur de 300 € HT / élève.

Les voyages commerciaux ont généré une recette nette de **824 943 € HT**, soit une hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente, en cohérence avec la hausse de fréquentation.

Les compensations scolaires ont généré une recette de **47 100 € HT** pour le délégataire, soit une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

La recette moyenne au voyage (commercial) est de **3,93 € HT** sur cette ligne.

### 3- Les charges et le résultat d'exploitation

Le délégataire supporte les aléas de l'exploitation et assume à ce titre, le risque financier correspondant à l'adaptation nécessaire des moyens aux variations de fréquentation ainsi qu'à la marge d'incertitude sur la recette commerciale pendant la durée de la convention. Il perçoit une contribution forfaitaire de la part de la Région garantissant l'équilibre économique initial de la ligne régulière.

Les charges d'exploitation (hors marge) se sont élevées à **2 311 790 € HT**, en augmentation par rapport à l'année précédente (+ 7,8 %). Le taux de couverture des charges est de 35 %. Ce taux s'élève à 37 % si on prend en compte la part de recettes scolaires (recettes usagers/charges).

Les recettes ayant dépassé l'engagement du délégataire à la signature de la convention de **+ 273 770 € HT**, cette situation engendre un reversement d'excédent de recettes à la Région à hauteur de 195 281 € pour l'année 2024, en application des clauses contractuelles.

La contribution financière forfaitaire régionale s'est élevée à **1 650 429 € HT**.

Le résultat global d'exploitation intégrant le reversement de recettes à la Région est négatif à **- 21 943 € HT**.

## 5.7 Ligne routière de transport de voyageurs BreizhGo Saint-Brieuc - Pontivy - Vannes / Lorient

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la ligne routière régionale de transport de voyageurs Saint-Brieuc – Pontivy – Vannes/Lorient (Nord – Sud) est exploitée sous la forme d'un contrat de DSP pour une durée de 7 ans, par CAT, filiale du groupe Transdev. Cette ligne revêt des enjeux forts : horaires adaptés aux déplacements quotidiens pour le travail, les études et complémentarité avec les lignes routières Pontivy – Vannes et Pontivy – Lorient, et de liaison entre les pôles urbains du Nord (St Brieuc) et du Sud de la Bretagne (Lorient et Vannes). La production kilométrique s'est élevée à 851 745 km dont 774 018 km en charge (91 %).

Le présent rapport expose les résultats de la période allant du **1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**, soit la 7<sup>ème</sup> année des contrats.

### 1- La fréquentation

Concernant la fréquentation commerciale, le nombre de voyages s'élève à **120 672**, en baisse de 4,9 % par rapport à l'année précédente. Les voyages commerciaux représentent 63,6 % de la fréquentation totale.

Concernant la fréquentation scolaire, le nombre de voyages s'élève à 68 956 en baisse significative de 19 %.

La fréquentation totale est donc de **189 628 voyages**, en baisse de 10,5 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci dépasse cependant l'objectif conventionnel fixé de 169 858 voyages, soit de plus de 11 %.

### 2- Les recettes

Le délégataire :

- encaisse les recettes directes auprès des usagers commerciaux ;
- perçoit une compensation scolaire au titre des élèves transportés sur ces lignes, établie en fonction du nombre d'élèves par origine/destination.

Les voyages commerciaux ont généré une recette nette de **362 282 € HT**, soit une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci concerne exclusivement les ventes SNCF (- 26 %) suite à un changement de système qui n'a pas permis de proposer à la vente les titres en correspondance.

Elles restent cependant supérieures de 4 % à l'objectif fixé de recettes commerciales (348 257 €) hors compensation des titres TUB (réseau urbain de Saint-Brieuc Agglomération), et de 13 % en intégrant celle-ci.

Les compensations scolaires ont généré une recette de **241 562 € HT** pour le délégataire, soit une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente.

La recette moyenne au voyage (commercial) est de **3 € HT** sur cette ligne.

### 3- Les charges et le résultat d'exploitation

Le délégataire supporte les aléas de l'exploitation et assume à ce titre, le risque financier correspondant à l'adaptation nécessaire des moyens aux variations de fréquentation ainsi qu'à la marge d'incertitude sur la recette commerciale pendant la durée de la convention. Il perçoit une contribution forfaitaire de la part de la Région garantissant l'équilibre économique initial de la ligne régulière.

Les charges d'exploitation (hors marge) se sont élevées à **2 021 800 € HT** et restent maîtrisées (+ 2 %). Le taux de couverture des charges est de 30 % (recettes usagers/charges).

La contribution financière forfaitaire s'est élevée à **1 849 553 € HT**, avec une part régionale de 1 818 725 € (dont 241 563 € de contribution scolaire) et une part supportée par Saint-Brieuc Armor Agglomération de 30 828 €.

Le résultat global d'exploitation s'élève à **190 036 € HT**.

**L'ensemble des rapports des délégataires pour l'année 2024 s'agissant des lignes Rennes – Pontivy/Loudéac, Saint-Brieuc – Pontivy – Vannes / Lorient et du réseau BreizhGo en Ile-et-Vilaine et pour l'année scolaire 2023/2024 s'agissant des réseaux BreizhGo des Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan sont joints au dossier dématérialisé (accès par la rubrique consulter en ligne).**

## 6. Le château de Kerampuilh

Par délibération en date du 8 juillet 2019, la commission permanente a confié la gestion et l'animation du centre d'hébergement du château de Kerampuilh à l'association AILES, par un contrat de délégation de service public.

**En 2020**, le virus COVID-19 et les mesures induites adoptées ont généré une perturbation significative de l'activité (- 7 168 nuitées par rapport à 2019), des pertes de recettes d'exploitation significatives (- 50 % de recettes liées à l'annulation des Vieilles Charrues, des manifestations sportives, ...), des charges imprévisibles et, par conséquent, un déficit d'exploitation. La période durant laquelle le contrat n'a pas pu être exécuté de manière normale a été arrêtée entre les parties, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Dans ces conditions, il a été nécessaire de modifier, par un avenant n° 2, le montant et les modalités de versement de la contribution financière forfaitaire de la Région à l'Association Ailes (+ 35 749 € pour une contribution régionale définitive fixée à 388 992 € en 2020) et d'annuler la redevance d'occupation du domaine public due au titre de l'année 2020 (7 000 € - idem en 2021), conformément aux dispositions de l'article 6-6° de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

**En 2021**, le périmètre de la délégation de service public a évolué avec l'intégration du Château réhabilité (1<sup>er</sup> septembre 2021 : cf. avenant n°3) et les modalités financières liées au fonctionnement de ce nouvel équipement ont été introduites dans le contrat.

La rénovation de ce bâtiment a permis de mettre à disposition du délégataire un immeuble d'une superficie de 1 200 m<sup>2</sup> qui héberge :

- L'office public de la langue bretonne ;
- Une partie des services territorialisés de la Région.

Par ailleurs, le château a été équipé d'une salle de conférence pouvant accueillir jusqu'à 50 personnes et un espace de co-working. Ces deux espaces, et plus particulièrement la salle de conférence, doivent permettre de développer les activités du centre d'hébergement dans son ensemble. Le délégataire envisage notamment la location de cette salle en lien avec les hébergements disponibles sur le site (centre d'hébergement dans un premier temps, puis du gîte actuellement en cours de rénovation) pour proposer une offre complète pour des séminaires ou formations sur plusieurs jours.

En 2021, l'activité n'a cependant pas retrouvé le niveau de 2019.

C'est avec l'exercice **2022** que l'activité a retrouvé un rythme d'avant Covid dépassant même le nombre de nuitées de 2019, année de référence. Le réalisé reste cependant légèrement inférieur au prévisionnel :

- Recettes liées à l'hébergement touristique 2022 : 241 707 € (128 873 € en 2021) – Prévisionnel 257 000 €
- 9 464 nuitées (5 788 en 2021 et 8 857 en 2019) avec un pic en juillet/août - Prévisionnel 10 000 nuitées :
  - festival des vieilles charrues plus de 400 techniciens hébergés,
  - Retour des manifestations sportives,
  - Retour des groupes (sportifs, culturels),
  - Partenariat avec « le Manoir de Prévasy » accueil mariages,
  - 42 groupes accueillis sur l'année hors vieilles charrues.

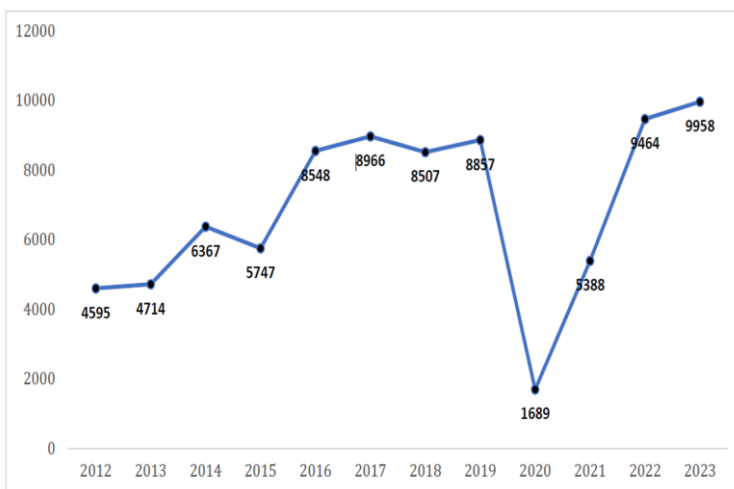
Le compte d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 fait apparaître un CA de 1 302 178 € dont :

- Participation forfaitaire de la Région : 443 251 €
- Recettes hébergement touristique : 235 829 €
- Recette « Diwan » : 496 706 €
- Recette « château » : 105 181 €
- Excédent net d'exploitation 2022 : 73 300 €, ce qui est un résultat très positif.

**En 2023**, la gestion de Kerampuilh a été marquée par les actions suivantes :

- Développement de la visibilité du site internet : nouveau site dédié et création de la marque « Domaine de Kerampuilh » en lien avec la Direction de la communication de la Région (<https://www.domainekerampuilh.bzh/>) ;
- Développement des partenariats avec les associations culturelles et sportives :
  - o Accueil de 2 grands événements nouveaux : championnat de France de Cross en mars / Festival Motocultor en août ;
- Mise à disposition d'un nouveau bâtiment entièrement rénové à la rentrée 2023 ;
  - o Mise en location de nouveaux espaces de réunions (agréés Pôle emploi pour la réalisation de formations)
- Signature d'un avenant fin 2023 pour le développement d'un nouveau service d'hébergement et la modification du programme d'investissements ;

Le développement des partenariats avec le tissu associatif breton a permis d'atteindre un nombre de « nuitées record » depuis l'ouverture du centre.



Le Centre d'hébergement en quelques chiffres :

- 115 chambres ;
- 37 groupes accueillis ;
- 9 958 nuitées pour un CA de 175 840 € ;
- 12 503 repas pour un CA de 77 576 €.

Bien qu'en deçà du nombre de nuitées prévisionnelles, le développement du « Domaine de Kerampuilh » retrouve le rythme prévu lors de la conclusion du contrat, avec un impact positif également sur la partie restauration (12 503 repas vendus en 2023 : + 4 %/2022).

Le compte d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 fait apparaître un CA de 1 647 680 €, dont :

- Participation forfaitaire de la Région 432 198 € (26 %) ;
- Recettes centre d'hébergement 307 725€ (19 %) ;
- Recette « Diwan » : 747 862 € (45 %) ;
- Recette « château » 112 089 € (7 %).

Excédent net d'exploitation 2023 : 36 619 € en baisse par rapport à 2022 (- 50 %)

Cette baisse est liée à l'augmentation des charges :

- très forte augmentation du prix des fluides (gaz notamment) ;
- Augmentation du point d'indice.

Enfin, **en 2024**, les principaux faits de la gestion du « Domaine de Kerampuilh » ont été :

- La réorganisation des espaces dédiés au lycée Diwan validée par Diwan (décision du CA du 24 mai 2024) avec réaffectation des bâtiments (internat B1, scolaire B2, B5 réaffecté à d'autres usages tel que le tourisme social et solidaire) ;

- Les investissements techniques et énergétiques : installation de sous-compteurs, modernisation de la chaufferie et de son système de régulation (>100 K€), installation de la fibre optique dans le château et amélioration dans les espaces dédiés ;
- Le développement d'activités : 6 chambres à destination des actifs en mobilité (B5), séminaires (ex. ADEUPA), lauréat et signature de partenariat pour l'organisation du festival des Mini-Entreprises (2025) accueillant 2 500 jeunes, 400 professionnels ;
- Les résultats opérationnels 2024 : 12 956 nuitées et 13 012 repas servis pour 42 groupes, 175 K€ recettes centre hébergement, 74 K€ repas centre hébergement, 8 K€ recettes locations salles centre hébergement, 2K€ adhésions Ailes, 14K€ recettes locations salles château, 5 K€ recettes restauration château ;
- Les ressources humaines : recrutement (veilleur de nuit), accueil d'un apprenti, de stagiaires, stages et formations PSC1 / HACCP, expérimentation d'un logiciel de planification des équipes et annualisation du temps de travail ;

Le compte d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 fait apparaître un CA de 1 423 840 €, dont 431 543 € de participation forfaitaire de la Région.

L'année 2024 était une année de transition, les parties prenantes décidant de faire évoluer le modèle économique et organisationnel du « Domaine de Kerampuilh » notamment la gestion des espaces.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

## Annexes au rapport

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 035-233500016-20251211-25\_DGA\_MCM\_01-DE

### « Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2024 »

Du fait de leurs volumes, les documents annexes pour chaque DSP sont disponibles en cliquant sur les liens ci-dessous :

- **1\_ DESSERTES INTERURBAINES**

- Côtes d'Armor
- Finistère
- Ille et Vilaine
- Morbihan

<https://transfert.megalis.bretagne.bzh/r/FtVtwo45#xlESUct1mgYBbQ2p+JfaYdF3QFGY03PUK7I9CquCvos=>

- **2\_ AEROPORTS**

- Brest
- Quimper
- Rennes Dinard

<https://transfert.megalis.bretagne.bzh/r/KJbDernh#BVV1sEqs7ahST2IUXvVGnbSSKL84Pp4O5Jgve6c2d1U=>

- **3\_ DESSERTES MARITIMES**

- Arz
- Batz marchandises
- Belle-Ile Groix Houat et Hoédic
- Bréhat marchandises
- Bréhat passagers
- Molène Ouessant Sein

<https://transfert.megalis.bretagne.bzh/r/jwKQfKf6#R+u1zEGWmkhlGSSguRpxhCiz2xLFWrDLJLW5uq7mXJo=>

- **4\_ DESSERTE AERIENNE**

- Ouessant

<https://transfert.megalis.bretagne.bzh/r/ZWQAZZdM#3+RBwWjgvRvGmXCdN+/k/oDQ7/49q6aIeQ/rfGtu4ao=>

- **5\_ PORTS**

- Côtes d'Armor
- Finistère
- Ille et Vilaine
- Morbihan

<https://transfert.megalis.bretagne.bzh/r/SmZWDD63#lil1OQonmd49cVLqPZ6rSh5cIvUNPNe5sH2wJNT6Kvg=>